

Séance du Conseil Municipal du lundi 05 décembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué par lettre du lundi 28 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022, sous la présidence de David ROBO, Maire

Présents :

M. ROBO, M. LE GUERNEVE, M. THEPAUT, Mme JEAN, Mme PENHOUE, M. ARS, Mme LE PAPE, M. GILLET, Mme PÉLERIN, Mme BAKHTOUS, M. LE BRUN, Mme DELATTRE, Mme TALMON, Mme MANCHEC, M. LALOUX, M. RICHER, M. ROUILLON, Mme CLEQUIN, M. RIVERY, Mme BAROIN, M. PAGE, Mme BODIGUEL, M. KERMORVANT, Mme LE HENANFF, Mme SCHMID, M. HUGÉ, M. GICQUEL, Mme DEVOILLE, Mme BOEDEC, M. MENIER, M. UZENAT, M. POIRIER, M. LE MOIGNE, Mme DUMAS, M. LE MESTRE, Mme MONNET, Mme KERGOSIEN, M. AUFFRET

Pouvoirs :

M. AZGAG représenté(e) par Mme PENHOUE
M. MAHE O'CHINAL représenté(e) par M. LE GUERNEVE
M. D'ABOVILLE représenté(e) par M. RICHER
Mme KERGUERIS représenté(e) par Mme BAKHTOUS
Mme LE TUTOUR représenté(e) par Mme BOEDEC
Mme BERTHIER représenté(e) par M. UZENAT

Absent(s) :

M. RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022

M. Le Maire :

Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la précédente séance ?

M. AUFFRET : Je me permets de revenir au sujet des courriers sur le Plan Alimentaire de Territoire ainsi que sur le Plan de relance. Je n'ai toujours pas reçu les informations. Vous les aviez évoqués pour le Plan de relance rapidement en début de conseil la dernière fois. Il me semble que vous vous étiez engagé sur un courrier sur le plan alimentaire que je n'ai pas reçu.

M. LE MAIRE : On me dit que cela est fait.

M. LE MAIRE : La demande qu'avait faite M. UZENAT de saisir la Première Ministre sur le bouclier énergétique en collectivité a également été faite. Nous étudierons en fin de séance la question orale de M. AUFFRET ainsi qu'un projet de délibération déposé par M. AUFFRET.

Point n° : 1

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

VIE DES QUARTIERS

Conseils de quartier - Renouvellement

Mme Latifa BAKHTOUS présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 25 juin 2018, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des conseils de quartiers pour une durée de 3 ans. Du fait du contexte sanitaire, nous avons prorogé ceux-ci jusqu'en décembre 2022.

Il convient à présent, de prévoir les modalités de renouvellement de ces instances pour 3 ans.

Dans ce cadre et afin d'encore mieux répondre aux attentes des habitants et aux évolutions démographiques de la ville, il est proposé :

- Le redécoupage des territoires des conseils de quartiers Sud-Ouest Conleau, Cliscouët et Kercado, hors Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)
- La mise en place d'un conseil de quartier Vannes Nord pour les habitants hors QPV

La nouvelle cartographie se déclinerait en 8 conseils de quartiers :

- Quartier Vannes Nord
- Quartier Nord gare
- Quartier Nord-Est Beaupré
- Quartier Sud-Est Tohannic
- Quartier Centre-ville le port
- Quartier Ouest
- Quartier Sud-Ouest
- Quartier Conleau Cliscouët Bernus

Le règlement intérieur ci-annexé, intègre ces évolutions et précise les modalités de fonctionnement des conseils de quartiers.

Vu l'avis de la Commission :
Politiques Publiques

Je vous propose :

- de renouveler les conseils de quartiers pour la période 2023-2025 ;
- d'adopter le règlement intérieur ci-annexé ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toutes formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. AUFFRET : Je profite de ce bordereau pour saluer l'extraordinaire travail réalisé par les conseils de quartiers, notamment « Fleurs de pavé » directement issu du conseil Nord-Gare dont l'initiative de jardins partagés a été essaimée à Tohannic. C'est la démonstration de l'importance de ces instances de consultation pour animer notre Ville et ses quartiers. Ce bordereau m'inspire plusieurs questions, sujétions. Premièrement, les nouveaux conseillers de quartiers seront-ils sélectionnés par une commission et est-il prévu que des élus d'opposition y siègent ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. AUFFRET : Très bien, deuxièmement, c'est un regret, je regrette que les conseils de quartier ne soient pas ouverts à tous les habitants lors des sessions plénières comme cela se pratique dans de nombreuses communes. Nous savons et cela a été mentionné, que l'engagement au sein des conseils de quartier est parfois et souvent en pointillés avec quelques conseillers de quartier très investis et beaucoup qui le sont moins. Une ouverture à tous les habitants permettrait de revivifier l'activité des conseils en permettant aux habitants de venir y exprimer évidemment leurs doléances, leurs idées d'amélioration ou tout simplement de venir s'informer sur le quartier. Nous souhaitons donc que cette option puisse être étudiée. Par ailleurs, toujours en lien avec ce problème de l'investissement que vous mentionnez Mme BAKHTOUS au sein des conseils de quartier, il nous paraît important de créer plus de ponts entre notre Conseil municipal et les conseils de quartier. Les conseils de quartier sont parfois à l'origine de décisions que nous actons, c'est par exemple le cas sur le jardin sensoriel. Ils sont parfois consultés, souvent à titre informel, je note toutefois que la pratique n'est pas stabilisée. Ainsi, lorsque nous avons voté des travaux, avenue du Maréchal Juin, les habitants ont découvert cette décision dans la presse. De même, sur le bordereau que nous voterons sur les voies de bus, aucun conseil de quartier n'a été sollicité sur les travaux alors que nous sommes déjà appelés à les voter. Il ne s'agit pas de diminuer le pouvoir que nous avons reçu du suffrage universel mais de mieux articuler les décisions qui sont prises ici, par notre Conseil, avec la population. Une consultation, en amont du conseil de quartier, sur les bordereaux qui portent spécifiquement sur ce quartier, est une pratique susceptible de renforcer le rôle et l'attrait du conseiller de quartier. Evidemment, les avis n'iront pas toujours dans le même sens que le vote ici mais c'est sain qu'une opposition puisse s'exprimer ainsi, ne serait-ce que pour vous amener vous, la majorité municipale, à enrichir votre projet ou l'amender pour créer plus de consensus. Nous souhaitons ainsi que cette consultation plus systématique de ces conseils de quartier soit inscrite dans le nouveau règlement intérieur. Merci

M. POIRIER : Je commence par saluer également le travail, l'engagement, la créativité des membres des conseils de quartiers. Comme nous l'avons déjà fait au sujet du Conseil municipal des jeunes, nous intervenons maintenant sur les conseils de quartiers et en particulier sur le mode de désignation des membres de ces conseils. Je dirais également que sur le plan que l'on vient de voir nous sommes favorables au regroupement des conseils de

DELIBERATION

quartier de Conleau, Clisouet Bernus et de la création des 2 conseils Vannes-Nord et Vannes Sud-Ouest. Mon intervention a pour seul but de s'assurer que nos conseils de quartier remplissent aux mieux leur rôle qui est de faire vivre une démocratie participative de proximité. Pour cela, nous proposons de modifier le règlement intérieur présenté dans le cadre de cette délibération. Les conseils de quartier sont des lieux essentiels d'informations, d'échanges, mais surtout d'élaboration de nouveaux projets venant des habitants, spontanés et originaux, importants pour la vie des quartiers. L'article 3 du règlement intérieur stipule que les vannetais doivent se porter candidats à partir d'une fiche accessible sur le site de la Ville ou à l'accueil des services municipaux. L'article 4 indique que les candidats sont ensuite reçus par une commission présidée par la Maire-adjointe et composée d'élus, accompagnés par le service de la démocratie participative. Nous proposons de faire évoluer ce mode de désignation en désignant la moitié des membres du collège des habitants par tirage au sort sur les listes électorales, l'autre moitié sur la base de la candidature volontaire comme le propose déjà l'article 3. Pour nous, ce mode mixte de désignation, permettrait d'apporter de la diversité sociale, générationnelle et de faire participer des personnes qui ne seraient pas venues si elles n'avaient pas été sollicitées de cette manière. Ce mode de désignation, nous semble mieux respecter l'esprit de la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité. La désignation par tirage au sort n'est pas une lubie de notre groupe, elle se pratique dans de très nombreuses communes de toutes tendances politiques. Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de la ville de Versailles, pas connue pour être essentiellement de gauche. L'exemple de Versailles est intéressant car cette ville a été la première à créer des conseils de quartier, dès 1977, bien avant la loi de 2002. À Versailles, les membres du collège des habitants sont tirés au sort à 100% et les membres du collège des acteurs (associations, acteurs économiques) sont également tirés au sort à 100% également. Ce n'est pas ce que nous proposons aujourd'hui, nous proposons une désignation mixte avec 50% des membres tirés au sort. Nous proposons une autre modification mineure sur l'article 7 qui stipule que la présidente du conseil de quartier peut inviter, à son initiative, et à sa seule initiative, des personnalités expertes pour enrichir les débats. Nous souhaiterions que les membres du conseil de quartier puissent également inviter une personnalité experte si la moitié des membres y sont favorables. Nous espérons que vous pourrez adopter notre proposition, soucieux comme nous, d'un meilleur fonctionnement des conseils de quartier en sollicitant des personnes qui sans cela ne seraient pas engagées dans les instances de démocratie locale de proximité. En conséquence, notre groupe dépose un amendement pour une désignation par moitié au tirage au sort et la possibilité d'invitation d'une personnalité experte à la demande de la moitié des membres du conseil de quartier. Je vous remercie.

Mme BAKHTOUS : Concernant les consultations se sont réellement de vraies consultations. Je vais citer une petite quinzaine, très rapidement. Les conseils de quartier ont été sollicités sur le projet du hangar culturel, sur la place des déplacements doux en centre-ville, sur les aménagements cœur de quartier de Clisouët, sur le devenir du Cœur de Vannes, sur le pôle d'échanges multimodal (ils étaient les premiers à siéger dans le premier COPIL), sur les aménagements de la Rabine, sur la création d'une structure de quartier de Kersec (ex local des ambulanciers), sur le projet urbain rive gauche, sur les Assises de la Culture, sur l'aménagement de l'avenue de la Marne, sur l'alimentation en Bretagne demandé et sollicité par la Région, sur les coûts de cœur du budget participatif, sur la reconstruction de la Cité Le Bris, et actuellement en préparation, ce n'est pas déjà lancé, sur le renouvellement du Plan Local d'Urbanisme. Donc ce sont de vraies consultations. Concernant l'intervention de M. POIRIER, laissez-moi vous dire que c'est le contraire que j'ai recherché avec les élus de la majorité mais aussi avec nos services, surtout après le retour des questionnaires. Notre souhait, pour la sélection des candidats, c'est d'être auprès des candidats qui se présentent et qui seront là pour défendre l'intérêt général de leurs quartiers, avec un seul critère : la motivation, la motivation, la motivation..., la disponibilité, l'assiduité. En tout cas, c'est le souhait des élus, mais également ce sont les retours des différents questionnaires. Non pour le tirage au sort.

M. POIRIER : Je n'ai pas bien compris la réponse mais, concernant le tirage au sort, nous pouvons nous référer à un rapport du Sénat qui montre que le tirage au sort, et encore nous ne le demandons pas à 100%, permet d'inclure dans ces conseils, des personnes qui spontanément n'auraient pas candidaté. Et vous savez que c'est comme cela que fonctionnent les conseils citoyens, ce n'est pas pour rien !

M. AUFFRET : Pour répondre à Mme BAKHTOUS, déjà sur la consultation des conseils de quartier, je n'ai pas mentionné qu'il n'y avait eu aucune consultation. J'ai juste dit que ce n'était pas une pratique stabilisée et que nous avons malheureusement remarqué que sur certains projets pourtant structurants, les conseils de quartier n'avaient pas été sollicités. Et donc l'idée, c'est de l'inscrire dans le règlement intérieur afin que cette pratique devienne maintenant bien régulée, réglementée, et qu'il n'y ait plus de questions sur ce sujet-là, parce qu'évidemment nous nous rejoignons sur le même objectif. Une deuxième proposition que vous n'avez pas abordée, c'est celle de l'ouverture des conseils de quartier à tous les habitants et pas seulement aux conseillers de quartier.

M. LE MAIRE : Il y a des propositions que vous faites ce soir qui ne sont pas inintéressantes mais ces propositions, elles doivent être discutées en commissions, les uns et les autres, et s'il y avait eu un accord de la majorité municipale, ce règlement intérieur aurait été amendé. Nous demander sans que ces questions-là aient été abordées en commissions de nous prononcer ce soir, je trouve que c'est un peu facile. Quand l'opposition est à l'origine de certaines choses, je le mentionne et je le dis sans aucun souci. Sortir cela alors qu'il y a un renouvellement, qu'il y a des commissions en amont du Conseil municipal qui en ont discuté, je trouve ça facile et aisé. Donc il y a deux amendements qui sont déposés par M. POIRIER. Le premier sur 50 % de tirage au sort. Nous procédons au vote : l'amendement est rejeté. Et le deuxième amendement de M. POIRIER sur la possibilité de consultation de personnalités expertes à la demande de 50% des membres du conseil. Nous procédons au vote : l'amendement est voté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix

Abstentions : 9 voix.

Règlement intérieur des conseils de quartiers

Préambule

Le règlement intérieur des conseils de quartiers de la Ville de Vannes définit leurs modalités de fonctionnement interne, dans le respect des principes fixés par la délibération du conseil municipal en date du 5 décembre 2022.

Exposé :

Les conseils de quartiers de Vannes favorisent l'exercice de la participation des habitants et acteurs de la ville.

Dans ce cadre, les conseils constituent des organes consultatifs et participatifs, chargés d'exprimer les demandes et les attentes des citoyens.

Les membres des conseils s'engagent ainsi à œuvrer en faveur de l'intérêt général de la Ville et du quartier.

Article 1. Organisation des quartiers

Huit conseils, correspondant aux quartiers, sont nommés ci-dessous, et dont les limites géographiques sont par ailleurs précisées sur la cartographie en annexe.

Ces quartiers sont :

Quartier Nord/Gare
Quartier Nord/Est **Beaupré**
Quartier Sud/Est **Tohannic**
Quartier Centre-ville le port
Quartier Ouest
Quartier Conleau Cliscouët-Bernus
Quartier Sud-Ouest
Quartier Vannes Nord

Article 2. Composition des conseils

Chaque conseil se compose de **21** membres.

Les conseils sont ouverts à toutes les personnes âgées d'au moins 16 ans habitant dans le quartier, dont les étudiants y résidant en semaine, ce, sur la base du volontariat.

Les conseils de quartier sont composés de :

- Madame la maire-adjointe chargée de la vie associative et de la démocratie participative, présidente de séance. **Elle pourra être remplacée par l'élu de la majorité si elle est empêchée.**
- Deux conseillers municipaux (1 de la majorité, 1 de l'opposition)
- Un collège d'habitants de **13** personnes toutes domiciliées dans le quartier
- Un collège d'associations et d'acteurs locaux (forces vives) : acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative (**5** personnes).

Les élus municipaux siégeant aux conseils sont désignés par le maire et s'engagent à assister aux plénières.

Article 3. Candidatures

La composition des conseils sera arrêtée pour trois ans.

La parité Homme/Femme sera recherchée.

Les fonctions des membres du conseil ne sont ni rémunérées, ni indemnisées.

Les vannetais se portent candidats à partir d'une fiche type accessible sur le site de la Ville ou à l'accueil des services municipaux (Hôtel de Ville, Centre administratif, Centre Victor Hugo, les structures de quartier, ...).

L'acte de candidature mentionne les motivations de la personne et le collège pour lequel elle postule (collège des habitants, ou collège des force vives).

Pour les membres des conseils de quartier du mandat 2019-2022, peuvent candidater une seconde fois les membres du collège des habitants, ainsi que les membres des forces vives, mêmes celles ayant déjà siégé 2 mandats.

Article 4. Sélection des candidats

Les candidats sont reçus par une commission présidée par la maire-adjointe et composée d'élus et accompagnés par le service de la démocratie participative. Le Maire dresse la composition du conseil et la liste complémentaire, sur proposition de la commission.

Article 5. Démissions, révocations et remplacements

En cas de démission d'un membre, constatée par courrier adressé par le démissionnaire, il sera remplacé par la première personne figurant sur la liste complémentaire.

Si un membre manque deux séances plénières successives, sans excuse justifiée, il sera alors considéré comme démissionnaire. Le membre démissionnaire est alors remplacé, à partir de la liste complémentaire.

En cas de déménagement du quartier, le membre ne pourra pas poursuivre son action au sein du conseil.

Article 6. Rôle des conseils

Les conseils sont des lieux :

- D'informations réciproques (habitants/élus)
- De consultation de la part des élus quant aux attentes des habitants sur des projets d'intérêt général de leur quartier
- De dialogue, d'expression et de réflexion
- De renforcement du lien social
- D'élaboration de propositions et d'impulsion d'expérimentation

Article 7. Travail des conseils

Séances plénières

Chaque conseil se réunit trois fois par an dont deux en séance plénière et une inter-quartier (ateliers thématiques pendant le forum de la démocratie participative).

Les séances plénières des conseils ne sont pas publiques.

Le conseil est convoqué par le Maire, au moins 15 jours ouvrables avant la date de tenue de la réunion plénière.

Compte-rendu des réunions plénières :

Le compte rendu est rédigé par les services municipaux.

Le compte-rendu doit mentionner les noms des membres présents et des absents excusés.

Le compte-rendu de chaque plénière est diffusé à tous les membres et mis à disposition via une plateforme numérique dédiée (plateforme collaborative). Il sera envoyé par courriel aux membres qui en feront la demande.

Le compte-rendu est approuvé lors de la plénière suivante par le conseil de quartier.

Invités aux séances plénières :

A la demande d'au moins la moitié de ces membres ou de sa présidente, le conseil de quartier peut inviter, à son initiative, des personnalités expertes pour enrichir les débats ou présenter les projets inscrits à l'ordre du jour.

Groupes de travail :

Chaque conseil de quartier est invité à constituer des groupes de travail ayant pour objet de formuler des propositions d'actions d'intérêt général à destination des habitants du quartier. Ces propositions sont soumises au conseil de quartier lors de l'une des séances plénières.

Chaque conseil est libre de fixer les horaires de ces réunions et y est accompagné par son animateur référent du service Démocratie participative, garant de la bonne conduite de celles-ci. Un calendrier de suivi des projets sera établi pour suivre l'avancée des réalisations

Les propositions du groupe de travail sont soumises au conseil de quartier lors des séances plénières. Les propositions retenues sont soumises à l'arbitrage municipal avant leur mise en œuvre éventuelle.

Plateforme collaborative :

Chaque conseil de quartier est doté d'une plateforme collaborative, ouverte à tous ses membres, leur permettant d'y consulter, d'y rédiger et d'y poster des documents (fichiers, pdf, comptes rendus de réunions, vidéos...) et bénéficiant de divers outils collaboratifs (vidéo conférence, agenda partagé, créateur de questionnaires...). Les compte-rendu des réunions seront également disponibles dans cette plateforme.

Forum de la Démocratie participative :

Les conseils de quartiers sont associés à la mise en œuvre du Forum de la Démocratie participative. Ils pourront y être invités à donner un « coup de cœur » sur les projets « budget participatif » soumis au vote des vannetais, à participer aux tables rondes et/ou ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des instances participatives

Plateforme « Jeparticipe.vannes.fr » :

Les conseils de quartiers ont la possibilité de saisir la Ville pour bénéficier de sa plateforme de démocratie participative et y déposer un questionnaire en ligne à destination des habitants.

Outils de communication :

La Ville prend en charge la conception et la réalisation des supports de communication papiers et numériques pour promouvoir les actions des conseils de quartier. Les conseils de quartiers sont sollicités pour la distribution de ces supports sur leur quartier.

Le Budget :

Un budget de fonctionnement est alloué à chaque conseil de quartier pour mettre en place des animations sur le quartier ainsi qu'un budget d'investissement.

Article 8. Règles de bonne conduite

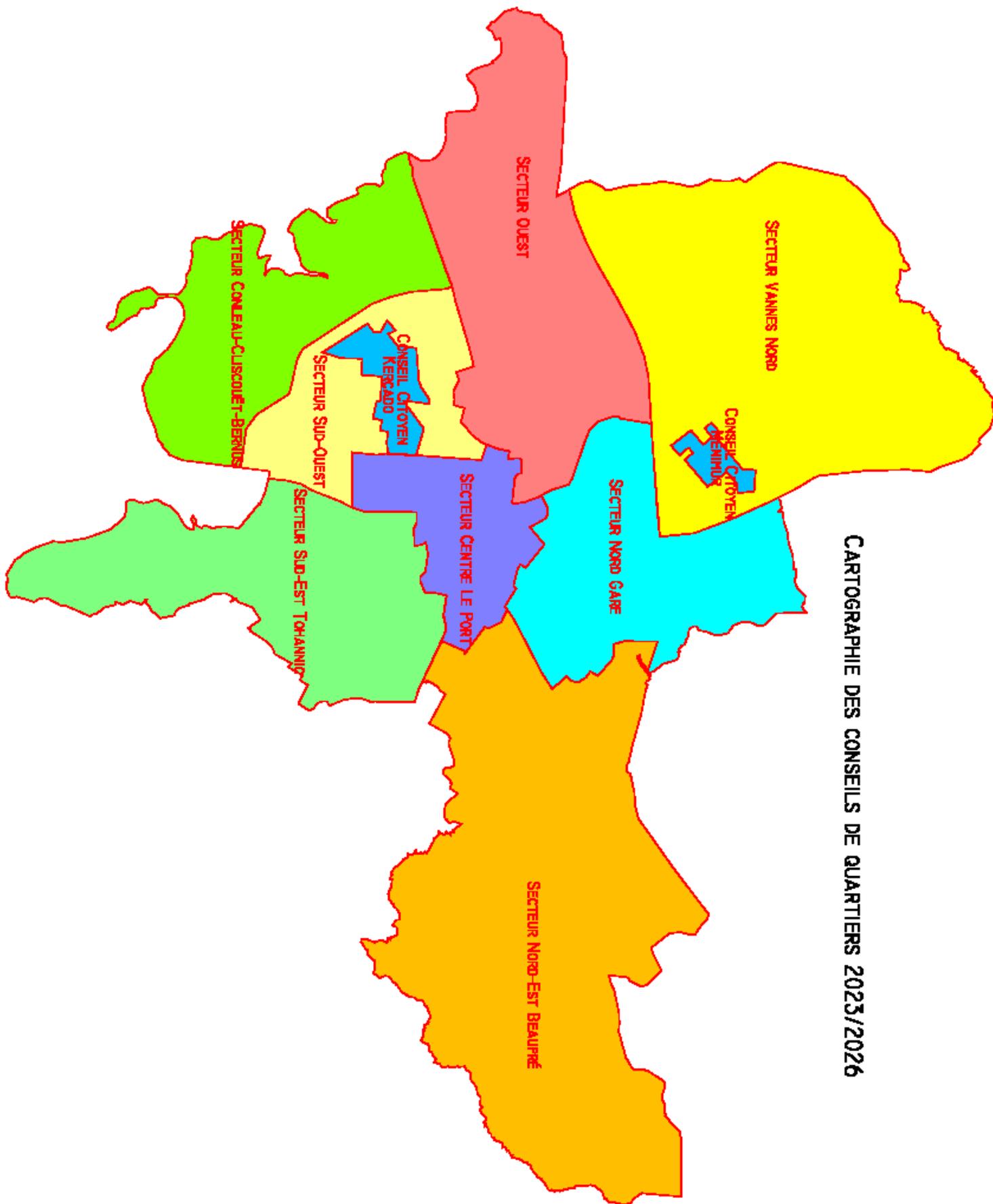
Les instances participatives favorisent la libre expression de tous, dans le cadre d'une discussion fondée sur le respect et l'écoute mutuels, qui doivent favoriser la créativité et l'envie de vivre ensemble autour d'un projet partagé.

Pour cela, les réunions et les travaux des conseils s'organisent autour des principes énoncés ci-dessous :

- Un droit égal à la parole pour tous ;
- Une libre discussion ;
- Une volonté de favoriser l'expression de chacun, quel qu'il soit, sans reconnaissance de prérogatives particulières ;
- Une responsabilisation de chacun s'engageant à assortir ses interventions de propositions ;
- Un fonctionnement par consensus.

Chaque membre du conseil de quartier signera le présent règlement.

Les personnes ne respectant pas ces règles ou refusant de signer ce document, pourront être révoquées.



CARTOGRAPHIE DES CONSEILS DE QUARTIERS 2023/2026

Point n° : 2

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES GENERALES

Taxe d'aménagement - Reversement partiel

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

La taxe d'aménagement est due par les bénéficiaires d'autorisations de construire et représente pour la commune une recette annuelle de l'ordre de 1,9 millions d'euros.

L'article 109 de la loi de finances 2022 a rendu obligatoire le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement aux EPCI à fiscalité propre. En accord avec GMVa, il est proposé un reversement de 0.1 % des sommes perçues en 2023.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de fixer le taux de reversement à 0,1 % des sommes perçues au titre de 2023
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 3

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES JURIDIQUES

Délégations de service public - Respect des principes de la République - Avenants

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a rappelé l'obligation pour les titulaires d'un contrat de délégation de service public (DSP), d'assurer l'égalité des usagers, et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité.

Les clauses contractuelles doivent rappeler ces obligations et en préciser les modalités de contrôle, voire de sanction si les délégataires ne les respectent pas.

Ces nouvelles exigences s'appliquent aux contrats en cours dont l'échéance intervient après le 25 février 2023.

Les contrats de DSP conclus pour la gestion du port, des parkings (Port, République, Centre et Loi), du camping de Conleau, du casino, sont concernés par ces dispositions et doivent donc être adaptés par voie d'avenant.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le projet d'avenant pour chacun des contrats de concession, conclus pour la gestion du port, des parkings (Port, République, Centre et Loi), du camping de Conleau, du casino ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer ces avenants ainsi que tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 4

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES JURIDIQUES

Délégation de service public - Parc des expositions Chorus - Tarifs 2023

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le parc des expositions du Chorus est géré dans le cadre d'une délégation de service public attribuée à la Société Publique Locale (SPL) Golfe du Morbihan Vannes Tourisme.

Conformément à la convention de délégation de service public, il convient de fixer les tarifs pour l'année 2023 sur proposition du délégataire.

C'est pourquoi,

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de fixer les tarifs du parc des expositions du Chorus pour 2023, tels qu'ils figurent dans la proposition de la SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme ci-annexée ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

Mme DUMAS : Tout d'abord, nous vous remercions pour les informations sur les tarifs. Sauf erreur de ma part, nous n'avions pas eu ce détail en commission. J'ai donc quelques questions et notamment par rapport au fait qu'un certain nombre de tarifs qui sont les mêmes au prix de vente à la commande sans main-d'œuvre et avec main-d'œuvre. Par exemple, si je prends dans le hall d'exploitation, le démontage du hall A, le prix est le même avec main-d'œuvre ou sans main-d'œuvre, et après sur un certain nombre d'autres points. C'est vrai que ça pourrait être une question de commission mais pour le coup, je ne me

rappelle pas avoir vu ces tarifs en commission.

M. LE MAIRE : Nous vous répondrons par écrit Mme DUMAS car là je ne peux pas vous dire ce qui différencie l'un ou l'autre.

Mme DUMAS : C'est vrai que nous avons eu comme information qu'il y avait une augmentation de 2% des tarifs et une facturation au réel de la consommation électrique. Et nous avons eu une présentation du compte de résultat mais pas du détail.

M. LE MAIRE : Je vous transmettrai cela par écrit. C'est M. POIRIER qui siège au sein de la SPL. Il faut savoir que nous avons le parc le plus ancien de Bretagne avec des tarifs les plus hauts de Bretagne. Depuis la mise en place de cette SPL, nous avons effectivement initié de nouvelles choses et nous espérons qu'avant l'été 2023, je pourrai revenir devant le Conseil d'administration mais aussi devant le Conseil municipal pour l'avenir de cet équipement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Tarifs Chorus

2023

Formulaire	séquenc	Type	Description	Prix vente a la commande sans Main d'Œuvre	Prix vente sur place Main d'œuvre inclus	U/M
Location d'Espaces						
		LOCES	Moquette d'usage	0,15	1,7800	M2
		LOCES	Office cuisine	318,40	398,00	UN
		LOCES	Hall A-Exploitation	3 660,00	3 660,00	SL
		LOCES	Hall B-Exploitation	1 848,00	1 848,00	SL
		LOCES	Hall A-Montage	1 830,00	1 830,00	SL
		LOCES	Hall B-Montage	924,00	924,00	SL
		LOCES	Hall A-Démontage	1 830,00	1 830,00	SL
		LOCES	Hall B-Démontage	924,00	924,00	SL
		LOCES	Espace Extérieur-Exploitation	1 744,00	1 744,00	SL
		LOCES	Espace Extérieur-Démontage	872,00	872,00	SL
		LOCES	Espace Extérieur-Montage	872,00	872,00	SL
Prestations Manifestations Accueillies						
PERSONNEL		PERSO	Permanence technique pendant l'exploitation	50,00	50,00	SL
		FLUIDE	3 prises 16A	52,80	66,00	UN
		FLUIDE	Coffret Electrique	52,00	65,00	UN
		FLUIDE	Eau (branchement arrivée d'eau)	99,88	124,85	UN
		FLUIDE	Electricité - Triphasé - 32 Ampères	79,92	99,90	UN
		FLUIDE	Forfait Electricité / Chauffage au réel			UN
		FLUIDE	Rail de 3 spots 100 W	51,99	64,99	UN
		INFOR	Forfait internet wifi	50,00	50,00	UN
		LOCES	Moquette d'usage Hall A	540,00	540,00	/J
		LOCES	Moquette d'usage Hall B	255,00	255,00	/J
		MANUT	Chariot élévateur / nacelle	50,00	50,00	1H
		MANUT	Chariot élévateur / nacelle - 1/4h	20,00	20,00	1/4h
		MOBDECO	Scène/podium STACCO	18,76	23,45	M2
		MOBDECO	Chaises pour espace conférence	2,44	3,05	UN
		MOBDECO	Chaises pour stands	2,44	3,05	UN
		MOBDECO	Comptoirs d'accueil avec tabouret	124,80	156,00	UN
		MOBDECO	Fleurissement	635,00	635,00	UN
		MOBDECO	Gradins	8,37	8,37	UN
		MOBDECO	Occultation Hall A	2 185,00	2 185,00	UN
		MOBDECO	Occultation Hall B	895,00	895,00	UN
		MOBDECO	Salon rotin	136,80	171,00	UN
		MOBDECO	Tables rectangulaires pour buffets	9,04	11,30	UN
		MOBDECO	Tables rectangulaires pour stands	9,04	11,30	UN
		MOBDECO	Tables rondes diamètre 1,50m	10,16	12,70	UN
		MOBDECO	Sonorisation mobile / Micro H.F.	270,00	270,00	UN
		MOBDECO	Evier eau chaude	124,00	155,00	UN
		MOBDECO	Evier eau froide	100,00	125,00	UN
		MOBDECO	Moquette de couleur	5,50	6,50	M2
		MOBDECO	Enseigne de stand (2faces)	12,24	12,24	UN
		MOBDECO	Structure de stand (m²)	11,76	14,70	UN
		MOBDECO	Structure de stand (ml)	20,20	25,25	UN
		MOBDECO	Dallo 5x5	158,40	198,00	UN
		MOBDECO	Coton gratté	4,40	5,50	M
		NETTO	Consommables sanitaires	225,00	225,00	UN
		NETTO	Enlèvements déchets	390,00	390,00	UN
		NETTO	Nettoyage selon devis			UN
		NETTO	Nettoyage fin de manifestation Hall A	790,00	790,00	UN
		NETTO	Nettoyage fin de manifestation Hall B	535,00	535,00	UN
		PERSO	Permanence technique Tarif A	23,95	23,95	UN
		PERSO	Permanence technique Tarif B	35,93	35,93	UN
		PERSO	Permanence technique Tarif C	47,90	47,90	UN
		PERSO	Femme de ménage selon devis			UN
		PERSO	Hôtesse d'accueil selon devis			UN
		RESTO	Repas technicien d'astreinte	15,00	15,00	UN
		SECU	Agent de sécurité cynophile tarif NUIT 21h/6h	30,30	30,30	UN
		SECU	Agent de sécurité Incendie SSIAP 1 - Tarif heure de JOUR 6h/21h	25,93	25,93	UN
		SECU	Agent de sécurité Incendie SSIAP 1 : Tarif heure NUIT 21h/6h ou heure JOUR dimanche	28,80	28,80	UN
		SECU	Agent de sécurité Incendie SSIAP 2 - Tarif heure de JOUR 6h/21h	29,90	29,90	UN
		SECU	Agent de sécurité Incendie SSIAP 2 : Tarif heure NUIT 21h/6h ou heure JOUR dimanche	33,19	33,19	UN
		SECU	Agent de sécurité: Tarif heure JOUR FERIE	49,60	49,60	UN
		SECU	Agent de sécurité: visuel et/ou portail Tarif heure NUIT 21h/6h ou heure JOUR dimanche	28,80	28,80	UN
		SECU	Chargé de sécurité au montage et pendant les heures d'ouverture selon devis			UN
		SECU	Agent de sécurité Incendie SSIAP 1 : Tarif heure JOUR FERIE	50,95	50,95	UN
		SECU	Agent de sécurité visuel et/ou portail Tarif Heure JOUR 6h/21h	25,93	25,93	UN
Remise exceptionnelle						
		REM	Remise exceptionnelle		UN	
		REM	Association Vannes et Agglo	50%		
		REM	Association Extérieur Agglo	30%		

LEXIQUE

- SL : par salon
- UN : unité
- /J : par jour
- M2 : par mètre carré
- Manifestations accueillies : manifestation organisées par des prestataires extérieures et accueillies au sein de l'établissement
- Manifestation organisées : manifestations organisées en interne et se déroulant au sein de l'établissement

Point n° : 5

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES JURIDIQUES

PORT DE COMMERCE

Port de commerce - Concession - Prolongation

M. Michel GILLET présente le rapport suivant :

La concession relative à l'exploitation du port de commerce régional, dont la ville est titulaire, arrive à échéance le 31 décembre 2022.

La région a fait part de son souhait de prolonger la durée de cette concession pour un an supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Compte tenu de l'intérêt pour la ville de poursuivre le partenariat avec la région pour la gestion du port de commerce, en synergie avec l'avant-port de plaisance, il est proposé d'approuver cette demande de prolongation par voie d'avenant, étant précisé que des dispositions complémentaires y sont introduites afin, essentiellement, de préciser les modalités relatives aux opérations de fin de concession.

Par ailleurs, je vous rappelle que la ville a confié l'exploitation de la partie maritime du port de commerce à la Compagnie des Ports du Morbihan depuis 2017, dans le cadre de la délégation de service (DSP) « Port de Vannes » ; il convient donc de conclure un avenant à la DSP entre la ville et la CPM pour tenir compte de la prolongation de cette concession.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver l'avenant ci-annexé à la concession conclue avec la région, portant principalement sur la prolongation de la durée pour un an ;
- d'approuver corollairement l'avenant ci-annexé à la délégation de service public conclue avec la Compagnie des Ports du Morbihan ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer ces deux avenants ainsi que tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 6

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES GENERALES

Dérogation au repos dominical 2023

Mme Claire BOEDEC présente le rapport suivant :

Le repos dominical a été institué par la loi du 13 juillet 1906 en faveur des salariés de l'industrie et du commerce. Le législateur autorise les établissements de détail à déroger au repos dominical de leur personnel, sur décision du maire prise avant le 31 décembre de l'année précédente.

A ce titre, il est envisagé de retenir les dates suivantes pour l'année 2023 :

Période	Dates
Dernier dimanche de novembre	26 novembre
Fêtes de fin d'année	10 décembre 17 décembre 24 décembre 31 décembre

Cette proposition a été précédée des consultations réglementaires obligatoires. Elle revêt un caractère collectif et vise donc l'ensemble des commerces de détail de la commune.

Pour mémoire, les commerces du centre-ville, situés dans le périmètre de la zone d'affluence touristique, délimitée par l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2012, sont autorisés à ouvrir tous les dimanches de l'année.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'autoriser les commerces de détail situés sur le territoire communal à déroger au repos dominical de leur personnel les cinq dimanches précités ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 7

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES GENERALES

Convention de partenariat dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme CEE-ACTEE

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

La Ville de Vannes et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération souhaitent engager un programme d'actions afin de réduire la consommation énergétique de leur patrimoine. Dans ce cadre, la création de postes d'économies de flux, la réalisation d'audits énergétiques, le recours à des équipes de maîtrise d'œuvre et la mise en œuvre d'outils de mesure apparaissent nécessaires.

Le Programme CEE ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) - SEQUOIA 3 qui vise à accompagner les collectivités publiques dans leurs projets de rénovation de bâtiments publics a ainsi été sollicité et la candidature mutualisée de Golfe du Morbihan Vannes agglomération et de la Ville de Vannes retenue.

Pour ce programme porté par la Fédération Nationale des Collectivités concédantes et régies (FNCCR), la signature d'une convention tripartite de financement, en cours d'élaboration, est nécessaire.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au BP 2023 d'un montant global de 210 120 euros HT pour le programme prévisionnel d'actions à mettre en œuvre par la Ville de Vannes tel que décrit en annexe 1 de la convention jointe ;
- de solliciter la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (par l'intermédiaire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération coordinateur du groupement) pour un financement sur la base du coût prévisionnel évalué à 210 120 euros HT pour 2 ans ;

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. UZENAT : J'ai quelques précisions et interventions. Je précise que ces documents n'ont pas été fournis, même s'il y a des progrès évidemment dans la transmission d'informations dans le cadre des commissions, nous tenons à le souligner. Pour autant, les délibérations et leurs annexes ne nous sont pas communiquées donc je me permets de rebondir sur vos propos par rapport au premier point de l'ordre du jour. Il est difficile de se prononcer sur des documents que nous n'avons pas, donc il est normal que nous le fassions dans ces cas-là, en Conseil municipal. Sur cette délibération qui évidemment va dans le bon sens en matière de renforcement de l'action pour la sobriété énergétique, vous saisissez une opportunité qui existe au plan national. Nous saluons cette démarche. Pour autant, alors vous allez me dire on rentre dans le détail mais ça a quand même son importance, le poste d'économe de flux qui est l'un des principaux dispositifs de cette délibération, donc 1,5 ETP répartis entre 0,5 ETP pour GMVa et 1 ETP pour la ville de Vannes, dans l'annexe 2 sur le budget prévisionnel, je pense qu'il doit y avoir une erreur parce que pour GMVa, nous avons 70 000 € pour 12 mois et 40 000 € par an pour la ville de Vannes. Donc, les 40 000 € par an, c'est de mon point de vue correct, mais pour 12 mois, nous devons être à 35 000 pour GMVa. L'interrogation que cela pose est : nous avons d'un côté 0,5 ETP, de l'autre 1 ETP et nous avons le même montant à quelques milliers d'euros près. Avez-vous des précisions à nous apporter ? Deuxième question sur le calendrier, ce n'est pas forcément très clair dans la délibération, nous parlons d'audits énergétiques, de diagnostic. Alors nous nous doutons que ce ne sont pas exactement les mêmes audits mais alors dans certains cas, on évoque 2022 2023 en comprenant que certains ont déjà été réalisés en 2022, dans l'autre, on nous parle de 2023, 2024. Vous n'avez peut-être pas tout le détail ce soir mais si à la suite du Conseil nous pouvions obtenir ces précisions, ce serait bienvenu. Et puis je profite de ce bordereau, nous avons déjà eu l'occasion de le souligner en évoquant le patrimoine municipal, la nécessité d'avoir une approche globale. Mais dans quelles mesures, étant entendu que l'objectif que nous poursuivions derrière, c'était d'identifier les biens potentiellement cessibles, ceux pour lesquels le coût de la rénovation énergétique s'avérerait trop élevé au regard des usages envisagés ou des finances de la collectivité. Donc cet élément-là ne figure pas en tant que tel, ça pourrait être une brique. Mais est-ce que vous êtes disposés justement à retravailler ce bilan du patrimoine municipal, à pouvoir nous associer à ces réflexions, à faire en sorte que le travail sur l'audit énergétique permette d'avoir cette approche beaucoup plus fine des sessions possibles des biens municipaux dans les mois et les années qui viennent ?

Mme LE PAPE : Effectivement vous avez entièrement raison sur l'analyse des bâtiments de la ville de Vannes. Il est évident que nous n'allons pas chauffer ou faire des travaux de rénovation énergétique des bâtiments qui n'ont pas un usage suffisamment important pour ne pas envisager leur cession. Donc c'est évidemment une étude qui est en cours. Il y a également une étude sur les associations et une remise à plat de tous les locaux qui sont destinés au monde associatif en général. Tout cela dans le but d'atteindre une rationalisation et une économie au plus juste de la gestion de nos bâtiments. Sans compter que nous avons également le décret tertiaire auquel nous sommes soumis qui, comme vous le savez, oblige les établissements recevant du public de plus de 1000 m², et la ville de Vannes en détient plus de 50, à réduire leur empreinte énergétique de 40 % à horizon 2030. C'est donc demain, et 50 % à horizon 2040, et 60 % à horizon 2050. Effectivement tous les bâtiments qui ne seraient pas

destinés à un usage précis et important seraient possiblement cessibles.

M. LE MAIRE : Nous avons fait appel à un cabinet extérieur pour avoir une idée précise de l'ensemble de nos bâtiments et nous reviendrons devant l'assemblée municipale. En ce qui concerne la masse salariale, je vais regarder. Dans tous les cas, l'économiste arrive le 2 janvier à la ville.

M. UZENAT : Est évoqué aussi dans la délibération, le fait qu'il y ait déjà eu un premier rendu, en tout cas un premier bilan présenté à priori à la rentrée, au mois de septembre. Serait-il possible un moment ou un autre d'avoir un point d'avancement ?

M. LE MAIRE : Oui, il y aura une présentation en commission en début d'année.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 8

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES FONCIERES

Rue de Strasbourg - Projet immobilier - Cession de biens immobiliers

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

La commune est propriétaire d'une maison, 53 rue de Strasbourg, de 95 m² sur un terrain de 2 233 m².

La société BOUYGUES IMMOBILIER, qui maîtrise les deux maisons voisines, en sollicite l'acquisition en vue de construire 48 logements tout en conservant les 3 maisons existantes.

Il est proposé de vendre ce bien au prix de 521 000 € HT, charge à l'acquéreur de céder 10 logements T3 et T4 parmi les 48 projetés, à un prix inférieur ou égal à 3 000 € le m² en faveur de familles primo-accédantes.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'Etat,

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de constater la désaffectation de l'usage du public de la parcelle bâtie sise 53 rue de Strasbourg, cadastrée AW 41 d'une contenance de 767 m² ;
- de procéder au déclassement du domaine public de ladite parcelle AW 41 et décider de son incorporation au domaine privé de la commune, conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- de céder à la société BOUYGUES IMMOBILIER, ou à toute personne morale ou physique qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, les parcelles section AW numéros 37, 39, 40, 41 et 42 d'une contenance totale de 2 233 m² sises rue de Strasbourg ;

DELIBERATION

- de fixer le prix de cession de l'ensemble des parcelles communales à un montant de 521 000 euros HT net vendeur ; En contrepartie, 10 logements seront cédés à un prix inférieur au marché à des familles primo-accédantes ; Ces mutations seront assorties d'une obligation d'usage en résidence principale et d'une clause anti-spéculative d'une durée de 10 ans ;
- de confier la rédaction de l'acte constatant ce transfert de propriété, qui devra intervenir au plus tard le 31/12/2023, au notaire désigné par la commune et de prévoir que les frais d'acte afférents à cette mutation seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser l'acquéreur à déposer toutes les autorisations d'urbanisme ou autres nécessaires à la réalisation du projet,
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout acte et document, accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. AUFFRET : Ce bordereau nous paraît très symbolique de votre politique de logement. Vous avez ici un terrain de 2 000 m² avec une maison que vous vendez à prix cassé à un promoteur immobilier en contrepartie de quoi, 10 T3 et T4 seront mis sur le marché à destination de primo-accédants à prix réduits. Sur le papier, nous soutenons évidemment toute initiative à destination des primo-accédants qui plus est, sur des surfaces « familiales ». Nous sommes néanmoins inquiets de la dilapidation du parc immobilier communal. Car certes 10 familles pourront devenir propriétaires à Vannes à prix abordable. Mais que se passe-t-il au bout de 10 ans à la fin de la clause anti-spéculative ? Ces familles peuvent remettre leur bien sur le marché au prix du marché et empocher la différence avec le prix subventionné par la ville. C'est un peu comme si nous subventionnions des familles pour s'installer 10 ans à Vannes. C'est donc un dispositif de subventionnement injuste (pourquoi ne pas subventionner tous les primo-accédants vannetais ?). C'est surtout un dispositif avec une date de péremption. Car une fois remis sur le marché, ces biens ne seront plus accessibles aux primo-accédants. C'est du one-shot. Cela va par ailleurs à rebours de ce qui se fait ailleurs en Bretagne. Vous aimez, Monsieur le maire, rappeler votre proximité avec Gilles Lurton le maire de Saint-Malo. Il ne fait pas seulement l'inverse de vous sur la location saisonnière, qu'il règlemente sévèrement, il vise aussi une maîtrise importante de son foncier. C'est un objectif de 30% de production en bail réel solidaire dans un horizon proche. On est loin de la centaine de logements prévus à Vannes sur plusieurs années. A Rennes où la pression immobilière est au moins aussi forte que chez nous, la métropole cherche à mettre en place un dispositif d'encadrement pour limiter la spéculation en encadrant tous les prix de vente. La maîtrise du foncier est la clé de voûte de la politique logement de la plupart de vos collègues maires bretons. Et nous à Vannes, nous en sommes encore à voter pour subventionner des biens qui se retrouveront dans 10 à 15 ans sur le marché immobilier à des prix inaccessibles au primo-accédant. Il est donc pour nous hors de question d'approuver un dispositif qui ne fonctionne pas. Si vous aviez par ailleurs mis en place des dispositifs plus pérennes et ambitieux pour répondre à la crise du logement, par exemple en réglementant mieux la location saisonnière, nous aurions pu passer outre ce projet, de somme toute seulement 48 logements. Mais il nous apparaît important de marquer le coup et nous nous abstiendrons donc sur ce bordereau.

M. UZENAT : Tout d'abord, je m'étonne de ne pas avoir l'avis de France Domaines.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une obligation de l'annexer à la délibération. Mais il aurait pu l'être. Nous étions au-dessus de l'avis des Domaines. Nous n'avons pas bradé ce terrain comme vous le dites M. AUFFRET.

M. UZENAT : Sur ce sujet du logement, nous aurons l'occasion d'y revenir je pense pendant le débat budgétaire, mais en fait ce qui est assez frappant pour celles et ceux qui ont un petit peu d'ancienneté dans cette maison, c'est de voir que Vannes saisit des opportunités mais malheureusement toujours avec beaucoup de retard en l'occurrence des années de retard parce que quand je repense à nos débats de 2014 par exemple sur le logement, nous demandions, en effet à l'époque il n'existait pas d'office foncier solidaire, des dispositifs contraignants de ce type-là. C'était en 2014 et il s'est passé beaucoup de choses depuis. Notre agglomération s'est dotée enfin d'un office foncier solidaire.

M. LE MAIRE : C'est juste le deuxième office foncier solidaire de Bretagne.

M. UZENAT : Encore une fois, d'autres l'ont fait et la demande avait été formulée il y a plusieurs années. Donc il ne faut pas se satisfaire d'arriver malgré tout en retard parce qu'encore une fois-là, nous ne parlons pas de compétition entre les collectivités, nous parlons de celles et ceux classes moyennes, classes populaires qui n'arrivent plus à se loger dans notre ville depuis maintenant plusieurs années et pour qui, même si le marché se calme quelque peu, la situation restera extrêmement compliquée. Là en l'occurrence, nous avons un projet qui illustre bien vos priorités politiques, à savoir que tout d'abord c'est un secteur où, il est bon de rappeler, les opérations peuvent être exonérées de l'application du quota de la loi SRU sur les logements sociaux. Donc là je m'en suis assuré mais il n'y aura pas de logements sociaux sur cette opération. Donc nous avons 48 logements projetés, zéro logement locatifs social et 10 logements que nous pourrions considérer comme abordable, mais en effet à un instant T. Pour une fois, et c'est la première fois depuis 10 ans, il y a un prix de sortie parce que régulièrement nous le demandions. Encore une fois, nous pointons quand même ces avancées mais nous sommes toujours à contretemps, toujours à contretemps d'une crise majeure aujourd'hui qui ne met pas simplement en difficulté les familles modestes et populaires, qui ne peuvent pas habiter notre ville, mais qui met aussi en difficulté aussi les entreprises qui n'arrivent pas à recruter, les services à la personne ou évidemment les salariés ne gagnent pas des mille et des cents, ne vont pas rajouter des frais d'essence et ces personnes sont obligées aujourd'hui d'habiter beaucoup plus loin que notre ville. Donc nous le voyons bien, ce sont des difficultés structurelles sur lesquelles nous avons attiré votre attention depuis plusieurs années et là, en effet, alors nous avons un prix de sortie, c'est tant mieux par rapport à ce que nous avons pu connaître. Nous estimons que cela n'est absolument pas à la hauteur et nous avons eu l'occasion de le dire lors du dernier conseil en évoquant le projet Allée de Limoges. Typiquement sur un projet comme celui-là, de notre point de vue, la ville, la puissance publique, et nous l'avons dit à plusieurs reprises, devrait garder la maîtrise en attribuant ce bien-là à l'office foncier solidaire avec la responsabilité derrière de développer une offre de logements parce que cela garantit dans le temps, le caractère accessible des logements. Le point de vue que je défends mais je le dis aussi dans les débats que nous pouvons avoir à l'échelle régionale, c'est qu'aujourd'hui plus un euro d'argent public ne doit être mis dans le fait de rendre accessible un logement une seule fois, une seule fois parce que vous connaissez comme moi la perspective de la zéro artificialisation nette. C'est de plus en plus compliqué de construire. Il va y avoir des contraintes et donc forcément le foncier ne va pas se reproduire tout seul. Donc à partir du moment où la ville dispose de foncier, la puissance publique dispose de foncier, elle doit en garder la maîtrise et proposer des projets équilibrés. Nous ne sommes pas anti accession libre mais nous disons que sur un projet comme celui-là, il aurait fallu, comme nous l'avons demandé pour l'Allée de Limoges, au moins 30 % de logements locatifs sociaux, au moins 30

% de logements abordables via un bail réel solidaire et ce qui fait qu'il reste un tiers pour de l'accession libre. Il faut véritablement changer d'échelle, changer de niveau d'ambition. Là aujourd'hui avec cette délibération, nous ne sommes pas à la hauteur des besoins et donc nous contribuons indirectement à alimenter cette tendance spéculative que nous constatons sur le territoire. Pour toutes ces raisons-là, nous ne votons pas contre parce que malgré tout avec des années de retard, il y a un léger progrès qu'il faut quand même souligner, mais un progrès qui est notoirement insuffisant. Nous le regrettons et nous aurons l'occasion de le redire lors du débat budgétaire.

Mme LE PAPE : Il y a une chose qui m'a effleuré l'oreille, vous avez parlé d'encadrement des prix, d'encadrement des loyers. Alors cela ne correspond pas du tout à notre ADN politique et à chaque fois que cela a été fait, cela a montré son échec total. Que se passe-t-il lorsque nous encadrons les loyers ? Les propriétaires bailleurs ne louent plus et c'est pire que tout. J'ai entendu aussi que vous parliez de brader le patrimoine immobilier de la ville. Permettez-moi de vous rappeler la délibération qui précède. Nous avons dit précisément que nous sommes en train de rationaliser le patrimoine de la ville pour permettre d'avoir des bâtiments qui sont utiles et qui ne sont pas énergivores. En l'occurrence, je vous conseille d'aller faire un petit tour Rue de Strasbourg, afin de voir à quoi ressemble cette maison. Je ne connais pas son diagnostic de performance énergétique, mais à mon avis il est plutôt proche du F ou du G que du A ou du B. Il hébergeait une association que nous avons relogée, par ailleurs qui n'avait absolument pas vocation à occuper une maison de pratiquement 100 m² à cet endroit-là. Cela fait vraiment partie de la rationalisation de notre patrimoine immobilier. Par ailleurs, vous l'avez souligné effectivement, nous sommes dans un secteur excédentaire. Nous aurions très bien pu ne pas demander de logement abordable. Néanmoins, nous l'avons fait. Vous dites heureusement, il y a un prix de sortie. Je vous rappelle que, à quelques centaines de mètres de cet endroit, il y a eu le projet de l'école Brizeux ou le prix de sortie était très modeste, trente maisons, de mémoire le prix tournait autour de 250 000 €. Nous étions dans un prix très maîtrisé et il y a eu un article dans la presse qui montrait combien les familles étaient satisfaites de vivre à cet endroit-là. Cela sera la même chose pour ce projet. Et puis vous parlez de l'organisme de foncier solidaire. Effectivement comme cela a été dit, nous sommes malgré tout un des premiers de Bretagne. Nous voudrions toujours aller plus vite, mais vous savez que nous sommes dans un pays où les choses sont vraiment longues à mettre en place, même si nous sommes vraiment vigilants et que nous sommes très proactifs sur cette question-là. Dans un premier plan, le directeur de l'OFS nous avait parlé de 100 logements par an. Il est monté en puissance à 200 logements par an. Ça me paraît extrêmement important sur la production de logements à Vannes. Je vous signale qu'à Vannes depuis les 10 dernières années, nous produisons 480 logements par an. Alors l'OFS ne concerne pas que la ville de Vannes, il concerne la ville de Vannes et les zones tendues, mais nous savons qu'il y aura certainement aux alentours de 75 % de production de BRS qui se feront sur le territoire de la ville de Vannes. Cela fait quand même un effort très important. Le BRS est un produit dans lequel effectivement nous formons beaucoup d'espoir et qui va certainement répondre aux besoins de beaucoup de familles. Néanmoins, nous n'allons pas tout transformer en BRS. La panacée ça n'existe pas et donc il faut en matière de logements comme dans les autres sujets être dans l'équilibre et avoir de l'accession libre, des bailleurs privés qui louent leur bien, des bailleurs sociaux, du bail réel solidaire qui ne répond pas malgré tout à toutes les familles. Il y a des familles qui souhaitent investir pour longtemps, qui n'envisagent pas de ne pas posséder le foncier et simplement le bâti, ça existe également. Tout le monde ne va pas se transformer instantanément en propriétaire de BRS. Il y a des familles qui souhaitent être pleinement propriétaire de leur bien. Par ailleurs, vous avez parlé de la maîtrise foncière de la ville, avec la problématique du ZAN. Effectivement je partagerais votre vue si à cet endroit, il avait été opportun de prévoir un équipement comme une crèche, une école ou autre équipement public, ça aurait été un non-sens de vendre ce foncier. Mais cela n'est absolument pas le cas. Je vous invite de nouveau à regarder la vue aérienne. C'est un terrain en bande qui n'avait pas vocation à accueillir un équipement public

et donc effectivement nous nous attachons à garder la maîtrise foncière quand ce sont des emplacements stratégiques sur lesquels nous avons des projets d'ensemble. Vous parliez également des 520 000 € que vont nous rapporter la vente de ce terrain à Bouygues Immobilier. Je suis sûre que M. THEPAUT en fera bon usage pour d'autres projets de la ville. Vous connaissez les contraintes et les difficultés financières que connaissent toutes les villes actuellement pour un certain nombre de raisons que tout le monde connaît bien et donc apporter gratuitement ce foncier à l'OFS n'aurait pas été non plus forcément de bonne gestion. Donc j'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions. Vous avez raison de souligner que ce sont des questions extrêmement importantes parce que nos concitoyens ont du mal à se loger, mais nous travaillons vraiment beaucoup aussi bien à la ville qu'à GMVA pour essayer de répondre à cette problématique.

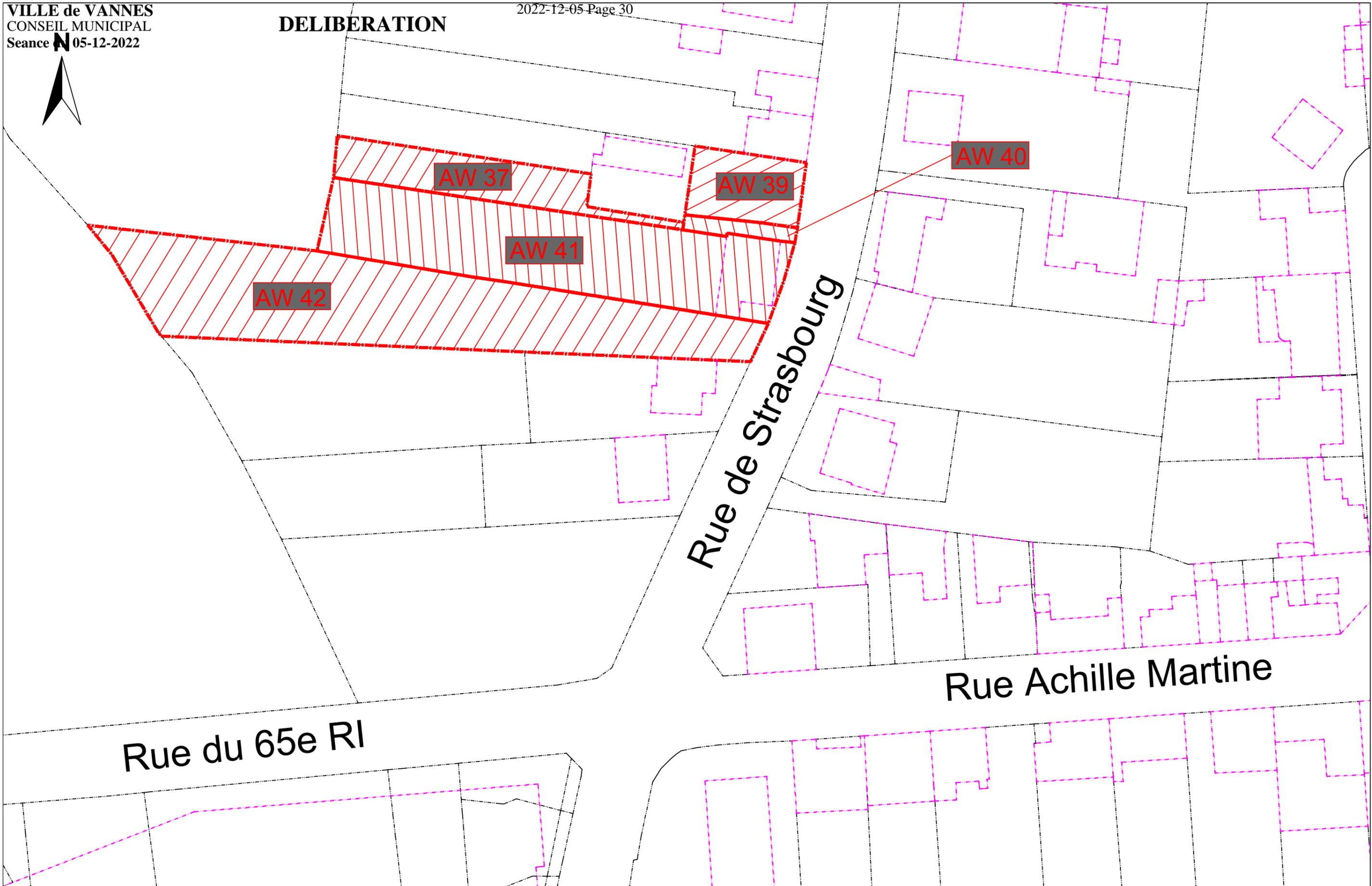
M. UZENAT : Qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous, le zéro artificialisation nette, c'était une réflexion plus générale sur le fait que les marges de manœuvre foncière des collectifs allaient se réduire significativement dans les années à venir. Si vous avez bien écouté mon intervention, nous ne remettons pas en cause le principe de la cession. En effet, nous aurions souhaité que ce soit à destination de l'OFS mais le fait de vendre ce foncier pour construire des logements dans un secteur à proximité de la gare, avec une école, avec des services, etc. évidemment, que ça fait sens. A aucun moment nous n'avons remis en cause cette opportunité. En revanche, là, par rapport aux éléments que vous avez présentés, l'école Brizeux sauf si ma mémoire me fait défaut, il n'y avait aucun prix de sortie dans la délibération sur laquelle nous avons eu à nous prononcer à l'époque. Là quand nous évoquons 3000 € le mètre carré, c'est vrai que relativement à d'autres biens, ça paraît moins cher, je suis bien d'accord avec vous mais un logement de 80 m² à 3000 €, ça fait 240 000 €, avec peut-être quelques frais annexes. Aujourd'hui avec les tensions sur le marché bancaire, notamment pour les familles qui n'ont pas d'apport, etc. ça reste élevé. Nous avons pris l'habitude à Vannes de raisonner sur des montants tellement élevés qu'en effet, quand nous disons 300 ou 350 mille euros, nous avons l'impression quasiment que c'est donné. Ça reste quand même très élevé. Par rapport à l'OFS, quand vous dites 200 logements par an, alors, nous l'espérons, en effet, que ça puisse être concentré au moins à proximité des axes de transport en commun. Mais rappelons qu'à l'échelle de l'agglomération, c'est plus de 2000 logements construits par an. Donc même avec 200 logements, nous avons pointé l'insuffisance à 100 mais même avec 200 grosso modo, c'est moins de 10 %. Donc, nous ne disons pas que tout doit être transformé en OFS, ce que nous disons, c'est que à ma connaissance la ville ne vend pas des biens de cette nature-là à tous les conseils. Donc il y a quelques biens, il faut accepter et c'est vrai, c'est un effort financier, nous aurons l'occasion de le dire, lors du débat budgétaire, de le céder à l'OFS pour garantir des logements accessibles en cœur de ville pour les familles moyennes et des classes populaires sur le long terme, c'est-à-dire pour ce mandat, pour le mandat d'après, pour les décennies qui viennent parce que c'est l'enjeu d'attractivité et d'équilibre pour notre territoire. Nous avons une vraie différence d'approche mais il était bien que nous puissions les exprimer.

M. LE MAIRE : Deux petites précisions pour ceux qui ne maîtrisent pas forcément le sujet et pour la bonne information. A vous écouter, on a l'impression que l'OFS est uniquement dans notre main. Je rappelle que c'est un partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations ou la Banque des Territoires. Nous ne sommes pas les seuls à définir les besoins, à définir les financements et la localisation des communes, car cela doit être validé par la Banque des Territoires. Et puis M. AUFFRET parlait de mon ami, M. Gilles LURTON. Moi je ne suis pas très inquiet pour le ZAN. Si vos amis Rennais laissent une grande part du gâteau à l'ensemble de la Bretagne, nous trouverons des accords entre les différentes villes moyennes et les villes plus petites. Il ne faut pas que la métropole Rennaise comme c'est le cas actuellement dans les discussions inter-SCOT, veuille avoir l'immense majorité du gâteau.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix

Abstentions : 9 voix.



Direction des Etudes et Grands Projets
POLE TECHNIQUE

Plan cadastral

Rue de Strasbourg - Parcelles AW 37 - AW 39 - AW 40 - AW 41 - AW 42

Point n° : 9

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

URBANISME

Urbanisme - PLU - Modification n°3 - Concertation préalable - Modalités

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

En application des dispositions des articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme, une procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Vannes approuvé le 30 juin 2017 et modifié les 19 avril 2021 et 04 avril 2022, a été engagée par Arrêté Municipal N°6 en date du 27 juin 2022.

Les principaux objectifs poursuivis par la modification n°3 s'inscrivent dans la continuité du PADD et poursuivent l'ambition, déjà affirmée, de participer à la lutte contre l'artificialisation des Sols tout en répondant aux besoins de logements et d'emplois de la population. La procédure de modification vise notamment à :

- Favoriser l'accès à l'habitat pour tous, notamment en intégrant des orientations pour la création de logements accessibles en Bail Réel Solidaire dans le cadre de L'office Foncier de l'agglomération créé au 1^{er} janvier 2022
- Accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique
- Consolider la protection de la trame verte et bleue et lutter contre les îlots de chaleur
- Renforcer la prise en compte et la protection du patrimoine architectural dans le PLU par l'intégration d'une OAP patrimoine
- Actualiser et compléter les OAP sectorielles pour tenir compte des nouveaux enjeux et permettre le développement de la ville au sein de l'enveloppe urbaine
- Adapter le règlement écrit pour mieux maîtriser les équilibres habitat/activités au sein du tissu urbain mixte, pour moderniser certaines règles et faciliter l'instruction, mettre à jour la liste des emplacements réservés

Compte-tenu de ses éléments et sans attendre une décision au cas par cas de l'Autorité Environnementale, la ville de Vannes soumettra à évaluation environnementale ce projet de modification n°3 du PLU.

Par conséquent, en application de l'article L.103-2 code de l'urbanisme, la Ville de Vannes organisera une concertation du public pour permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute autre personne concernée par ce projet :

- de prendre connaissance des évolutions qu'il est envisagé d'apporter au PLU,
- de donner un avis, et le cas échéant de formuler des observations ou propositions sur ces évolutions.

A la suite de cette phase de concertation, le projet de modification n°3 du PLU sera transmis pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées puis sera soumis à enquête publique.

La concertation préalable se déroulera du lundi 12 décembre 2022 au lundi 6 mars 2023 selon les modalités figurant en annexe.

Vu l'avis de la Commission :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités

Je vous propose :

- d'approuver les objectifs et les modalités de concertation tels que définis ci-dessus.
- de donner tout pouvoir au Maire pour accomplir toute formalité, signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Débat

M. UZENAT : Pas de remarques sur le principe de la concertation préalable. Nous approuvons le principe de cette délibération, mais pour autant, nous nous étonnons parce que la concertation est lancée dans une semaine, ce qui veut dire en toute logique que l'ensemble des éléments sont cadrés aujourd'hui enfin j'imagine. Ils sont prêts et je sais bien que les élus, et vous avez raison là-dessus sont des citoyens comme les autres, mais pour quelles raisons n'avons-nous pas eu connaissance justement de ce projet de modification numéro 3 ? Il aurait été possible que ce soit en commission, même en annexe de ce conseil. Parce que cela n'a peut-être pas forcément à figurer dans la délibération mais nous éclairer parce que le projet de modification va au-delà des six points évoqués en une phrase dans la délibération. Donc s'il y a une possibilité peut-être dans la semaine de nous communiquer ces éléments. Je vous avoue que c'est une surprise, j'ai essayé de retrouver l'arrêté municipal du 27 juin, je ne l'ai pas trouvé. Donc je trouve qu'en terme de communication, sur le fond, c'est assez regrettable, ce n'est pas rédhibitoire, mais c'est regrettable.

M. LE MAIRE : Pas de souci pour vous fournir les éléments dans la semaine, M. UZENAT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION

ANNEXE 1

- Publicité de la concertation

Un avis informant le public sera publié, par voie dématérialisée sur le site www.mairie-vannes.fr ainsi que par voie d'affichage pendant toute la durée de la concertation à l'Hôtel de ville de Vannes. Un avis de publicité sera également publié par voie de presse locale. Cet avis rappellera les dates de la concertation préalable, ainsi que l'objet de la concertation et les modalités de participation du public définies ci-après.

- Consultation du dossier de concertation

Durant toute la durée de la concertation, un dossier de présentation et d'information précisant les objectifs poursuivis par la modification du PLU sera mis à la disposition du public sur le site internet www.mairie-vannes.fr, et, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'Hôtel de ville de Vannes. Ce dossier sera mis à jour en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet.

- Recueil des observations du public

Une réunion publique sera organisée et, toute personne intéressée pourra communiquer ses observations :

- sur un registre dématérialisé ouvert sur internet
- par messagerie électronique à l'adresse suivante concertation.aménagement@mairie-vannes.fr
- par voie postale à l'adresse suivante :

*Hôtel de Ville
Concertation Publique Modification n°3 du PLU
place Maurice Marchais
BP 509
56019 Vannes Cedex*

Durant toute la concertation, un poste informatique sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de ville pour permettre à toute personne intéressée de consulter la version numérique du dossier et d'exprimer ses observations sur le registre numérique.

- Bilan de la concertation

A l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au Conseil Municipal qui en délibérera. Ce bilan sera ensuite tenu à la disposition du public sur le site internet www.mairie-vannes.fr et à l'Hôtel de ville. Le bilan de la concertation préalable sera joint au dossier d'enquête publique.

Point n° : 10

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

ENFANCE - EDUCATION

Ecoles privées - Participation aux dépenses de fonctionnement

Mme Christine PENHOUEU présente le rapport suivant :

Par délibérations des 24 juin et 16 décembre 1996, le conseil municipal a décidé de participer aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées, titulaires d'un contrat d'association avec l'Etat, y compris celle(s) gérée(s) par l'association Diwan.

Selon les textes en vigueur, la participation financière de la commune doit permettre aux établissements scolaires de financer les dépenses de fonctionnement mentionnées en annexe.

Cette participation est calculée sur la base du coût d'un élève de l'enseignement public.

Pour 2023, elle s'établira à :

- 1 387,21 € par élève pour les écoles maternelles,
- 386,15 € par élève pour les écoles élémentaires.

Vu l'avis des Commissions :

Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de fixer, pour l'année 2023, le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association avec l'Etat à 1 387,21 € par élève pour les écoles maternelles et 386,15 € par élève pour les écoles élémentaires ;
- de prévoir que cette participation ne sera accordée que pour les élèves dont les familles sont domiciliées à Vannes (807 en maternelle et 1 340 en élémentaire) ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point n° : 11

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

ENFANCE - EDUCATION

EDUCATION

Allocation fournitures scolaires - Montants 2023-2024

Mme Christine PENHOUEY présente le rapport suivant :

Chaque année, un crédit de fonctionnement est voté en faveur des écoles publiques et privées sous contrat d'association afin de permettre aux enseignants d'acheter les fournitures et le petit matériel nécessaires aux élèves vannetais durant l'année scolaire.

Par délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2021, un crédit de 43,94 € par élève domicilié à Vannes a été reconduit pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour l'année 2023/2024, il est proposé d'arrondir ce crédit à 44 € par élève.

Vu l'avis des Commissions :

Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de fixer le montant de l'allocation de fournitures scolaires à 44 € par élève pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- de prévoir que le crédit de fonctionnement alloué à chaque école sera, comme par le passé, calculé sur la base du nombre d'élèves accueillis domiciliés à Vannes ;
- de verser, pour les élèves vannetais scolarisés hors commune, le crédit global aux écoles publiques et aux écoles privées sous contrat d'association des communes concernées ;
- de verser aux associations gestionnaires d'écoles privées une avance de 50 % sur le montant de l'allocation « fournitures scolaires » qui leur est consentie, dès la rentrée de septembre, le solde étant versé en novembre ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. AUFFRET : C'est un sujet que nous avons déjà pu aborder en commission. La fixation du montant pour l'allocation de fournitures scolaires pour 2023, 2024 nous paraît ridiculement bas, c'est six centimes par écolier. En plus, en pourcentage, cela nous donne 0,1 %. Par ailleurs, vous êtes tout à fait conscient que ce niveau est très faible, puisqu'il nous a été précisé dès la commission, avant même que nous nous exprimions, que ce montant était susceptible d'être modifié en cours d'année 2023 en cas de réclamation des écoles. Le dernier montant de 43,94 € a été voté en décembre 2021, c'est-à-dire avant la guerre en Ukraine et l'inflation généralisée. Depuis janvier, le cahier petits carreaux, c'est + 20 %, le bâton de colle, c'est + 5 %, la règle + 3 % et pour nos écoliers vannetais, nous sommes invités à voter seulement + 0,1 % !. Mais soyons rassurés, les prix vont certainement diminuer d'ici à septembre prochain, et au pire, si certaines écoles font face à des difficultés pour se fournir, nous pourrions toujours augmenter le montant en cours d'année, n'est-ce pas ? Cette politique qui attend la survenue des problèmes au lieu de les prévenir, qui plus est, quand cela concerne nos enfants, manque de sérieux. C'est pour cela que nous proposons un amendement à cette délibération qui est de fixer le montant de l'allocation de fournitures scolaire à 46 €, soit un peu moins de 5 % d'augmentation, ce qui nous paraît raisonnable au vu des prévisions d'inflation l'année prochaine.

M. UZENAT : Je profite de cette délibération que nous approuverons. En l'occurrence, nous pensons qu'il est sans doute sage de mesurer en fonction des choix qui seront faits par les écoles, l'impact réel. Simplement, nous voyons bien, il y a quand même des enjeux sociaux et des enjeux sur l'éco-responsabilité de ces fournitures scolaires dont les citoyens s'emparent de façon tout à fait légitime. Donc nous souhaiterions que puisse être examinés, nous l'avons déjà soumis à votre avis, il y a de cela quelques mois, la possibilité que la Ville prenne entièrement en charge l'achat des fournitures scolaires. Comme d'autres collectivités peuvent le faire, pour enlever ce poids aux familles et puis surtout avoir un effet levier, via la commande publique sur des produits écoresponsables, la structuration de filières. Ce sont quand même des démarches intéressantes de notre point de vue aussi bien au plan social qu'au plan écologique. Donc encore une fois nous ne soumettons ni amendement, ni délibération, Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas pour ce soir, mais que ce sujet puisse être analysé, débattu, parce qu'il n'y a pas de raisons que ça a pu être fait ailleurs et que nous ne l'envisagions pas chez nous. C'était une proposition pour le débat au moins de l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Oui, à un débat en Commission nous essayerons de vous apporter des chiffres de comparaison pour voir effectivement si cela va dans ce sens et si nous sommes d'accord, il y aura une délibération et si ce n'est pas le cas, je vous fais confiance pour poser une question orale ou déposer un amendement. On va passer l'amendement de M. AUFFRET au vote. Nous procédons au vote : l'amendement est rejeté.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 40 voix
Contre : 4 voix.

Point n° : 12

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

SPORTS - LOISIRS

Kerniol - Equipements sportifs - Terrain synthétique - Mise à disposition - Convention tripartite

Mme Pascale DEVOILLE présente le rapport suivant :

La ville de Vannes vient de réaliser à Kerniol, un terrain synthétique ainsi que deux terrains de football à cinq.

Au titre de sa politique de subvention d'investissement pour la création et la modernisation des équipements sportifs mis à disposition des lycéens, la région Bretagne a décidé de participer au projet à hauteur de 80 000 euros.

Son soutien financier est soumis à l'engagement de la ville, par délibération, à réserver un quota annuel aux lycées représentant 20 heures hebdomadaires réparties sur ces espaces.

Conformément à l'article L214-4 du code de l'Education, une convention tripartite doit être établie entre le lycée Charles de Gaulle, la région Bretagne et la ville de Vannes à ces fins.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention tripartite entre le lycée Charles de Gaulle, la région Bretagne et la ville de Vannes ci-annexée ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. UZENAT : Je voulais simplement intervenir pour demander une correction sur la délibération parce que c'est vrai que j'avais été surpris du chiffre retenu, les 28 heures minimums, c'est pour les salles fermées, typiquement le gymnase du Foso où la Région est intervenue à hauteur de 500 000 €. Pour les aires extérieures, le nombre d'heures est défini conjointement par la Région et le maître d'ouvrage, en l'occurrence la Ville, et nous comprenons au regard du planning d'utilisation que le nombre d'heures a été fixé à 20 heures. Donc que ces 20 heures puissent être bien précisées dans la délibération parce que sur le calendrier annexé, elles figurent bien. C'était une précision. Evidemment, nous voterons cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 13

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

CULTURE-EVENEMENTIEL

Pass Culture - Extension des usages

Mme Pascale DEVOILLE présente le rapport suivant :
Par délibération du 14 octobre 2019, la Ville de Vannes s'est inscrite dans le dispositif du Pass Culture.

Conçu pour favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques des jeunes, le Pass Culture est un moyen qui, par l'intermédiaire d'une application numérique géolocalisée, favorise la connaissance et l'accès aux offres culturelles de proximité.

A l'origine, il s'adressait aux jeunes pendant l'année de leurs 18 ans. Depuis janvier 2022, son usage a été élargi aux jeunes de 15 à 18 ans.

Par ailleurs, une nouvelle dimension, collective cette fois, a été expérimentée en lien étroit avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Elle est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc...

L'application ADAGE (Application Dédiee À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle) de l'Éducation nationale, est l'unique possibilité, pour les établissements scolaires, d'accéder aux offres collectives.

Chaque établissement de l'enseignement public et privé sous contrat dispose d'un crédit calculé par niveau de classe, à partir du nombre d'élèves inscrits soit un montant par élève et par année scolaire de 25 € pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, 30 € pour les élèves de 2^{nde} et de CAP, 20 € pour les élèves de 1^{ère} et terminale.

Composante des projets pédagogiques sur le temps scolaire, une offre collective relève systématiquement d'au moins un pilier de l'EAC (rencontre, pratique, connaissances) et tend à en combiner plusieurs.

Vu l'avis des Commissions :

Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers
Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'étendre les propositions de prestations des équipements et services culturels de la Ville aux deux formes du Pass Culture à savoir l'offre individuelle et l'offre collective ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 14

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

CULTURE-EVENEMENTIEL

Musées - Acquisition d'oeuvres

Mme Claire BOEDEC présente le rapport suivant :

De nouvelles acquisitions sont proposées par dons et legs des œuvres ci-annexées pour l'enrichissement des collections en cohérence avec le Projet Scientifique et Culturel des musées.

Elles seront également soumises pour avis à la Commission Scientifique Régionale des Musées de France.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de donner votre accord pour les acquisitions proposées, dons et legs avec usufruit pour une valeur totale de 68 500 € ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point n° : 15

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

CULTURE-EVENEMENTIEL

Médiathèques - Don de livres d'artistes et livres anciens

Mme Claire BOEDEC présente le rapport suivant :

Le service des médiathèques de Vannes possède un fonds patrimonial riche et varié qu'il conserve, abonde et valorise régulièrement. Outre les acquisitions réalisées, les fonds peuvent ponctuellement être enrichis de dons.

Deux lots sont proposés à l'intégration des collections patrimoniales :

- don de la bibliothèque de travail de Charles Le Quintrec, par la fille de l'écrivain (1926-2008), ainsi que de nombreuses archives personnelles et littéraires (correspondance, tapuscrits...);

- dons par M. Rémy Maure, éditeur parisien, de livres d'artistes illustrés par de grands noms de la gravure du XXe siècle (Dado, Olivier Debré, Atelier Bryen de Nantes...).

Vu l'avis de la Commission :
Politiques Publiques

Je vous propose :

- d'approuver ces dons qui intégreront les fonds patrimoniaux du service des médiathèques de Vannes ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point n° : 16

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES ECONOMIQUES

Avenue du Maréchal Juin - Travaux de voirie - Indemnisation des commerçants

M. Olivier LE BRUN présente le rapport suivant :

Des travaux de voirie ont été réalisés avenue du Maréchal Juin du 6 septembre au 10 décembre 2021, entraînant des modifications des conditions de circulation sur cet axe.

Il a été proposé aux commerçants riverains de cette voie de déposer une demande d'indemnisation en raison de pertes de chiffre d'affaires liées aux désagréments engendrés par ces travaux.

L'indemnisation proposée tient compte de la durée de la gêne et de la difficulté d'accès aux commerces et est calculée sur la base de données comptables fournies par ces commerçants.

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le principe d'une indemnisation par la commune du préjudice anormal et spécial subi par les commerces de l'avenue du Maréchal Juin ;
- de fixer l'indemnité à hauteur de 50% des pertes de marge brute hors taxes, sur la période de travaux concernée ;
- d'approuver les termes du protocole transactionnel type, ci-joint, à intervenir entre la commune et chacun des commerces concernés ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 43 voix
Abstention : 1 voix.

Point n° : 17

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES ECONOMIQUES

Rue de Strasbourg - Travaux de requalification - Création d'une commission d'indemnisation des commerçants

M. Olivier LE BRUN présente le rapport suivant :

Des travaux de requalification de la rue de Strasbourg et d'aménagement de son débouché sur l'avenue du Président Wilson vont débuter début 2023 pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

Durant la réalisation de cette opération, les conditions de circulation vont être modifiées et l'activité de commerces situés dans le périmètre figurant en annexe pourrait être impactée.

Afin de prévenir et régler amiablement les conflits, la commune souhaite mettre en place une procédure d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés à ces travaux.

Dans ce cadre, il est proposé de créer une commission d'indemnisation desdits préjudices ayant pour objet d'étudier et de donner un avis consultatif sur les demandes d'indemnisation des commerçants impactés.

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver la mise en place d'une procédure d'indemnisation amiable des commerçants situés dans le périmètre figurant en annexe, dans le cadre de l'opération de requalification de la rue de Strasbourg et d'aménagement de son débouché sur l'avenue du Président Wilson ;
- de créer une commission d'indemnisation amiable dont la composition est fixée par le règlement intérieur de ladite commission ;
- d'approuver le nombre de 4 membres de la commission d'indemnisation amiable ;
- de déterminer que le périmètre concerné par l'indemnisation est celui figurant sur le plan ci-annexé et que pourront déposer une demande d'indemnisation les commerçants inclus dans ce périmètre ;

- d'approuver le règlement intérieur de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques, dont le projet est joint ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. LE MESTRE : Dans la continuité du bordereau précédent, nous approuvons le principe et la procédure généralisée d'indemnisation des commerçants dont l'activité et le chiffre d'affaires ont subi des conséquences de travaux décidés par la municipalité. J'aurais trois remarques ou questions toutefois. La première porte sur le règlement intérieur de la commission proposé dans le cadre de cette procédure, règlement intérieur dont nous n'avons pas eu en commission. Dans le bordereau précédent, un protocole a été retenu, proposant une indemnité fixée à hauteur de 50 % des pertes de marge brute hors taxes et sur la base d'une comparaison avec le chiffre d'affaires moyen sur deux années, 2019 - 2020. Et dans le cadre de cette nouvelle procédure qui est mise en place, le calcul se fait sur une moyenne des 3 derniers exercices. Donc est ce qu'il y a une raison à cette différence et si nous pouvons avoir la raison, nous en serions ravis. La deuxième remarque porte sur le fait que ce règlement intérieur est explicitement rédigé et applicable aux travaux de la Rue de Strasbourg, cela signifie donc qu'il y aurait donc un règlement intérieur pour chaque rue qui ferait l'objet de tels travaux ?

M. LE MAIRE : Délibération pas règlement intérieur à chaque fois. Quand les travaux sont substantiels et entraînent vraiment une perte d'accessibilité du commerce par les clients et par les riverains.

M. LE MESTRE : Il n'y a pas donc de règlement intérieur généralisé. Et puis la troisième remarque porte sur la composition de cette commission qui sera composée de 3 élus. Nous voudrions savoir si l'opposition municipale sera représentée dans cette commission et de quelle manière ?

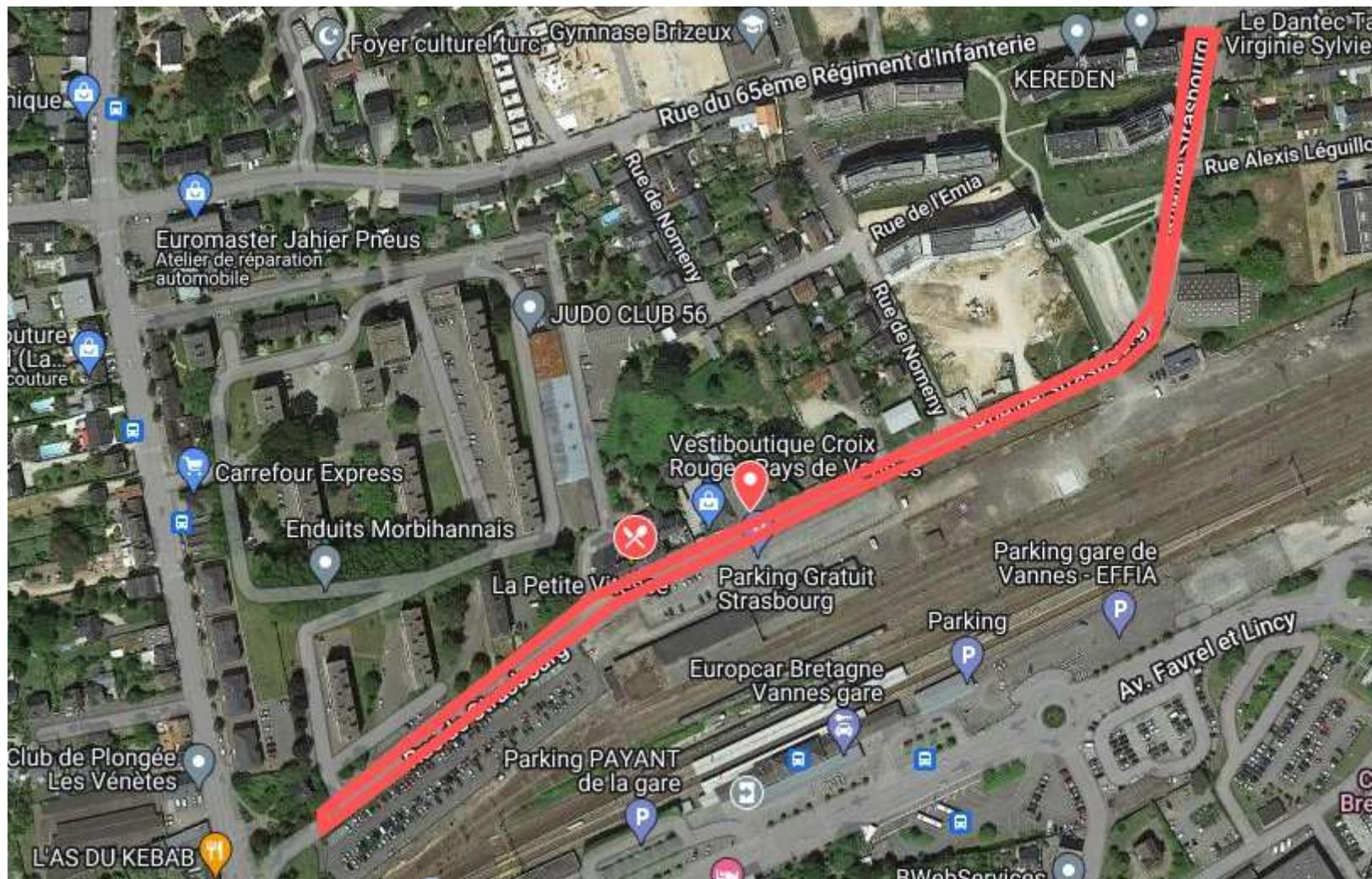
M. LE MAIRE : Non, on reste à 3 membres de la majorité et puis un membre de la CCI, c'est vraiment très technique. C'est plus la CCI qui fait le travail que la Ville car c'est la CCI qui a les chiffres officiels. Nous demandons ici à Gérard THEPAUT, presque plus avec son ancienne casquette d'expert-comptable que de Maire-adjoint aux Finances, Olivier LE BRUN, en tant que commerçant et François ARS par rapport au travaux de voirie. Il n'y a rien à cacher. Pour la Rue de Strasbourg en l'espèce, sont concernés le restaurant et puis le contrôle technique. Nous reviendrons vers vous en toute transparence mais nous n'allons pas étendre la commission pour étendre la commission. Puis effectivement c'est la Ville qui déclenche plutôt cette indemnisation quand elle trouve que les travaux dans leur durée, dans leur pénibilité pour les commerçants vont entraîner une perte de chiffre d'affaires conséquente.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 40 voix
Abstentions : 4 voix.

DELIBERATION

Rue de Strasbourg – Périmètre d'indemnisation



Point n° : 18

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Création de voies dédiées aux transports en commun - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Vannes et Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération

M. François ARS présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa), autorité compétente en matière de mobilité, poursuit au travers de son plan de déplacements urbains, adopté le 13 février 2020, le développement des voiries réservées aux transports en commun.

Dans ce cadre, GMVa prévoit la création à Vannes de nouvelles voies bus en 2023 :

- Bd de la Résistance, entre la rue Suffren et l'IUT sur 335 mètres
- Avenue Raymond Marcellin, entre les giratoires d'Arcal et Tohannic, sur 505 mètres
- Avenue de Tohannic, en approche du giratoire de l'université, sur 100 mètres
- Bd de la Paix, entre la place de la Libération et le giratoire du PAC, sur 240 mètres
- Rue Thiers, entre la place de la république et le giratoire du port, sur 226 mètres

Ces travaux, dont le coût est estimé à 2,3 M€ TTC, étant réalisés sur des voiries existantes qui bénéficieront d'une remise en état, la ville participera à leur financement à hauteur de 20 %.

Pour la réalisation du programme 2023 de création de nouvelles voies dédiées aux bus, les deux parties souhaitent recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage, telles que définies par l'article L.2422-5 du code de la commande publique qui autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble dans le cadre d'une convention.

La commune, maître d'ouvrage désigné, assurera ainsi l'ensemble des prérogatives de la maîtrise d'ouvrage sur la base du programme et de l'enveloppe financière définis par GMVa.

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'accepter d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de voies dédiées aux transports urbains pour le compte de GMVa, dans le cadre du programme et de l'enveloppe financière définis par celle-ci ;
- d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, dont le projet est joint en annexe ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. LE MOIGNE : Il s'agit là d'un bordereau qui porte sur un projet de convention pour la réalisation d'ouvrages pour le compte de GMVa. Le fond du projet, lorsqu'il sera présenté, fera l'objet d'un vote à l'agglomération. Toutefois, ce projet de convention esquisse les grandes lignes du projet sur Vannes et nous pouvons déjà réagir sur ces grandes lignes. Vu toute la communication que vous avez fait ces dernières semaines sur ce sujet, on pouvait s'attendre à une vraie prise en compte du problème du ralentissement des bus pris dans la circulation. Hélas, vu ce que l'on perçoit de votre projet, il semble que vous traitiez le problème à minima. Si on additionne tout, votre projet est de 1 500 mètres sur 230 kilomètres de voirie ! Ça fait des années que nous demandons des couloirs de bus en site propre. Or, il n'y a eu que peu de réalisations jusqu'à présent : la rue Victor Hugo il y a 10 ans et un bout de voie en parallèle de la corona piste. Le retard pris est de plus en plus flagrant. Vous nous avez toujours opposé que l'urbanisme et la configuration du réseau routier de la ville de Vannes ne s'y prêtait pas. Si cette remarque peut s'entendre pour le centre-ville, la ville de Vannes ne se limite pas à son intramuros. Tout d'abord, vous nommez ce bordereau : création de voies. Il serait plus juste de parler d'aménagement de voies. Pour l'essentiel, vous proposez une utilisation de voies centrales existantes mais non utilisées. Vous supprimez des îlots centraux et des zébras afin d'y apposer une signalétique au sol. Si vous voulez vraiment créer des voies de bus en site propres, il va falloir que vous traciez des itinéraires à double sens, sur des distances autrement plus conséquentes. Ce qui est surprenant, c'est que vous misez tout sur cette solution dit « axiale ». Vous n'utilisez qu'une technique, à savoir une voie centrale de la chaussée qui servira aux bus, dans les deux sens de la circulation. Il appartiendra aux chauffeurs de prendre ces tranches de chaussée lorsque la voie sera libre. Les bus s'engageront à vue dans la voie axiale, mais il faudra rapidement se rabattre pour atteindre les arrêts de bus qui resteront sur les côtés. Cette solution ne peut que s'appliquer sur de courtes distances, biens inférieures à celles d'un boulevard. Sur une longue distance, on ne peut pas additionner tous ces petits tronçons avec insertion dans la circulation à chaque arrêt. Si on peut comprendre que ce soit une solution dans des espaces très contraints, par exemple dans la rue Thiers, cela ne se justifie pas sur des boulevards qui ont été conçus justement assez larges pour accueillir des solutions de site propre. Les couloirs axiaux sont très peu développés ailleurs. Ils sont une réponse pour réduire le ralentissement des bus sur quelques difficultés, mais ils ne constituent pas une solution unique pour l'ensemble d'un territoire. Comment penser que ces quelques centaines de mètres

apporteront une amélioration significative du réseau ? Ce ne peut être une solution pérenne car il vous faudra bien faire de vrais couloirs plus tard. Or, vu la saturation du réseau routier, c'est maintenant qu'il faut le faire. Avec le tunnel de Kérino, vous avez créé un aspirateur à voiture, notamment boulevard de la Résistance. Il faut maintenant en assumer les conséquences et extraire les bus des embouteillages ainsi facilités. Le boulevard est saturé plusieurs heures par jour, une voie centrale sur 300 m est loin d'être suffisante. Quand on est prêt à mettre 90 millions dans un tunnel, il faut être prêt à financer les voies qui vont permettre de désengorger un trafic saturé ainsi créé. Le développement des voies de bus en site propre que vous proposez n'est pas suffisant au regard des flux de circulation qui se développent. Votre plan n'a pas d'ambition. C'est de la gestion à minima. Une fois de plus en matière de développement durable, Vannes n'est pas au rendez-vous. Nous nous abstiendrons sur ce vote.

M. LE MAIRE : Je me félicite tous les jours d'avoir tenu bon par rapport au passage inférieur de Kérino. Il n'y a pas plus écologique comme équipement sur ce territoire. Je rappelle qu'avant ce passage inférieur d'avril à octobre, 10 fois par jour, le pont était fermé, créant il y a maintenant 7 ou 8 ans, déjà des congestions de 2 kilomètres en amont et en aval de ce tunnel. Vous imaginez aujourd'hui si on n'avait pas ce passage inférieur de Kérino ? Je m'en félicite tous les matins.

M. LE MESTRE : Nous ne pouvons que, de notre côté, nous réjouir de cette création de voies dédiées aux transports en commun car cette proposition faisait aussi partie de notre programme en 2020. En effet, la nécessité d'avoir des bus allant plus vite que les voitures est indispensable pour inciter les automobilistes à passer de leur véhicule personnel aux transports en commun. Nous pouvons toujours considérer qu'il faut aller plus vite mais nous approuverons sans réserve ce bordereau. Mais cette création évidemment ne sera pas sans impact sur la circulation...notamment à court terme...le temps que les travaux et les changements d'habitude s'opèrent. Nous souhaiterions peut-être être informés régulièrement de l'avancement des travaux parce que c'est un sujet sensible pour nos concitoyens et la façon de communiquer auprès d'eux pour venter et promouvoir ces travaux.

M. LE MAIRE : Merci M. LE MESTRE de vos propos. Effectivement la délibération de ce soir propose une augmentation de ces voiries en site propre pour les bus d'1,2 kilomètres, travaux qui seront réalisés en 2023 plus le kilomètre existant. L'objectif est d'arriver en 2024. Il y aura donc une nouvelle convention en 2023 avec GMVa afin d'arriver de quatre à cinq kilomètres de voies en site propre. Nous travaillons avec le Département sur la pénétrante qui arrive de Saint-Avé au niveau du Hyper U des trois rois qui sera faite pour venir en centre-ville avec les bus qui auront une place très particulière et sur les autres voiries départementales. Je pense à l'axe qui vient de la commune de Saint-Avé qui passe devant l'Echonova. Nous travaillons sur des possibilités d'avoir soit en axial soit en périphérie des voiries existantes, de la place pour les transports en commun. Nous le faisons sur la commune d'Arradon, il n'y a pas que Vannes. Mais en tout cas moi je trouve ce plan ambitieux, il ne l'est pas à vos yeux M. LE MOIGNE. Cela va dans le bon sens.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 39 voix
Abstentions : 5 voix.

Point n° : 19

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Vente aux enchères

Mme Marie CLEQUIN présente le rapport suivant :
Conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT, la décision de vente aux enchères des matériels dont la valeur dépasse les 4 600 € revient au conseil municipal.

La vente aux enchères des véhicules et matériels figurant sur la liste annexée est proposée.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de valider la vente de véhicules et matériels réformés, suivant la liste ci-annexée, par le biais des ventes aux enchères ;
- d'autoriser le comptable à mouvementer le compte 1068 pour régulariser les amortissements de ces biens mis aux enchères non inscrits à l'actif de la commune ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 20

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES GENERALES

Révision des tarifs

M. Olivier LE BRUN présente le rapport suivant :

Lors de sa séance du 14 novembre 2022, le Conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales a donné diverses délégations au Maire et notamment celle « de fixer, dans les limites prévues par délibérations de cadrage annuelles, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ».

En application de cette délibération, il vous est donc proposé de déterminer les évolutions maximales des tarifs des services publics communaux fonctionnant en année civile.

Compte-tenu de l'inflation constatée et des projections d'inflation, il est proposé :

- Une augmentation maximale de 2% du tarif des Jardins familiaux,
- Une augmentation maximale de 6,6% des tarifs suivants :
 - Ty Golfe Larmor Baden
 - Halles et marchés, hors Kercado, Ménimur et Cliscouët
 - Occupation du domaine public
 - Location de chalets
 - Fourrière animale
 - Cimetières (sauf location de cavurnes)

Il est par ailleurs proposé d'appliquer les évolutions figurant en annexe et concernant les tarifs de stationnement, des cimetières, des Halles des Lices, des taux horaires facturables au titre du personnel, de la location de plantes vertes, de matériel des fêtes et cérémonies, de véhicules et engins spéciaux, de matériel de signalisation, des travaux de voirie, des tarifs des emplacements et de chapiteaux loués à l'occasion de Vannes côté jardin et des tarifs de tournage de films.

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de donner tout pouvoir au Maire pour arrêter les tarifs dans ce cadre ;
- d'approuver les tarifs proposés pour l'année 2023 tels que mentionnés ci-dessus et indiqués en annexe ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

Mme KERGOSIEN : Il s'agit d'une proposition déjà évoquée en commission concernant l'accompagnement de la hausse des tarifs de stationnement par une communication adaptée à proximité des horodateurs. Par exemple, sur les panneaux d'affichages municipaux. Comme vous aimez le rappeler lors des déambulations ou réunions publiques, vous n'êtes pas contre la voiture en ville. Pourtant, et nous le saluons, si cette politique tarifaire participera ou participerait à raréfier les voitures dans le centre-ville, il serait certainement bienvenu d'accompagner les morbihannais clients du centre-ville ou les visiteurs des riverains vers des parkings avec relais bus, pour faciliter leur accueil et que Vannes reste une ville hospitalière. Par ailleurs, c'était une petite question aussi, que je n'avais sans doute pas assez précisée lors de la commission concernant les places allouées aux agents de la ville au palais des arts. Je pose la question plus précisément : est-ce qu'il serait possible aussi que ceux qui travaillent sur d'autres sites que l'hôtel de ville ou la mairie, puissent bénéficier de parkings qui leur soient réservés ? Je pense notamment aux agents des crèches par exemple.

M. LE MAIRE : Je fais le tour des crèches, il y a des stationnements gratuits juste à côté sur l'ensemble des multi-accueils.

Mme KERGOSIEN : En tout cas, c'est une remarque précise qui m'a été remontée avec une difficulté de stationnement pour ces agents.

M. LE MAIRE : Les seuls qui se trouvent concernés par rapport au stationnement payant, ce sont les agents du multi-accueil du Richemont mais qui bénéficient de places rue de la Loi.

M. UZENAT : Il s'agit dans cette délibération de « plafonds » donc vous avez toute latitude évidemment de ne pas aller jusqu'aux valeurs qui figurent dans la délibération. Nous souhaitons attirer votre attention, en particulier sur la revalorisation des tarifs pour les jardins familiaux, plafond inférieur à 2 % contre 6 mais honnêtement, si nous pouvions rester sur une stabilité, c'est un effort évidemment de la collectivité. Mais quand nous savons que les principaux bénéficiaires de ces jardins familiaux sont plutôt des vannetaises et des vannetais des classes moyennes voir des classes populaires, ça pourrait contribuer justement à les aider à faire face à la période compliquée que nous traversons. C'était le premier point. Le deuxième point, s'agissant de la revalorisation des tarifs sur le matériel, que je vais appeler pratique, type chaises, tables... mais dont nos associations sont particulièrement friandes parce qu'elles organisent régulièrement des événements. Et c'est tant mieux avec espérons-le, en tout cas une perspective de sortie de crise sanitaire, même si ce n'est pas pour tout de suite. Ces événements, le plaisir de se retrouver vont encore aller grandissant et que les tarifs ne soient jamais un frein car ça n'était pas précisé.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas pour les associations vannetaises quand il n'y a pas une opération commerciale derrière. Il y a des salons parfois au parc Chorus, je pense au Salon de la gastronomie, qui s'est déroulé il y a 15 jours. Ils nous ont loué des tables et des chaises parce qu'il n'y en avait pas suffisamment au Chorus. C'est pour ce type de manifestation. L'UCK NEF basket, troupe de théâtre, quand ils demandent des chaises et des bancs, ils ne payent pas.

M. UZENAT : D'accord même quand il s'agit derrière de générer des recettes, ce ne sont pas des structures à but lucratif parce que comme nous avons vu des évolutions dans ce sens notamment pour la location de salles et que nous avons pointé des sujets de vigilance que ce soit sur les équipements sportifs ou les équipements culturels. Il me semblait important d'obtenir votre précision et c'est tant mieux. Je profite de ce bordereau pour vous interroger une nouvelle fois : des utilisateurs nous interpellent sur l'éventuelle remise en cause de la gratuité du parking souterrain du palais des arts. Qu'en est-il ? Parce que j'ai déjà eu l'occasion de revenir sur le sujet et je m'étonne que d'autres personnes soient revenues vers moi en me disant : « nous avons entendu dire que cette gratuité pourrait être remise en cause comme il y a le projet Giboire à côté peut-être la mairie a des projets, des réflexions ». Donc est ce que vous pouvez rassurer nos concitoyens sur le sujet ?

M. LE MAIRE : A l'heure où nous nous parlons, il n'y a pas de projet de rendre payant le stationnement au parking souterrain. Est-ce qu'il le deviendra un jour ? Peut-être mais ce n'est vraiment pas à l'ordre du jour, mais pas du tout, aucunement, car en plus nous avons fait le choix délibérément de supprimer pas mal de places de stationnement à immédiate proximité du cœur de ville, je pense à l'hôtel de Ville. Au palais des arts, il faut laisser la possibilité à ce qui peuvent marcher, qui ont envie de marcher, qu'ils soient vannetais, qu'ils viennent de l'extérieur, de stationner gratuitement au palais des arts. Cela vient aussi moins congestionner le cœur de ville et puis pour nos collaborateurs qui n'ont pas forcément tous de très gros revenus, cela leur permet de stationner dans cet endroit. J'ai bien entendu 2 % maximum pour les jardins familiaux.

M. UZENAT : Non l'idéal c'était zéro.

MME KERGOSIEN : Qu'en est-il du soutien à la communication, soutien aux utilisateurs des parkings enfin pour qu'ils ne soient pas en centre-ville mais les emmener sur d'autres parkings plus extérieurs et l'usage des bus ?

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas que tort sur le fait que nous n'avons jamais été très bons sur la communication des stationnements à Vannes et des parkings, et nous avons toujours le sentiment qu'il n'y a pas de places en centre-ville ou que c'est hors de prix. Ça va un peu mieux depuis le pilotage dynamique avec le nombre de places mais on doit encore améliorer la communication par rapport au stationnement, stationnement gratuit et stationnement payant en ouvrage ou en surface.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION

Annexe 1 – Stationnement

Dans toutes les zones :

- 20 minutes gratuites à chaque retrait de ticket à l'horodateur ou via les applications partenaires, dans la limite de 2 par jours (1 le matin, 1 l'après-midi)
- Horaires payants de 9h à 12h15 puis de 13h45 à 19h du lundi au samedi excepté les jours fériés
- Suppression des dispositions prévues pour les véhicules verts « pastille verte » et sur les bornes de rechargement.
- Suppression des tarifs horaires réservés aux riverains en zone verte.

Les durées présentées dans les grilles le sont à titre indicatif, paiement par tranche de 0.10€

Durée yc 20 min gratuites	Durée payante	Zone rouge	Zone rouge riverains
30	10	1,00	0,50
60	40	1,60	0,80
75	55	2,40	1,20
120	100	3,20	1,60
135	115	4,00	2,00
180	160	6,40	3,20
195	175	7,20	3,60
240	220	9,60	4,80
255	235	12,00	12,00
270	250	24,00	24,00

Durée yc 20 min gratuites	Durée payante	zone verte
30	10	0,50
60	40	0,80
120	100	1,60
240	220	3,20
480	460	6,4
510	490	6,8
525	505	12
540	520	24

forfaits parking nord Gare par jour de stationnement (journée de 24h dont 8h30 payantes)	
1 jour	6,8
2 jours	12,8
3 jours	18,8
4 jours	24,8
5 jours	30,8
6 jours	36,8

Dans le cadre de l'utilisation de l'application PayByPhone, les prestations complémentaires liées à l'envoi de SMS « d'alerte et de confirmation » seront facturées 0.20€ nets.

Annexe 2 – abonnements

Abonnement Actifs

La redevance est fixée à 25€ mensuel, 75€ pour le trimestre, 150€ pour le semestre, 250€ pour l'année.

Toute période commencée est due, abonnement payable d'avance, pas de remboursement possible.

Ouvrages en régie : parkings Sainte Catherine, Palais des Arts, Nazareth, VGH et Creach.

Le tarif mensuel est de 65€TTC, le tarif trimestriel de 195€TTC, le tarif semestriel de 390€TTC et le tarif annuel de 650€TTC.

Concernant les parkings Nazareth, Nazareth VGH, Creach un tarif flotte de véhicule à compter de 9 véhicules est disponible pour le prix de 40€TTC par mois et par véhicule, 120€TTC par trimestre et par véhicule, 240€TTC par semestre et par véhicule et 480€TTC par an et par véhicule.

Suppression des autres tarifs relatifs aux flottes de véhicules.

Toute période commencée est due, pas de remboursement possible.

Le remplacement du badge perdu sera facturé 20€ TTC.

Tarifs parking des remparts

La période payante est la suivante : Gratuit 45min et payant de 9h à 12h15 puis de 13h45 à 19h du lundi au samedi excepté les jours fériés.

proposition tarifs nets	
45 minutes	gratuites
1h	1,6 €
1h15	3,6 €
1h30	4,8 €
1h45	6,0 €
Par 15 minutes	1,2 €

Annexe 3 – tarifs des cimetières

Propositions	
Terrains : emplacement simple	
15 ans renouvelables	465,00 nets
30 ans renouvelables	995,00 nets
50 ans renouvelables*	1 970,00 nets
Caveau hors emplacement	
neuf (2 places)	1 700,00 TTC
Réattribution (1 place)	570,00 TTC
Réattribution (2 place)	1 050,00 TTC
Réattribution (3 place)	1 750,00 TTC
Réattribution (4 place)	1 900,00 TTC
Terrain : emplacement de 1m2	
15 ans renouvelables	215,00 nets
Columbarium	
1ère location pour 15 ans	750,00 nets
1ère location pour 10 ans	500,00 nets
renouvellement (15 ans)	335,00 nets
réattribution (occasion) (15 ans)	435,00 nets
Cavurne	
1ère location pour 15 ans	1 000,00 nets
renouvellement (15 ans)	335,00 nets
réattribution (occasion) (15 ans)	435,00 nets
Caveau provisoire	
occupation par cercueil par nuit	60,00 nets
occupation par reliquaire par nuit	25,00 nets
Jardin du souvenir	
gravure sur le muret	155,00 nets

* seulement pour les concessions comprenant un caveau

Annexe 4 – prestations DGST

A/ Location de plantes vertes et facturation des plantes perdues ou détériorées

Intitulé	prix nets proposition	unités*
Prêt de plantes vertes H110-250cm pour 3 jours ex : Ficus benjamina, Schaefflera, Draceana, Topiaires, Griselinia, Picea conica	9	€/u
Cout par journée supplémentaire (+après 3j un passage pour arrosage est nécessaire)	5	€/u
Pénalité plante perdue	150	
Prêt de plantes vertes H60-100cm pour 3 jours ex : Spathiphyllum, Fougères, Alocasia, Gaura, Graminées	6	€/u
Cout par journée supplémentaire	3	€/u
Pénalité plante perdue	70	
Prêt de potées fleuries H20-50cm pour 3 jours ex : Orchidée, Bromeliacée, Composition de sedums, à poser sur un comptoir	4	€/u
Cout par journée supplémentaire	2	€/u
Pénalité plante perdue	30	
Cout main d'œuvre pour création	Selon devis	

Ces tarifs ne comprennent pas la livraison, qui devra être prise en charge par le tiers.

B/ Tarifs Halles des Lices

Progressivité des tarifs

Majorations à appliquer au tarif de droit commun selon le nombre de jour de présence à la Halle des Lices :

Jours de présence	Proposition
entre 231 et 210 jours	+15%
entre 209 et 190 jours	+30%
inférieure à 190 jours	+50%

Suppression de la dégressivité du tarif pour les présences supérieures à 231 jours.

C/ Taux horaire facturable au titre de la main d'œuvre

Lors d'interventions, le personnel de la mairie est facturé selon le volume d'heures nécessaire à la réalisation de l'intervention et les taux suivants :

- En journée : 37.69€/h
- La nuit de 22h à 5h : 75.64€/h
- Les week-ends et jours fériés : 65.01€/h

D/ Matériel des fêtes et cérémonies

Les tarifs applicables sont les suivants :

	Proposition tarifs Nets	Unités*
40 barrières métalliques Vauban(élément de 2m) - Pour 2 jours		
40,1 prêt de matériel dépôt Rohan	9,00	€/u
40,4 pose et dépose de barrières matalliques	218,22	€ les 100mL
40,5 plus value par jour complémentaire	4,50	€/u
40 barrières métalliques Heras (élément de 3,5m) - Pour 2 jours		
40,1 prêt de matériel dépôt Rohan	9,00	€/u
40,4 pose et dépose de barrières matalliques	436,44	€ les 100mL
40,5 plus value par jour complémentaire	4,50	€/u
43 mats métalliques ou en plastiques - Pour 2 jours		
43,1 prêt de matériel pris au dépôt de Rohan	15,00	€/u
43,4 plus value jour supp	7,50	€/u
45 chaises - pour 2 jours		
45,1 prêt de matériel dépôt de Rohan	3,00	€/u
45,4 plus value jour sup	1,00	€/u
46 tables - pour 2 jours		
46,1 prêt de matériel dépôt de Rohan	10,00	€/u
46,4 plus value jour sup	5,00	€/u
47 bancs - pour 2 jours		
47,1 prêt de matériel dépôt du Rohan	2,50	€/u
47,4 plus value jour sup	1,25	€/u
49 podium plancher - pour 2 jours		
49,1 prêt du matériel au dépôt du rohan	8,00	€/m2
49,4 montage et démontage	selon devis	
53 tente 8*5 - 2 jours		
53,1 montage et démontage, transport (3h à 4 agents)	436,44	€/u
54 remorque scène couverte 42m²-jours // 2 jours		
54,1 montage et démontage, transport (3h à 4 agents)	581,92	€/u
55 urne électorale (300 bulletins)-jours		
56 Isoir électoral -jours	38,28	€/u
57 plot anti intrusion - 1jours	30,00	€/u
57,1 livraison, chargement, déchargement	selon devis	

Suppression des tarifs : drapeaux ou oriflammes, porte-drapeaux et écussons, guérite

Chaises, tables et bancs : livraison et main d'œuvre à prendre en charge par les tiers

E/ Autres Prestations

Utilisation de véhicules et engins	Proposition tarifs Nets	unités*	
A - véhicules et engins spéciaux			
Pour le matériel de la ville			
1 - Véhicules utilitaires			
1,1 véhicule léger	10,53	€/h	sans chauffeur
1,2 fourgonette	11,73	€/h	sans chauffeur
1,3 fourgon	18,93	€/h	sans chauffeur
1,4 PL (15t)	31	€/h	sans chauffeur
2- véhicules de nettoyage			
2,1 bennes à ordures	31,05	€/h	sans chauffeur
2,2 balayeuse aspiratrice	24,39	€/h	sans chauffeur
2,3 laveuse	31	€/h	sans chauffeur
2,4 camion citerne eau	31	€/h	sans chauffeur
3- véhicules de levage			
3,1 camion nacelle	31	€/h	sans chauffeur
3,2 nacelle retractable	31	€/h	sans chauffeur
3,3 chariot élévateur	31	€/h	sans chauffeur
4- matériel de TP			
4,1 tractopelle	20,53	€/h	sans chauffeur
4,2 tracteur	19,59	€/h	sans chauffeur
4,3 débroussaileuse	24,39	€/h	sans chauffeur
4,4 cylindre vibrant	18	€/h	sans chauffeur
4,5 compresseur vide béton	18	€/h	sans chauffeur
4,6 rajouter un tarif Pelle à pneu (10t)	30	€/h	sans chauffeur

Suppression de tarifs : hydrocureuse, pompe vide cave, interventions de détection de fuites et fumées

B - matériel loué ou fournitures achetées

Facturation à l'€/€

Forfait carburant

Pour les destinations en dehors de Vannes : 30€/100km soit 0,3€/km

Utilisation de matériel de signalisation	Proposition tarifs Nets	unités*	
20 - panneaux de signalisation simple de 70 cm sur trépied, peints ou assimilés, lanternes ou cônes			
20,1 location 48h		17,3	€/u
21 - panneaux de signalisation simples réflectorisés ou assimilés			
21,1 location 48h		30,7	€/u
22 - Panneaux de présignalisation et de signalisation peints ou assimilés (triangles de 125 ou disques de 50)			
22,1 location 48h		40	€/u

Travaux de voirie et annexes	Proposition Tarifs nets	unités*
65 - découpe au disque d'un revêtement jusqu'à 10cm d'épaisseur	9,01	€/ml
66 - piochage, évacuation de gravats, fin réglage de l'empierrement et compactage (jusqu'à 10cm d'épaisseur)	7,27	€/m2
67 - fournitures, transport, mise en décharge éventuelle et sujétions nécessaires à la réalisation d'enrobés main et sans prise en compte de la MO		
Sur 4cm d'épaisseur	22,25	€/m2
Sur 5cm d'épaisseur	24,3	€/m2
Sur 6cm d'épaisseur	26,36	€/m2
68 - dépose de bordure de trottoir	11,5	€/ml
69 - pose de bordure de trottoir	13,8	€/ml
70 - fourniture et pose de bordure T2 :	19,91	€/ml
71 - fourniture et pose de bordure granit :	59,48	€/ml
72 - fourniture et pose de caniveau CC1 béton :	47,63	€/ml
73 - fourniture et pose de bordure P1 :	17,63	€/ml
74a - fourniture de grave 0/31 sur 10cm pour réfection de trottoir :	12,19	€/m ²
74b - fourniture de sable sur 3cm pour revêtement de trottoir :	1,44	€/m ²
75 - réfection de chaussée ou trottoir en pavés repris sur stock posés sur sable :	89,22	€/m ²
76 - réfection de chaussée ou trottoir en pavés repris sur stock posés sur béton :	72,14	€/m ²

Redevances diverses	proposition	unités*
88 - enlèvement d'encombrants en vrac	107,15	€/t
89 - pose et dépose d'un caisson	51,32	€/jour
Suppression de tarifs : encombrants - gratuité des 2 premiers m3		

F/ Matériel perdu ou détérioré

La facturation du matériel perdu ou détérioré comprend le coût de remplacement spécifié ci-après ainsi que le volume horaire nécessaire à la gestion de son remplacement.

matériel perdu ou détérioré	tarifs nets	unité
table pliante rabattable	120	€
banc pliant rabattable	71	€
chaise	90	€
Barrière Heras	70	€
plot COMPOSITE (support Heras)	20	€
Barrière Vauban	50	€
Mât alu 6 m	149	€
Drapeau Bretagne, Europe	35	€
Drapeau France	25	€
Drapeau Vannes (hermine)	80	€
Urne	45	€
Isoloir	60	€
Isoloir PMR	80	€
Séparateur de voie	90	€
Bâche latérale de chapiteau 3m/5m/7m	sur devis	
Bamum 5x5m	sur devis	
Bamum 8x5m	sur devis	

***Lexique unités :**

€ : euros

t : tonne

ml : mètre linéaire

m2 : mètre carré

h : heure

Annexe 5 – Tarifs Vannes Côté Jardin

Tarifs concernant les emplacements et la location de chapiteaux lors des prochaines éditions du salon végétal :

1) Emplacements pour 2 jours

9m2 : redevance de 40€

15m2 : redevance de 60€

25m2 : redevance de 110€

50m2 : redevance de 220€

80m2 : redevance de 280€

2) Location de chapiteaux pour 2 jours

3x3 : 170€TTC

4x4 : 220€TTC

5x5 : 255€TTC

Annexe 6 – Tarifs tournages de films

Tarifs concernant les tournages de films :

Redevance tournage fixée à 1500€, à laquelle peuvent s'ajouter :

- Une majoration de 50% pour les tournages de nuit à partir de 22h
- Les autres natures d'occupation du domaine public selon grille en vigueur

Les films promotionnels sur la Ville ou des tournages réalisés par les associations vannetaises à visée culturelle ou sociale sont quant à eux exonérés.

Point n° : 21

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

RESSOURCES HUMAINES

Rapport Social Unique

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Le Rapport Social Unique (RSU) constitue une obligation prévue aux articles L.231-1 et L.232-1 du code général de la Fonction Publique. Au-delà de cette obligation, le RSU représente :

- Un état des lieux des données relatives aux ressources humaines de la collectivité
- Un outil de dialogue social
- Un instrument de comparaison dans l'espace et le temps
- Une aide précieuse pour élaborer nos Lignes Directrices de Gestion

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 énumère les thématiques relatives aux données contenues dans la base de données sociales et les dispositions transitoires concernant le RSU.

Le RSU a fait l'objet d'une présentation au comité technique du 21 novembre 2022.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 21 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- De prendre acte du rapport Social Unique.

Débat

M. UZENAT : Ce n'est pas la première fois malheureusement que nous évoquons ce problème de méthode mais là nous n'avons pas le rapport social unique, nous avons la synthèse du rapport social unique. C'est bien présenté comme cela. Sur la première page, synthèse et quand vous regardez à la dernière page, cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs. Honnêtement, on ne peut pas valablement délibérer même si c'est juste en prendre acte sur une synthèse. Donc moi en l'état, et c'est pas du tout pour polémiquer, je souhaite que ce soit reporté lors d'un prochain Conseil municipal. Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de pointer ces sujets-là, encore une fois, c'est faire preuve de vigilance, donc je compte sur votre compréhension. Merci.

M. LE MAIRE : A priori, c'est vraiment un souci du logiciel. Ce n'est pas une volonté de ne pas vous transmettre des informations, aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité avec nos outils informatiques de faire plus que cela. Si cela avait été le cas, je vous l'aurais transmis sans aucun souci.

M. UZENAT : Oui mais alors ça pose un problème quand même parce que quand on écrit synthèse, ça veut dire quand même, ou alors les mots n'ont plus de sens, qu'il existe un autre document. Pour moi, les mots ont un sens. J'avais bien lu dans les éléments fournis pour la commission et dans la délibération qu'il y avait des difficultés techniques. Nous pouvons tout à fait le comprendre. Mais là, honnêtement, ça pose un problème parce qu'on nous demande de prendre acte d'un rapport et on nous transmet une synthèse. Donc si vous maintenez la délibération en l'état, nous ne participerons pas au vote.

M. LE MAIRE : Vous ne pouvez pas dire « je ne participerai pas au vote », il n'y a pas de vote.

M. UZENAT : Il faut prendre acte donc nous ne prendrons pas acte.

M. LE MAIRE : Très bien, nous essaierons de faire mieux.

PREND ACTE

Point n° : 22

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EMPLOIS

Tableau des emplois

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Pour répondre aux évolutions de l'organisation de l'administration, le tableau des emplois doit être régulièrement adapté. Les évolutions proposées en annexe concernent des modifications d'intitulés de poste, des actualisations de temps de travail et des créations/suppressions de postes, pour les adapter au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les modifications du tableau des emplois conformément à l'annexe jointe,
- d'ajouter que pour les postes de catégories A, B et C, que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 39 voix

Abstentions : 5 voix.

DELIBERATION

Séance du 05-12-2022

n° du poste	Direction	Ancienne situation			Nouvelle situation			CHAP 12	
211007	Direction Générale des Services - Secrétariat général	Gestionnaire courrier (F/H)			Gestionnaire courrier (F/H)			0	0,00
		Catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Administrative			
		CE Adjointes techniques	35/35	100%	CE Adjointes administratifs	35/35	100%		
A CRÉER	Pôle technique - Direction logistique espaces publics espaces verts - voirie exploitation circulation - propreté publique - atelier propreté publique	CREATION			Agent de nettoyage (F/H)			1	
		Catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique			
		CE Adjointes techniques	35/35	100%	CE Adjointes techniques	35/35	100%		
554179	Pôle technique - Direction logistique espaces publics espaces verts - Logistique - entretien ménager - entretien des locaux secteur 1 au Secteur 3	Agent d'entretien (F/H)			Responsable de secteur entretien ménager (F/H)			0	
		Catégorie C	Filière Administrative		Catégorie C	Filière Technique			
		CE Adjointes administratifs	35/35	100%	CE Adjointes techniques CE Agents de maîtrise	35/35	100%		
510005	POLE TECHNIQUE -- ADMINISTRATION POLE TECHNIQUE -- COMPTA BUDGET POLE TECHNIQUE	Comptable du pôle technique (F/H)			A SUPPRIMER			-1	
		Catégorie C	Filière Technique						
		CE Adjointes techniques	35/35	100%					
554175	Pôle technique - Direction logistique espaces publics espaces verts - Logistique - entretien des locaux - Entretien ménager secteur 1	Responsable de l'entretien des locaux secteur 1 (F/H)			Responsable de secteur entretien ménager (F/H)			0	0,00
		Catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique			
		CE Adjointes techniques CE Agents de maîtrise	35/35	100%	CE Adjointes techniques CE Agents de maîtrise	35/35	100%		
561223	Pôle technique - Bâtiment et énergie - Exploitation Travaux Maintenance/EM/A.Plomberie Chauffage	Chauffagiste, adjoint au chef d'atelier (F/H)			Plombier Chauffagiste (F/H)			0	
		Catégorie C	Filière Technique		Catégorie C	Filière Technique			
		CE Agents de maîtrise	35/35	100%	CE Adjointes techniques	35/35	100%		
		Répartition des postes "d'agent d'entretien (F/H)", initialement ventilés au sein du pôle Animation Education, au sein des 4 secteurs du service entretien des locaux : N° 323205, 323212, 322116, 322111, 322372, 322115, 322112, 323206, 322109, 322113, 322108, 322117, 322107, 322371, 323202, 323196, 323200, 323110, 321170, 321369, 322117							
		Rattachement des postes de la gestion du domaine public, cités ci-dessous, directement auprès du DGST - au sein du Pôle technique N° 541053, 541054, 541055, 541056, 541057, 541058, 541059, 541060							
321080	Pôle Animation éducation - Enfance - Education - Petite Enfance	Assistant d'accueil des jeunes enfants - M.A. Richemont (F/H)			Assistant d'accueil des jeunes enfants - M.A. Richemont (F/H)			0,20	
		Catégorie C	Filière Technique, Médico sociale		Catégorie C	Filière Technique, Médico sociale			
		CE Adjointes techniques, CE Agents sociaux	28/35	80%	CE Adjointes techniques, CE Agents sociaux	35/35	100%		
321030	Pôle Animation éducation - Enfance - Education - Petite Enfance	Assistant d'accueil des jeunes enfants - MA Ménimur (F/H)			Assistant d'accueil des jeunes enfants - MA Ménimur (F/H)			0,20	
		Catégorie C	Filière Technique, Médico sociale		Catégorie C	Filière Technique, Médico sociale			
		CE Adjointes techniques,	28/35	80%	CE Adjointes techniques,	35/35	100%		
431159	Pôle Animation éducation - Culture - Conservatoire Ateliers artistiques	Enseignant de harpe celtique (F/H)			SUPPRESSION			-0,813	
		Catégorie B	Filière culturelle						
		CE Enseignant artistique	16,25/20	81,25%					
	Pôle Animation éducation - Culture - Conservatoire Ateliers artistiques	A CRÉER			Enseignant de harpe celtique (F/H)			1,000	
		Catégorie B	Filière culturelle		Catégorie B	Filière culturelle			
		CE Enseignant artistique	20/20	100%	CE Enseignant artistique	20/20	100%		
431160	Pôle Animation éducation - Culture - Conservatoire Ateliers artistiques	Enseignant de cornemuse (F/H)			SUPPRESSION			-0,750	
		Catégorie B	Filière culturelle						
		CE Enseignant artistique	15/20	75%					
A CRÉER	Pôle Animation éducation - Culture - Conservatoire Ateliers artistiques	A CRÉER			Enseignant de cornemuse (F/H)			0,875	0,113
		Catégorie B	Filière culturelle		Catégorie B	Filière culturelle			
		CE Enseignant artistique	17,5/20	87,50%	CE Enseignant artistique	17,5/20	87,50%		
431176	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE ANIMATION EDUCATION -- CULTURE EVENEMENTIEL -- CONSERVATOIRE/ATELIERS ARTISTIQUES -- ENSEIGNEMENT CRD	Enseignant d'éveil musical, formation musicale et chant traditionnel (F/H)			SUPPRESSION			-1,0	
		Catégorie B	Filière culturelle						
		CE Enseignant artistique	20/20	100%					
A CRÉER	DIRECTION GENERALE DES SERVICES -- POLE ANIMATION EDUCATION -- CULTURE EVENEMENTIEL -- CONSERVATOIRE/ATELIERS ARTISTIQUES -- ENSEIGNEMENT CRD	CREATION			Enseignant de chant traditionnel en langue bretonne (F/H) (F/H)			0,4	
		Catégorie B	Filière culturelle		Catégorie B	Filière culturelle			
		CE Enseignant artistique	8,0/20	40%	CE Enseignant artistique	8,0/20	40%		
A CRÉER	POLE ANIMATION EDUCATION -- CULTURE EVENEMENTIEL -- MEDIATHEQUES -- MEDIATHEQUE DE MENIMUR	CREATION			Agent de bibliothèque (F/H)			1,00	
		Catégorie C	Filière animation		Catégorie C	Filière animation			
		CE Adjointes d'animation	35/35	100%	CE Adjointes d'animation	35/35	100%		
564344	POLE ANIMATION EDUCATION -- SPORTS LOISIRS -- EQUIPEMENTS SPORTIFS -- EQUIPEMENTS COUVERTS	Agent technique polyvalent d'entretien (F/H)			SUPPRIMER			-1,00	
		Catégorie C							
		CE Adjointes techniques	35/35	100%					
331267	POLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION -- Vie Locale -- Animation sociale et prévention	Animateur au centre socio-culturel Rohan La Madeleine (F/H)			Animateur au centre socio-culturel Rohan La Madeleine (F/H)			0,3	
		Catégorie C	Filière Animation		Catégorie C	Filière			
		CE Adjointes d'animation	24,5/35è	70%	CE Adjointes d'animation	35/35è	100%		
331373	POLE LIEN SOCIAL ET INCLUSION -- Vie Locale -- Animation sociale et prévention	Agent d'accueil au centre socio-culturel Rohan La Madeleine (F/H)			Agent d'accueil au centre socio-culturel Rohan La Madeleine (F/H)			0,2	0,50
		Catégorie C	Filière Administrative		Catégorie C	Filière Administrative			
		CE Adjointes administratifs	28/35è	80%	CE Adjointes administratifs	35/35è	100%		

CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 05-12-2022

POLE MIEN SOCIAL ET INCLUSION -- Vie Locale -- Vie associative et participation

DELIBERATION

Animateur de la démocratie participative (F/H)
Catégorie B Filière administrative

CE Rédacteurs 35/35 100%

Animateur de la démocratie participative (F/H)

Catégorie B Filière administrative

CE Rédacteurs 35/35 100%
CE Animateurs

0

A CRÉER

Pôle Ressources Citoyenneté - Tranquillité

CREATION

Policier municipal (F/H)

Catégorie C Filière Police

CE Agents de Police municipal 35/35 100%

1

1,00

232048

Pôle Ressources Citoyenneté - Direction des ressources humaines - Carrière Paie Retraite

Gestionnaire Carrière-Paie-Retraite (F/H)

Catégorie C Filière administrative

CE Adjoints administratifs 35/35 100%

Gestionnaire Carrière-Paie-Retraite (F/H)

Catégorie C et B Filière administrative

CE Adjoints administratifs 35/35 100%
CE Rédacteurs

0

TOTAL

1,613

Point n° : 23

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Subventions aux associations

Mme Latifa BAKHTOUS présente le rapport suivant :

Après examen des demandes, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé (Article 65748)

Subventions versées en une seule fois (au vu de l'instruction du dossier de demande de subvention) :

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Culture</u>	30	Les conteurs du Golfe	Subvention de fonctionnement	152,00 €
			Total :	152,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Évènementiel</u>	311	Festival d'Arvor	Avance subvention de fonctionnement 2023	20 000,00 €
			Total :	20 000,00 €

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Sports et Loisirs</u>	282	AS Lycée Notre Dame Le Ménimur UGSEL	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	134,00 €
	30	Archers de Richemont	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	718,00 €
	30	Cercle d'Escrime Pays de Vannes	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	90,00 €
	30	Club Subaquatique des Vénètes	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	712,00 €
	30	Le Gant d'Hermine Vannetais	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	1 261,00 €
	30	Judo Club du Morbihan	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	400,00 €
	30	Kin Ball Gwened	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	188,00 €
	30	Triathlé Vannes	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	736,00 €
	30	U.C.K NEF (Basket)	Subvention pour la participation à une manifestation : 13ème Trophée du Golfe	3 500,00 €
	30	U.C.K NEF (Cyclisme)	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	218,00 €
	30	U.C.K NEF (Trampoline)	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	1 231,00 €
	30	Vannes Agglo Natation	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	1 169,00 €
	30	Vannes Agglo Natation	Subvention aux sportifs de Haut Niveau	300,00 €
	30	Vannes Athlétisme	Subvention pour la participation aux compétitions nationales et/ou internationales	1 878,00 €
			Total :	12 535,00 €

Subvention versée en une fois après évènement et sur présentation de justificatifs prévus dans la convention :

Direction	Fonction	Association	Objet de la subvention	Montant
<u>Culture</u>	30	Association des Amis de l'Art Contemporain du Musée de Vannes	Subvention pour l'exposition de Marie Vandooren du 09/09 au 01/10/2022	750,00 €
			Total :	750,00 €

Total général accordé pour les subventions de fonctionnement : 33 437,00 €

Vu l'avis des Commissions :

Administration Générale et Finances
Politiques Publiques

Je vous propose :

- d'accorder aux associations précitées les subventions telles qu'indiquées ci-dessus ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. LE MAIRE : En réalisé, subventions aux associations, sur l'année civile 2022, c'est 210 000 € de plus que 2021, le montant est supérieur de 12 %. Je parle en réalisé 2022, les subventions versées aux associations vannetaises sont supérieures de 210 000 €, c'est pour répondre à M. AUFFRET qui disait que lors du dernier Conseil municipal, nous abandonnions les associations. Donc 210 000 € de plus en 2022 par rapport à 2021. C'est surtout en 2020 qu'il y a eu moins d'activités, en 2021 que cela a repris. Et pour autant, 210 000 € de plus versées en 2022. Nous répondons aux projets. Il n'y a pas que les subventions ordinaires, il y a aussi les subventions exceptionnelles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 24

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Exercice 2023 - Budget Primitif

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Le budget 2023 est composé du budget principal et de 4 budgets annexes. Il présente les équilibres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	84 348 000 €	40 110 000 €
Parkings	397 800 €	335 000 €
Restaurants	1 896 000 €	400 200 €
Lotissements d'habitation	1 865 000 €	1 270 000 €
Port de commerce	45 700 €	31 160 €
TOTAL	88 552 500 €	42 146 360 €
TOTAL GENERAL	130 698 860 €	

Le budget des parkings, budget à caractère industriel ou commercial, présente une subvention d'équilibre de 272 100 €. Cette subvention vise à financer la dotation aux amortissements (166 000 €) et des charges diverses de fonctionnement (106 100 €). A défaut de cette subvention de 272 100 €, il faudrait augmenter excessivement les tarifs pour obtenir l'équilibre.

Par ailleurs, l'équilibre du budget annexe des restaurants, budget à caractère administratif, est obtenu grâce à une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal de 1 005 000 € et une subvention d'équipement de 330 340 €.

L'ensemble des budgets est détaillé dans le rapport joint.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 tel qu'il vous est présenté et tel qu'il est détaillé dans le dossier joint au présent rapport ;
- d'approuver la subvention de fonctionnement au budget annexe des parkings pour un montant de 272 100 € ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. THEPAUT : Le budget 2023 présenté est ambitieux, prudent et sérieux à l'instar de celui de l'année dernière. La bonne gestion menée depuis plusieurs années, nous permet d'aborder un contexte incertain fort d'une solide base financière. L'endettement est maîtrisé et l'épargne demeure élevée et préservée. Près de 164 M€ d'investissement sur le mandat, nous avons un budget sain pour mettre en œuvre notre ambition de renouveau de notre ville. Je l'ai dit le contexte est incertain. Le contexte géopolitique avec la crise ukrainienne et la crise sanitaire qui nous touchent encore au quotidien ont bouleversé les perspectives économiques. Le contexte d'inflation qui se renforce chaque jour et la remontée des taux d'intérêt nous ont amenés à une prudence accrue dans l'usage de nos ressources. Nous attendons toujours les modalités de mises en œuvre précise d'un contrat avec l'Etat qui permettrait de réduire les déficits publics au sens attendu par les instances européennes. Entre prudence et ambition, c'est avec un sérieux que notre gestion précédente a démontré que nous avons préparé ce budget pour 2023. Je vous proposerai d'examiner maintenant le détail du budget suivant le sommaire ci-après. 6 points pour détailler ce budget : les recettes puis les dépenses de fonctionnement, l'épargne, l'investissement et son financement puis la dette. Nous finirons par quelques mots sur les budgets annexes. Passons d'abord aux recettes de la section de fonctionnement. Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues pour plus de 83,1 millions d'euros, en hausse de 3,5% par rapport au BP 2022. Cette augmentation est liée à l'augmentation naturelle du produit fiscal due à la dynamique de nos bases, étant entendu que les taux restent inchangés et cela pour la 23ème année consécutive. L'intégralité des impôts et taxes représente 74% des recettes de fonctionnement. Vannes est attractive : la dynamique particulièrement forte des droits de mutation le démontre. Nous avons déjà encaissé 5,2 M€ avec un prévisionnel de 5,5M€, montant inédit 10 % de plus qu'en 2021. Mais nous sommes prudents, par rapport aux prévisions 2022 nous augmenterons légèrement nos prévisions pour 2023 en les portant à 4,5 M€. Les dotations reçues sont prévues à hauteur de 12M€, ce produit est stable par rapport à 2022. Le chapitre 70 (Produits des services et du domaine) représente 6,8 millions d'euros en légère atténuation compte tenu de mouvement comptable entre chapitre. A périmètre constant, ce produit serait en augmentation de 2,4%. Ces recettes usagers représentent 2,3 millions d'euros. Les remboursements de frais par les budgets annexes s'élèvent à 1,1 millions d'euros. Les autres produits correspondent à la reprise de provisions pour 930 000 €, aux atténuations de charges ainsi qu'aux loyers et de redevances des DSP pour 1,2 millions d'euros. Depuis 2017, la baisse de DGF est désormais

liée au mécanisme de péréquation entre collectivités. Nous perdons environ 100 000 €/ an compensés pour 2023 par une augmentation de la dotation nationale de péréquation prévue à même hauteur d'en 2022. Au budget primitif 2023, la DGF globale représente 6,8M€. La réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation est terminée dans sa mise en œuvre. La taxe foncière porte désormais 87 % du poids de la fiscalité directe. L'Etat versera à la commune une compensation d'un montant estimé à 3,1M€ pour l'année 2023. Rappelons que le taux Vannetais est le plus bas des grandes villes du secteur (33,68 % contre une moyenne de 42,42%). Passons aux dépenses de la section de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement représentent plus de 84 millions d'euros dont plus de 72 millions de dépenses réelles. La charge liée au personnel reste le poste le plus important avec 46,7 millions d'euros (budgets annexes inclus pour 1 M€). Elle augmente de 7,2 % de BP à BP. 1 450 000 € sont directement liés à des mesures réglementaires. Outre les modifications de grille, la revalorisation du point d'indice est le point majeur de cette augmentation. Nous anticipons nos équilibres budgétaires et inscrivons une nouvelle augmentation du point d'indice en juillet 2023. A cela s'ajoutent le glissement vieillesse technicité et des créations de poste pour accompagner la transformation de notre ville et répondre aux besoins de nos concitoyens. L'objectif d'optimisation de consommations d'énergie s'accompagne de la création d'un poste de chargé d'efficacité énergétique. Le musée de l'Hermine se prépare, nous renforcerons les équipes en ce sens. Par ailleurs, les charges à caractère général sont inscrites en stagnation pour un montant de 13,4M€. La mesure appliquée, les économies obtenues et la protection du marché énergie nous permettent cette stabilité. Nous allons travailler en 2023 pour rechercher le meilleur équilibre entre les services à la population et les enjeux financiers face au défi de l'envolée des fluides annoncée pour les prochaines années. Le troisième plus gros poste des dépenses est celui des subventions. Ce chapitre représente 13 % des dépenses de fonctionnement. Le CCAS bénéficiera d'une subvention de près de 1,9 millions d'euros, les Scènes du Golfe d'une subvention de 930 000 euros et les écoles privées sous contrat d'association de 1,64 millions d'euros. Le budget annexe des parkings se verra doté d'une subvention de 272 100 €. Plus de 2 millions d'euros de provision sont inscrits au titre des subventions directes aux associations. Rappelons qu'en 2022, les associations ont bénéficié de 200 000 euros de plus que l'année précédente. Les charges financières sont prévues pour 1,7 millions d'euros, dont 685 000 € pour la dette du passage inférieur de Kérino. Une anticipation des taux d'intérêts additionné à un recours à l'emprunt plus tôt dans l'année explique la forte hausse sur ces charges. Les autres charges correspondent majoritairement à la dotation aux provisions, pendant de l'inscription en recettes. Ce graphique présente les dépenses réelles de fonctionnement par destination en vous proposant quelques un des objectifs des services pour 2023. Je ne vous les citerai pas tous, retenons par exemple, la réalisation du bilan carbone, la réflexion continue sur l'optimisation de nos services pour l'attractivité de notre ville et le bien vivre de la population. Je parle de la démocratie participative, de la recherche de la meilleure qualité pour l'alimentation de nos enfants, ou encore du stationnement et bien sur le projet de l'Hermine. Nous aboutirons également sur le renouvellement des contrats de projets des centres sociaux, nous poursuivrons la mise en ligne de nos riches archives municipales. La patrouille de voirie a montré sa pleine efficacité, nous allons augmenter les moyens mis à disposition pour renforcer cette action du bien être au quotidien. Ce ne sont que quelques exemples de la richesse des services que nous apportons à nos concitoyens. Le graphique ci-dessus vous démontre la maîtrise de notre gestion, la masse salariale et les charges générales sont rapportées à la population. Si la population DGF (incluant donc les caravanes et les résidences secondaires) a augmenté légèrement, les charges sont, elles, restées maîtrisées dans la limite des augmentations de masse salariale précédemment évoquées. Cet effort est nécessaire car il permet de dégager des marges pour financer notre programme d'investissement. Premier indicateur de ces marges de manœuvre, l'évolution de notre épargne. Le graphique ci-dessous vous démontre l'importance de notre épargne à périmètre constant. On observe en 2023 une faible baisse. Toutefois, le montant préservé à plus de 10 millions d'euros atteste de la bonne santé financière de notre ville qui indique également la

prudence que nous appliquons au quotidien dans la gestion de nos ressources. Cette épargne permet de financer un plan d'investissement ambitieux sur le mandat. Les investissements se déclinent désormais au sein de 44 Autorisations de Programme (AP) pour un total de près de 164 M€. Pour 2023, 30,9 millions d'euros seront répartis au sein de 27 AP projet et 17 AP. Ce montant inédit depuis 2014 démontre une fois encore notre ambition forte du renouveau de notre ville au travers de réalisations majeures dans tous les secteurs de nos activités au service de la population. Ainsi pour la culture, le projet de l'Hermine, le hangar culturel, Château Gaillard, pour le sport, les travaux du stade de la Rabine, la rénovation de la salle saint Exupéry en relation avec le Département, le stade Jo Courtel, le terrain synthétique du FOSO, pour les familles, la poursuite du projet de reconfiguration du site de Kerniol, pour le bien vivre ensemble des travaux majeurs d'amélioration de la circulation avec la rue de Strasbourg et les travaux liés à la mise en site propre des grands boulevards. Voilà quelques-uns des projets 2023, détaillons maintenant les crédits récurrents. Nos AP récurrentes, porteront notre ambition en termes de développement durable avec près de 2,62 millions d'euros consacré à la sobriété énergétique. Nous poursuivons également le déploiement de la vidéo protection sur le territoire. L'entretien de notre patrimoine bâti et urbain n'est évidemment pas oublié, particulièrement dans le cadre du plan de sobriété énergétique. Enfin, un budget conséquent est toujours prévu pour le numérique tant pour nos usages que pour le développement sur notre ville. Outre les dépenses d'équipement, les autres dépenses d'investissement représentent un montant total de plus de 40M€. La principale recette d'investissement provient de l'autofinancement pour un peu plus de 12M€. Les cessions sont prévues à hauteur de 6,5M€, une enveloppe 5 M€ est inscrite pour le FCTVA et la Taxe d'aménagement. Les subventions d'équipement sont en légère augmentation par rapport au BP 2022. Elles sont estimées à hauteur de 5,6 M€ dont 1,45M€ pour le stade de la Rabine ou encore près de 1M€ pour le terrain synthétique de Kerniol. Quelques créances et écritures Dépenses/Recettes figurent pour 1,8M€. Enfin l'emprunt d'équilibre est inscrit en baisse pour 9,8M€. Comme chaque année, il sera réduit au budget supplémentaire avec l'intégration des résultats 2022. Passons maintenant à la dette. La dette du budget principal est de 61,7M€ au 31 décembre 2022. Sans emprunt nouveau, l'atterrissage 2023 serait à 56 M€. C'est une dette très sécurisée qui se répartit en 77% à taux fixe et à 23% à taux variable. Notre taux moyen est de 1,75%. Notre capacité de désendettement est de 5,2 ans, en deçà du seuil d'alerte rabaisé à 10 ans. Voilà pour le budget principal, passons maintenant aux budgets annexes. Vous noterez que les budgets annexes sont relativement stables. Le budget des parkings présente une subvention d'équilibre en fonctionnement en hausse de 17 600€, en raison d'une baisse de l'amortissement des subventions d'équipement reçues. Le budget des restaurants présente lui une subvention d'équilibre stable à hauteur de 1 millions d'euros. Le lotissement Beaupré Lalande n'est pas subventionné par le budget principal. Pour 2023, des cessions sont prévues à hauteur de 1,3 millions d'euros. En dépenses des crédits d'étude et de travaux sont prévus en vue de la préparation de la poursuite de la commercialisation. Enfin, le budget Port de Commerce nouvellement créé expose les frais de fonctionnement courant de ce site en l'attente du futur projet qui sera proposé par la Région en 2023. Place au débat.

M. LE MAIRE : Je pense que M. UZENAT est satisfait de voir le nombre de pages, vous nous aviez reproché le nombre de pages au DOB donc là il y a de la page M. UZENAT.

M. UZENAT : Oui parce qu'à un moment donné, vous ne mettez pas plus dans moins, donc forcément, nous le réclamions lors du débat d'orientations budgétaires, mais si nous pouvons garder un certain niveau pour le débat parce qu'à un moment donné il faut objectiver donc vous disiez que vous mettiez la même chose, nous nous disions que vous mettiez moins donc il fallait objectiver.

M. UZENAT : Avec ce budget primitif 2023, le quatrième en année pleine de cette mandature, nous franchissons le cap du mi-mandat. En tout cas, ce sera le cas pendant cette

année 2023, et très rapidement, viendra le temps des premiers bilans. Pour l'exercice budgétaire à venir, nous ne pouvons évidemment que partager avec vous, le niveau historiquement élevé d'incertitudes lié, à la fois, au contexte macro-économique mais également aux mesures d'accompagnement proposées par le gouvernement, comme l'a rappelé votre Adjoint. Nos points de convergence s'arrêteront toutefois là, nous notons une nouvelle fois que les principes que vous reprenez pour 2023, je cite, ambitieux, sérieux, prudent, je n'ai pas vu mesuré mais c'est la même idée. Ces mêmes termes que l'année dernière, dessinent au mieux des lignes directrices de gestion mais en aucun cas pour nous, un projet politique qui répondrait autant aux urgences écologiques et sociales d'aujourd'hui qu'au grand défi de demain. C'est d'autant plus incompréhensible que notre ville dispose des moyens pour le faire, notamment, grâce à une fiscalité particulièrement dynamique. Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais quand même revenir comme chaque année, sur la présentation parce que dans un certain nombre de diagrammes par exemple, vous mélangez les résultats issus de compte administratif avec le budget primitif. Il faut que ce soit comparable et donc quand nous parlons du budget primitif, nous mettons les données issues des budgets primitifs des années précédentes. De la même façon, plusieurs coquilles, dans la note synthétique et le rapport de présentation qui nuisent, de notre point de vue, à la parfaite compréhension du cadre budgétaire. Par exemple, dans la note synthétique, vous mettez la date au 31 décembre 2023 jusqu'à présent c'était au 1^{er} janvier de l'année N donc là entre l'année précédente et aujourd'hui, nous passons du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, un écart de deux ans. Evidemment, ce ne sont pas les mêmes montants parce que nous ne sommes pas à 56,2 millions d'euros mais à 61,7 millions d'euros, la capacité des endettements est de 5,7 et non 5,2, et le montant par habitant de dette n'est pas de 967 euros mais de 1 062 euros, encore une fois pour que les données soient comparables d'une année sur l'autre. Vous répétez, vous l'avez fait encore ce soir, que les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2000, nous redisons pour notre part, qu'il n'y a pas de mérite particulier de votre part en la matière. Cette année encore, les produits de la fiscalité directe progressent de plus de 1,5 millions d'euros soit une hausse de 4,2 %. C'est certes légèrement en deçà du niveau prévu de l'inflation pour 2023 mais c'est une augmentation tout de même très nette. La comparaison sur les dix dernières années s'avère encore plus éclairante entre le budget primitif 2014 et le budget primitif 2023. En 10 ans, le produit des impôts directs locaux est passé de 27,4 millions d'euros à 38,2 millions d'euros, c'est-à-dire un bond de 40 %, tout cela sans augmentation significative de la population, CQFD à Vannes ! Les impôts augmentent bel et bien sans que la municipalité n'ait besoin de toucher aux taux, hausse de 40 %. A cela s'ajoute les recettes provenant des droits de mutation inscrits, vous l'avez rappelé M. l'Adjoint pour 4,5 millions d'euros au BP 2023, en hausse de 12,5 % par rapport au BP de l'année dernière, quand ces mêmes recettes il y a 10 ans au budget primitif 2014 étaient inscrites à hauteur de 2,3 millions, c'est plus 100 %. N'oublions pas le niveau historique atteint en 2022, vous l'avez rappelé 5,5 millions d'euros, nous avons estimé que votre inscription était beaucoup trop prudente, nous sommes 1.5 millions au-dessus de l'inscription au budget primitif 2022. A périmètre constant, les chapitres 70 « produits des services et du domaine », chapitre 74 « dotations, subventions et participations » sont quant à eux en hausse de 3,5 % pour une augmentation en valeur absolue de 650 000 euros. Au global, la dynamique des recettes couvre donc plus de 90 % de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement dont près de la moitié, et vous avez raison, est liée à l'application en année pleine des mesures gouvernementales de revalorisation des agents de la fonction publique. Mais il faut ici redire que ces hausses de rémunération demeurent bien inférieures à l'inflation, après des années de gel, les fonctionnaires vont donc à nouveau perdre du pouvoir d'achat. Dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), je tiens à rappeler ici la discordance des chiffres concernant les dépenses de personnel, vous saviez, on avait débattu sur 45,7, 46,7 et bien j'étais très étonné de voir que dans la note synthétique, pages 2 et 11, vous évoquez 46,7, et page 12, 45,7 et donc à un moment donné, on s'y perd dans les diagrammes, c'est quand même loin d'être évident ! 46,7 est bien le chiffre qui figure dans la maquette budgétaire mais j'avoue que dans, au moins deux diagrammes, les 45,7

sont difficilement compréhensibles et sur les agents, autre chiffre qui interpelle. Dans la note synthétique, on termine par le nombre d'agents donc lors du précédent exercice budgétaire, nous étions à 1 007, là vous annoncez 1 082 donc quand même une évolution significative. Et à la fin, il est précisé une hausse entre 2022 et 2021, plus 10 agents, alors que l'écart là pour le coup est de 75 donc y a-t-il des éléments d'explication ou s'agit-il là aussi de coquilles ? Je le disais en introduction, mon propos avec ce projet de budget pour 2023, la Ville de Vannes n'est malheureusement pas à la hauteur des urgences écologiques et sociales qui imposent des décisions fortes et rapides pour faire face à la fois aux besoins à court terme autant qu'aux transitions de moyen et long terme. En matière de développement durable, comme le montre l'exemple du passage de l'éclairage public aux LED, la Ville de Vannes agit trop souvent avec des années de retard. Conseil municipal ici, 2014-2015, nous avons proposé, mes collègues peuvent en témoigner, et je crois qu'à l'époque, c'était de mémoire, Mme LE PAPE, qui devait nous répondre sur le sujet de l'énergie et en disant il y a des fausses bonnes idées, vous voyez, ce n'est pas forcément ces solutions là qu'il faut reprendre, nous pouvons regarder le procès-verbal. En tout cas, nous nous avons demandé le passage aux LED en 2014-2015 donc ce n'est quand même pas si récent. De surcroît, les efforts de la Ville s'affichent encore une fois, à minima, en comparaison de collectivités de taille équivalente. Rien sur le budget vert, rien sur les achats responsables, rien sur la production d'énergies renouvelables car nous le savons tous, la sobriété énergétique ne suffira pas. Il faut faire de l'autonomie énergétique fondée sur les renouvelables, une priorité, pour accélérer à la fois la décarbonisation et réduire notre exposition à la volatilité des prix. Parce que là aussi ce sont les plus précaires qui sont les plus durement touchés. Nous redisons ainsi que la construction de réseau de chaleur aurait dû être engagée depuis longtemps, notamment à Kercado, quartier qui regroupe à la fois de nombreux logements sociaux et équipements publics énergivores. Plus largement, nous regrettons encore une fois la très grande faiblesse pour ne pas dire l'absence d'une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques menée par la collectivité, pourtant particulièrement sur ce sujet des transitions climatiques, écologiques et énergétiques, l'évaluation et la transparence sont indispensables. Nous avons bien pris note d'un recrutement, qui est évoqué, mais encore une fois, la Ville a du retard sur ce sujet. Sur le sujet des transitions, je nous permets par ailleurs de nuancer le montant des dépenses d'équipement sur lequel vous avez largement communiqué ces derniers jours et ce soir encore. Il faut, en effet, pour être tout à fait précis, retrancher les 2 millions d'euros financés par l'agglomération pour les voies réservées aux bus. D'ailleurs, dans la maquette budgétaire, c'est bien pour le compte de tiers, la Ville n'investira donc pas 30,9 millions d'euros mais 28,8 millions d'euros de dépenses d'équipement, c'est un point qu'il faut souligner et au-delà, les dépenses d'investissement, prises dans leur globalité sont équivalentes à l'année 2022. Vous annoncez, par ailleurs, une réflexion sur la politique événementielle. À quoi faut-il s'attendre, y a-t-il des décisions particulières ? C'est évoqué dans le rapport de présentation. S'agissant de l'urgence sociale, là aussi, la ville n'est pas au rendez-vous, alors même que nous l'avons démontré, fiscalité extrêmement dynamique et pour autant, les inégalités se creusent. Aucun lien dans le document avec le plan de lutte contre la pauvreté, aucun effort nouveau pour accompagner les milliers de nos concitoyens et surtout concitoyennes qui sont durement touchés par une précarité dont les formes se diversifient, une précarité qui s'intensifie avec la crise inflationniste. Nous réitérons donc ici notre profond désaccord avec la stabilité de la subvention au CCAS. Dans le même esprit, nous déplorons l'absence de revalorisation du soutien apporté aux associations qui subissent de plein fouet la hausse des prix et la fragilité croissante de l'engagement bénévole. Par ailleurs, nous ne comprenons pas votre refus, parce que ça a été signifié en commission, d'organiser des assises de l'éducation comme nous le proposons. Alors que de nombreux signaux d'alerte et que la montée en puissance de nombreux enjeux comme la hausse très nette du nombre d'enfants en situation de handicap justifierait pleinement de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs de l'écosystème éducatif. Après plusieurs années d'attente, vous avez fini par organiser des Assises du sport et de la culture. Pourquoi l'éducation ne mériterait-elle pas une telle initiative ? Sur la sécurité enfin, nous regrettons une nouvelle fois

le rythme trop lent selon nous, des renforcements des effectifs, car c'est bien la présence humaine qui doit être prioritaire. Un policier pour 2023 ! Enfin, le logement, avec tout d'abord la question liminaire sur le programme Rive Gauche, toujours pas d'information concrète et plus de 120 000 € d'études prévues en 2023. Où en est-on ? A l'échelle de la ville, nous renouvelons notre franche opposition à la politique de laisser-faire en faveur des promoteurs que vous poursuivez, année après année. Là aussi, avec plusieurs années de retard, j'ai eu l'occasion de le dire, vous introduisez quelques moyens de régulation, mais ils sont trop réduits et à courts termes. En matière de logement, face à l'explosion des prix, l'action de la municipalité devrait garantir dans le temps l'accessibilité de notre ville aux classes moyennes et populaires, notamment en privilégiant le recours à l'Office foncier solidaire. Or il n'en est rien, et je voudrais ici donner un exemple qui est pour moi particulièrement éclairant. Si nous reprenons trois projets portés par le même promoteur, celui le projet de la rue Strasbourg dont nous avons débattu, et les deux projets qui ont été récemment livrés il y a quelques années, pour l'un d'entre eux mais rue du Lieutenant-Colonel Maury. Nous avons là sur ces trois projets, 120 logements 18, 54 et 48. Et que se passe-t-il sur ces 120 logements à cause des décisions prises par votre majorité ?, le seuil des 20 logements pour l'application des quotas prévus par la loi SRU, zone d'exemptions, pardon, de logements locatifs sociaux, absence de contraintes fortes pour les promoteurs. Nous comptons à l'échelle de ces 120 logements dont les 48 restent à construire rue de Strasbourg. Nous comptons seulement 13 logements locatifs sociaux dans le temps et a fortiori en ULS, c'est-à-dire l'usufruit locatif social parce que c'est 13 logements locatifs sociaux en ULS qui sont situés rue Maury dans le programme qui comptait 54 logements et puis les T3-T4 dont nous avons bien dit qu'avec la fin de la clause anti-spéculative dans 10 ans et bien ces logements retourneront sur le marché. Pour les logements locatifs sociaux en ULS, ce sera la même chose et à peu près au même moment, c'est-à-dire dans une dizaine d'années que les ULS et pour 15 ans, ils reviennent sur le marché pour faire le bonheur évidemment des promoteurs. Donc ça veut dire qu'à l'horizon 2032 sur ces 120 logements, nous aurons donc zéro logement social, zéro logement abordable. Ce n'est pas responsable de notre point de vue, quand nous connaissons les difficultés à se loger, à se déplacer, à trouver des salariés pour les chefs d'entreprise. Les moyens existent pour faire de Vannes, une ville plus juste et plus résidente. Comme nous l'avons rappelé en introduction, encore faut-il en avoir la volonté politique, ce n'est hélas pas le cas à Vannes, à la lecture de ce projet de budget primitif pour l'année 2023. Pour toutes ces raisons, celle que je viens d'expliquer, nous voterons contre ce budget.

M. AUFFRET : Un débat budgétaire est toujours l'occasion de d'identifier les priorités d'une politique. C'est d'autant plus le cas lorsque nous vivons une période, que vous soulignez très justement, incertaine. Je l'ai déjà fait remarquer lors du débat d'orientations budgétaires et cela se confirme avec les chiffres qui nous sont proposés : le social, les associations et le scolaire trinquent. Pour le CCAS, c'est une subvention de fonctionnement maintenue à 1,9M€. J'ai entendu vos réponses lors du dernier Conseil sur le fait que le nombre de bénéficiaires du RSA diminue sur notre commune et c'est un indicateur intéressant de la précarité sociale certes mais de là à baisser en valeur réelle, c'est-à-dire en prenant en compte l'inflation, de 7% l'investissement de la ville dans le CCAS, il y a un pas. Et nous regrettons que vous l'ayez franchi. Car on le voit et vous le savez très bien en tant que président de l'agglomération, nos entreprises subissent de plein fouet l'inflation, en particulier la hausse des coûts de l'énergie. Et un retournement de conjoncture économique est attendu en 2023. Ce n'est pas le bon moment pour faire des économies sur le CCAS. Pour l'allocation de fournitures scolaires, nous avons eu l'occasion d'aborder le sujet dans un précédent bordereau, on observe ici avec les chiffres que, du fait de la baisse des effectifs scolaires, et ce malgré la hausse de 0,1% qui a généreusement été provisionné pour l'année prochaine, le montant total baisse de 610 euros et on économise d'autant plus grâce à l'inflation évidemment. Ce sont des économies de bouts de gommages sur le dos de nos écoliers. Pour les associations, c'est la même politique du poison lent du maintien des montants de

subventions en période de forte inflation. Cette politique nous paraît d'autant plus surprenante que nous venons de voter l'augmentation de l'ensemble des tarifs municipaux à hauteur de 6,6%, justement pour compenser l'inflation. La ville se permet donc d'augmenter des tarifs, et c'est légitime : ainsi, les redevances à caractère sportif augmentent de 6,6%, celles à caractère social de 3,7%, celles au titre des services périscolaires de 20%. Et le tout sans modification majeure des services fournis par la ville. Mais en contrepartie, le social, les écoles, les associations sont au pain sec. Et on comprend très bien que la ville, face aux incertitudes, se doit de faire attention à ne pas trop dépenser. Mais de là à ne pas du tout toucher les montants des subventions, c'est pour nous une erreur, sur laquelle nous espérons pouvoir revenir lors d'une décision modificative plus tard en 2023 à défaut de pouvoir la modifier dès ce soir. Alors il y a évidemment des éléments qui nous réjouissent dans ce budget : l'investissement dans des voies dédiées de bus, cela a été mentionné par M. Le Mestre, le nouveau mail de la Rabine, les investissements dans la rénovation des salles de sport, le PEM. Maintenant, il y a aussi des points qui nous préoccupent. Cela avait été mentionné, lors de nos échanges, lors du précédent Conseil municipal, il est difficile certes de mettre en œuvre un budget vert, vous l'aviez mentionné, qui fléchierait chaque dépense en fonction de son impact carbone. C'est un travail de longue haleine mais d'ores-et-déjà, nous aurions aimé avoir plus clairement mis en valeur dans les investissements ceux mis en place pour la résilience de notre commune. Nous sortons d'une sécheresse qui a durement affecté notre territoire, il aurait été intéressant de voir dans le budget des initiatives communales pour parer au retour de la sécheresse. Par exemple, aucune aide à l'installation de cuves de récupération des eaux de pluie n'a été prévue. Quant aux prix de l'énergie, il est monté en flèche, et vous avez engagé la ville dans une politique de sobriété énergétique ambitieuse. Nous sommes de ceux qui pensent qu'elle aurait pu l'être encore plus – notamment en matière d'accompagnement des Vannetais visant à se séparer des énergies fossiles et à produire de l'énergie, tout autant d'installer des bornes électriques, nous savons que c'est en cours mais ça ne va pas assez vite à notre goût sachant que la fin de vente de voitures à combustion, c'est pour 2035. Si l'ambition environnementale pêche, c'est surtout sur le logement que nous ne nous retrouvons pas. Nous aurions aimé une restriction plus forte de la location saisonnière qui aurait dû se manifester dans le budget par le financement de plus de contrôle des locations. Nous avons bien compris, vous l'avez mentionné lors d'une dernière réunion de quartier, votre rencontre avec la responsable des affaires institutionnelles d'AirBnB. Malheur aux Vannetais qui utilisent AirBnB. Leurs 41 000 nuitées à l'extérieur est l'occasion de clore le débat sur les 65 000 nuitées qu'ils subissent avec des prix immobiliers excluant et des nuisances qui en découlent. Du coup pour nous dans ce budget, social et associations ont été oubliées. Nous regrettons aussi le manque d'ambition en matière de résilience de notre ville face au changement climatique, manque d'ambition pour répondre à la crise du logement. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce projet de budget.

M. THEPAUT : M. UZENAT, je pense que nous ne pourrions jamais être d'accord sur l'analyse que nous faisons sur les budgets. D'abord, une petite précision dans mon propos, j'ai bien dit qu'il y avait 46,7 millions de charges de personnel dont 1 million concernant les budgets annexes, notamment l'objet des restaurants municipaux, donc voilà de nouveau l'écart du million que vous cherchez. Sur votre calcul des impôts perçus, la comparaison des impôts perçus en 2004 par la ville en 2014 et 2022, vous rapportez ça à la population. Alors bien sûr c'est un calcul qui est possible mais moi je l'aurais plutôt reporté au logement parce que ce sont les logements qui génèrent de la taxe pour la population et là nous voyons que la progression du nombre de logements, elle est quand même assez élevée. Puisque tous les ans, nous avons une actualisation de notre base et actualisation monétaire, nous ne savons pas encore définitivement de combien elle sera pour 2023 et il y a une actualisation des hausses physiques des bases c'est-à-dire de l'augmentation des nombres de logements taxables. Donc c'est l'addition des deux qui fait que notre produit fiscal augmente vite et cette addition heureusement que c'est notre bonne gestion qui la génère, parce que je nous

compare parfois à d'autres villes dont les produits fiscaux baissent, en actualisation qui n'ont qu'une actualisation monétaire et pas d'actualisation physique donc moi je pense que c'est très lié à la gestion que nous avons menée depuis des années et qui rendent notre territoire attractif. Ensuite vous parlez de l'augmentation des taux en disant qu'effectivement c'est très facile de ne pas augmenter les taux et que ce n'est pas notre gestion qui génère cette absence d'augmentation. Alors je ne sais pas comment vous qualifiez l'augmentation prévisible de votre ami politique de la ville de Paris, vu votre raisonnement, ce que je peux en conclure c'est qu'il y a eu une très mauvaise gestion alors là si nous sommes obligés d'augmenter les taux de façon aussi considérable. Ensuite, M. AUFFRET le budget vert, c'est un regret aussi. Moi aussi je regrette, parce que j'aurais aimé le mettre en place beaucoup plus rapidement. Mais nous avons des problèmes de logiciels, la ville de Vannes change de logiciel et nous aurons ce budget vert, je l'espère rapidement mais nous ne l'aurons pas de nouveau en 2023 c'est prévu sur les années 2023 et j'espère pour la constitution du budget 2024. Parce qu'effectivement c'est un instrument qui permettra de mesurer nos politiques sur le plan du développement durable. La production d'énergie il y en a, nous en avons prévu mais elle n'est pas forcément budgétée par nous, puisque nous faisons appel à la fois à GMVa, à travers des structures constituées avec Morbihan énergies et également directement avec Morbihan énergies. Concernant les bornes de recharge dont vous regrettez que l'on n'en budgète pas, vous vous rappellerez que nous avons délégué cette compétence à Morbihan énergies et que je vous rassure Morbihan énergies a bien prévu d'en installer d'autres à Vannes en 2023.

M. LE MAIRE : Effectivement, pour plus de précisions sur ce que vient de dire Gérard THEPAUT par rapport à l'énergie. J'étais encore en réunion la semaine dernière avec Morbihan énergies et l'agglomération. Le photovoltaïque sur l'entièreté pratiquement du parc Chorus, sur le parking Bilaire, sur le parking Montaigne, et j'oublie le quatrième. Nous nous dirigeons vraiment sur une production d'énergie. GMVa continue à travailler sur le réseau de chaleur avec cinq secteurs vannetais identifiés. Ce sont des dossiers qui prennent énormément de temps, en tout cas sur les photovoltaïques les permis de construire seront déposés avant l'été 2023. Nous savons que ce sont des réalisations qui vont relativement vite. Quand j'entends dire que l'un et l'autre, nous laissons sur le bord de la route nos concitoyens qui sont le plus en difficultés par rapport au CCAS. La politique sociale de la Ville n'est pas uniquement à travers le CCAS, elle est multi-portes d'entrées à travers la politique de la ville, à travers la politique de petite enfance, à travers la politique sociale et administrative. Le CCAS aujourd'hui, ils ont des réserves de 300 000 €, je ne vais pas chercher leurs réserves, je maintiens une subvention, je rappelle que le nombre d'allocataires a baissé de 14 % à Vannes depuis un an, 14 %. Sans doute que nous sommes sur une pente qui commence à remonter, mais nous ne les laissons pas. Je rappelle que 95 % des associations sont hébergées par la ville et sur ces 95 %, 90 % sont hébergés à la Maison des Associations où elles ne payent pas de fluides, elles ne payent pas d'eau. C'est le fait que la ville ait signé de façon intelligente un bouclier tarifaire avec Morbihan énergies qui font qu'elles ne sont pas impactées par ce que vous dites M. AUFFRET. Et celles qui sont dans d'autres configurations, sont effectivement comme on l'a vu rue de Strasbourg, nous essayons de les relocaliser quelque part dans des bâtiments qui sont beaucoup moins énergivores en chauffage en lumière etc. Nous avons une vraie politique par rapport aux associations, je ne peux pas vous laisser dire ça M. AUFFRET, nous avons le droit de ne pas être d'accord. Vous dites aussi dans vos propos qu'il y a une baisse des enfants scolarisés à Vannes, ce n'est pas vrai. Depuis le 1^{er} septembre 2014 et comparé à septembre 2022, il y a autant d'enfants scolarisés à Vannes et ça j'en suis très fier parce que nous avons une politique ambitieuse par rapport aux écoles. Nous venons de voter un groupe scolaire à Kerniol, groupe scolaire et centre de loisirs. La politique que nous avons par rapport à la petite enfance, la politique que nous avons eu aux capucines, que nous aurons bientôt à Tohannic, les places de crèches que nous rachetons dans les différents établissements privés, ou publics ou semi-publics, nous sommes au rendez-vous. Le travail que nous menons sur l'école Anne de Bretagne et l'école Sévigné. J'espère que d'ici

quelques semaines, quelques mois, nous aurons des annonces à vous faire, des propositions à faire au sein de cette école municipale. Nous sommes au rendez-vous de nos enfants qui sont dans les écoles vannetaises, nous sommes au rendez-vous du milieu associatif qui est une vraie richesse pour notre ville et nous sommes au rendez-vous des gens qui sont au bord du chemin et que nous essayons de réintégrer à travers nos différentes politiques municipales. Moi, je suis fier et il y a une perspective dans le budget que je propose ce soir au Conseil municipal et aux vannetais et aux vannetaises pour 2023.

M. UZENAT : Monsieur le Maire, le débat va être assez rapide au regard des réponses très liminaires que vous avez apportées parce que je m'étais permis quand même de poser trois questions sur comment dire l'évolution du nombre des agents d'une année à l'autre entre 2022 et 2023. Deuxième question, la réflexion sur la politique événementielle où l'on comprend que, entre les lignes évidemment, des événements pourraient peut-être évoluer et ce que certains seront supprimés et d'autres créés. Si vous aviez des éléments et puis des questions autour du programme Rive Gauche. Simplement, par rapport aux éléments de précision apportés par votre adjoint, sur les, on ne va pas bloquer là-dessus mais 46,7-45,7, revérifier vos documents vous mettez les deux chiffres donc simplement si nous sommes sur 46,7 parce que c'est dans la maquette budgétaire bien auquel cas dans la note synthétique quand nous avons les dépenses de fonctionnement, nous ne mettons pas 45,7 mais 46,7. etc. etc. C'est juste qu'il y ait une harmonisation de présentation pour que nous parlions bien de la même chose. Sur les impôts évidemment qu'il y a la hausse du nombre de logements mais à un moment donné, les impôts sont bien payés par des personnes et d'ailleurs celles et ceux qui n'ont pas forcément changé de logement l'ont bien constaté, c'est-à-dire qu'en fait ce que je voulais pointer à travers ma démonstration, c'est que vous accédez derrière l'idée que les taux ne bougent pas, qu'en fait les impôts ne bougent pas. Si, les impôts augmentent.

M. LE MAIRE : En réunion de quartier, je l'ai dit publiquement que les impôts locaux augmentent mais pas ce qui est la capacité de la Ville, je le dis M. UZENAT.

M. UZENAT : Tant mieux si vous le faites, ça n'a pas toujours été le cas. Mais ce qui est sûr c'est que l'évolution est quand même impressionnante quand nous passons de 27 millions en 2014 à plus de 38 millions en 2020. Évidemment, il peut y avoir des dispositifs que vous évoquez, mais il y a aussi des tendances naturelles qu'on le veuille ou non, le littoral est particulièrement attractif, la Bretagne notamment, l'effet LGV. Tout ça a été amplifié donc aujourd'hui, il faut en prendre acte. Et puis derrière aussi, bien mesuré, et ça c'est aussi une réalité. C'est-à-dire que Vannes est plus facilement, aujourd'hui, accessible aux personnes qui ont les moyens très clairement, mais oui, donc ce qui veut dire que...

M. LE MAIRE : Je ne le nie pas ça, juste une petite incise, nous avons l'impression à vous entendre M. UZENAT que Vannes n'est que bénit des dieux et que les élus ne sont pour rien dans ce succès. En tout cas, c'est ce que vous dites un petit peu, LGV, littoral, etc. Il y a des villes moyennes bretonnes qui ont tous ces atouts là aussi, qui ne sont pas dans notre situation, et je ne m'en réjouis pas, loin de là.

M. UZENAT : Ecoutez sur les villes moyennes. Alors après avec des histoires aussi qui sont différentes donc là à ce moment-là nous allons rentrer dans le détail des uns et des autres. Mais il est clair qu'une histoire comme si vous voulez prendre l'exemple de la ville de Lorient. Évidemment, un territoire comme Lorient, un territoire comme Vannes, oui ce sont deux villes moyennes de Bretagne Sud. Elles n'ont pas du tout la même histoire, donc par rapport aux impôts et au fait qu'aujourd'hui ce sont très clairement les ménages qui ont les moyens qui peuvent beaucoup plus facilement et quasi exclusivement venir s'installer à Vannes. Ça nous donne de notre point de vue, une responsabilité, c'est-à-dire que les recettes supplémentaires que nous percevons grâce à la hausse des impôts, grâce à la hausse des produits de la fiscalité locale directe devraient inciter la ville, en tout cas, c'est notre volonté à

faire bien davantage pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens. Parce que quand vous avez les moyens vous n'avez pas besoin de la puissance publique, vous n'avez pas besoin que la ville de Vannes organise une vente de foncier etc. Des biens privés à Vannes, vous en trouverez, vous en trouverez à des prix parfois assez étonnants mais vous en trouverez. Ceux qui ont besoin de la puissance publique, ce sont les classes moyennes, les classes populaires qui ne peuvent pas se loger dans notre ville et qui ont besoin justement d'être accompagné avec des outils de régulation, dont nous avons parlé notamment à travers l'office foncier solidaire. Sur la politique sociale, je suis bien d'accord avec vous, elle ne se réduit pas au CCAS et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans mon développement sur l'urgence sociale, j'ai évoqué également les associations. Nous avons une différence d'approche mais à la rigueur dont acte. C'est aussi le sujet du logement. Encore une fois le logement, il est clé dans une politique sociale, la politique sociale du logement, certes, mais des logements accessibles et accessibles dans la durée. Sur les allocataires, nous avons déjà eu ce débat aussi. Alors, nous espérons que le retournement de conjoncture sera le moins violent possible. Mais d'ores et déjà aujourd'hui les plus touchés par les difficultés, ce sont les plus précaires, demain s'il y a retournement de conjoncture, ce seront eux qui seront touchés en première ligne et nous avons ces non-recours aux droits qui sont absolument massifs, pas plus importants à Vannes qu'ailleurs certes, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire de ces statistiques qui masquent des réalités aujourd'hui où nous avons des gens dans la plus grande des difficultés qui n'osent même pas venir à nous, quand je dis à nous, c'est auprès des puissances publiques. Donc il faut que nous ayons une attention particulière et puis sur les enfants scolarisés à Vannes. Là aussi nous avons eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet. Nous remettrons sans doute sur la table, des assises de l'éducation parce que ce sujet pour moi le mérite amplement. Mais la stabilité...

M. LE MAIRE : J'avais oublié de préciser M. UZENAT que je ne parlerai pas de ce sujet ce soir, je voulais en parler en début de Conseil municipal. Mme BERTHIER était absente, j'aurais dû le dire quand j'ai annoncé effectivement les questions orales et la demande de délibération de M. AUFFRET, que je reportais Mme BERTHIER n'étant pas présente.

M. UZENAT : D'accord, entendu. Sur la scolarisation des enfants, oui, globalement, les effectifs sont stables. Sauf que nous voyons bien, nous avons eu l'occasion d'en discuter lors du dernier conseil départemental de l'éducation nationale. Nous avons notamment une hausse assez nette des effectifs en école hors contrat alors qui sont rattachés au privé mais qui sont hors contrat, c'est une réalité. Et puis, de l'autre côté, vous n'êtes pas sans ignorer évidemment que Vannes concentre aussi un nombre d'emplois importants, donc nous avons des familles dont les parents habitent à l'extérieur de Vannes et qui scolarisent leurs enfants à Vannes. Certes, il peut y avoir des vannetais qui scolarisent aussi leurs enfants dans d'autres communes. Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de demander ces chiffres. En tout état de cause, il y a des points de vigilance sur les effectifs d'un certain nombre d'écoles, ça nous avons pu les pointer. Je pense que nous partageons ces constats.

M. LE MAIRE : Et nous travaillons.

M. UZENAT : Nous sommes disponibles en tout cas sur ce sujet de l'éducation, je pense que nous avons démontré depuis toutes ces années que nous étions pleinement engagés au service des familles vannetaises. Nous avons eu l'occasion, notamment lors du précédent mandat que la fermeture du collège Montaigne dont, malgré tout, nous voyons aussi les effets sur le grand quartier de Kercado, effectifs des écoles publiques, c'est vrai aussi dans le privé, votre adjointe l'a rappelé, écoles publiques qui sont en difficulté. Et donc sur les énergies renouvelables, nous prenons acte des annonces que vous formulez ce soir, nous verrons sur les actes précisément mais en tout état de cause, il faut maintenant aller beaucoup plus vite parce que pendant toutes ces années, je rappelle le bilan pour l'instant depuis 11 ans que vous êtes Maire, ce sont les ombrières photovoltaïques sur le parking de la

piscine de Conleau et les panneaux photovoltaïques sur le gymnase du Foso qui n'avaient pas été prévu au départ. Donc il faut vraiment qu'on industrialise les process et au-delà des opérations que vous avez évoquées, que nous allions beaucoup plus loin. Cela rejoint d'ailleurs l'étude autour des bâtiments municipaux, ce n'est pas simplement sur la réduction des énergies, c'est aussi leur capacité à produire de l'énergie renouvelable. Je vous remercie.

M. AUFFRET : Deux remarques sur votre réponse, premièrement, sur les effectifs scolaires. En effet, ils sont stables, mais néanmoins la subvention, elle diminue de 95 000 à 94 000 € et ce dans un contexte d'inflation. Concernant les associations...

M. LE MAIRE : C'est presque réjouissant, c'est même très réjouissant, c'est un très bon signe, je vais vous dire pourquoi, c'est-à-dire qu'on a plus d'enfants en maternelle qu'en primaire, c'est-à-dire qu'on va avoir une compilation de nos effectifs scolaires par rapport à une nouvelle répartition où il y a plus d'enfants en maternelle qu'en élémentaire.

M. AUFFRET : Mais il aurait été, c'est 1 000 € aurait pu être maintenu à un même niveau si nous avions augmenté un peu plus l'allocation de fournitures scolaires. Par ailleurs, sur les associations. En effet, j'ai bien noté, elles ne payent pas les fluides mais par contre elles ont d'autres dépenses et donc ces dépenses de fournitures, etc. et d'organisations de leurs événements sont aussi des dépenses qu'il aurait été intéressant de compenser à mesure de l'inflation mais ça n'a pas été fait.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix

Contre : 5 voix

Abstentions : 4 voix.

Point n° : 25

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Exercice 2023 - Budget Primitif - Budget annexe des Parcs de stationnement

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Le budget 2023 est composé du budget principal et de 4 budgets annexes. Il présente les équilibres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	84 348 000 €	40 110 000 €
Parkings	397 800 €	335 000 €
Restaurants	1 896 000 €	400 200 €
Lotissements d'habitation	1 865 000 €	1 270 000 €
Port de commerce	45 700 €	31 160 €
TOTAL	88 552 500 €	42 146 360 €
TOTAL GENERAL	130 698 860 €	

Le budget des parkings, budget à caractère industriel ou commercial, présente une subvention d'équilibre de 272 100 €. Cette subvention vise à financer la dotation aux amortissements (166 000 €) et des charges diverses de fonctionnement (106 100 €). A défaut de cette subvention de 272 100 €, il faudrait augmenter excessivement les tarifs pour obtenir l'équilibre.

Par ailleurs, l'équilibre du budget annexe des restaurants, budget à caractère administratif, est obtenu grâce à une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal de 1 005 000 € et une subvention d'équipement de 330 340 €.

L'ensemble des budgets est détaillé dans le rapport joint.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 tel qu'il vous est présenté et tel qu'il est détaillé dans le dossier joint au présent rapport ;
- d'approuver la subvention de fonctionnement au budget annexe des parkings pour un montant de 272 100 € ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix
Contre : 5 voix
Abstentions : 4 voix.

Point n° : 26

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Exercice 2023 - Budget primitif - Budget annexe des Restaurants

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Le budget 2023 est composé du budget principal et de 4 budgets annexes. Il présente les équilibres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	84 348 000 €	40 110 000 €
Parkings	397 800 €	335 000 €
Restaurants	1 896 000 €	400 200 €
Lotissements d'habitation	1 865 000 €	1 270 000 €
Port de commerce	45 700 €	31 160 €
TOTAL	88 552 500 €	42 146 360 €
TOTAL GENERAL	130 698 860 €	

Le budget des parkings, budget à caractère industriel ou commercial, présente une subvention d'équilibre de 272 100 €. Cette subvention vise à financer la dotation aux amortissements (166 000 €) et des charges diverses de fonctionnement (106 100 €). A défaut de cette subvention de 272 100 €, il faudrait augmenter excessivement les tarifs pour obtenir l'équilibre.

Par ailleurs, l'équilibre du budget annexe des restaurants, budget à caractère administratif, est obtenu grâce à une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal de 1 005 000 € et une subvention d'équipement de 330 340 €.

L'ensemble des budgets est détaillé dans le rapport joint.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 tel qu'il vous est présenté et tel qu'il est détaillé dans le dossier joint au présent rapport ;
- d'approuver la subvention de fonctionnement au budget annexe des parkings pour un montant de 272 100 € ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix
Contre : 5 voix
Abstentions : 4 voix.

Point n° : 27

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Exercice 2023 - Budget primitif - Budget annexe des Lotissements d'habitation

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Le budget 2023 est composé du budget principal et de 4 budgets annexes. Il présente les équilibres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	84 348 000 €	40 110 000 €
Parkings	397 800 €	335 000 €
Restaurants	1 896 000 €	400 200 €
Lotissements d'habitation	1 865 000 €	1 270 000 €
Port de commerce	45 700 €	31 160 €
TOTAL	88 552 500 €	42 146 360 €
TOTAL GENERAL	130 698 860 €	

Le budget des parkings, budget à caractère industriel ou commercial, présente une subvention d'équilibre de 272 100 €. Cette subvention vise à financer la dotation aux amortissements (166 000 €) et des charges diverses de fonctionnement (106 100 €). A défaut de cette subvention de 272 100 €, il faudrait augmenter excessivement les tarifs pour obtenir l'équilibre.

Par ailleurs, l'équilibre du budget annexe des restaurants, budget à caractère administratif, est obtenu grâce à une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal de 1 005 000 € et une subvention d'équipement de 330 340 €.

L'ensemble des budgets est détaillé dans le rapport joint.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 tel qu'il vous est présenté et tel qu'il est détaillé dans le dossier joint au présent rapport ;
- d'approuver la subvention de fonctionnement au budget annexe des parkings pour un montant de 272 100 € ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix

Contre : 5 voix

Abstentions : 4 voix.

Point n° : 28

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Exercice 2023 - Budget primitif - Budget annexe du Port de commerce

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Le budget 2023 est composé du budget principal et de 4 budgets annexes. Il présente les équilibres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	84 348 000 €	40 110 000 €
Parkings	397 800 €	335 000 €
Restaurants	1 896 000 €	400 200 €
Lotissements d'habitation	1 865 000 €	1 270 000 €
Port de commerce	45 700 €	31 160 €
TOTAL	88 552 500 €	42 146 360 €
TOTAL GENERAL	130 698 860 €	

Le budget des parkings, budget à caractère industriel ou commercial, présente une subvention d'équilibre de 272 100 €. Cette subvention vise à financer la dotation aux amortissements (166 000 €) et des charges diverses de fonctionnement (106 100 €). A défaut de cette subvention de 272 100 €, il faudrait augmenter excessivement les tarifs pour obtenir l'équilibre.

Par ailleurs, l'équilibre du budget annexe des restaurants, budget à caractère administratif, est obtenu grâce à une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal de 1 005 000 € et une subvention d'équipement de 330 340 €.

L'ensemble des budgets est détaillé dans le rapport joint.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 tel qu'il vous est présenté et tel qu'il est détaillé dans le dossier joint au présent rapport ;
- d'approuver la subvention de fonctionnement au budget annexe des parkings pour un montant de 272 100 € ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix
Contre : 5 voix
Abstentions : 4 voix.

Point n° : 29

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Exercice 2022 - Décision modificative N°2 - Budget principal

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

La décision modificative N°2 qui vous est présentée concerne le **Budget Principal**.

BUDGET PRINCIPAL

La modification du budget principal proposée s'élève globalement à **157 000 €**
dont en section de **fonctionnement** **157 000 €**
et en section **d'investissement** **0 €**

En section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Montant	Objet
011- Charges à caractère Général	38 600,00	Etude de mutualisation des services informatiques et expertise pour les abords du Mur Saint Joseph
012- Frais de personnel	150 000,00	Complément d'enveloppe
65- Autres charges de gestion courante	8 000,00	Licence informatique.
023 - Virement vers la section d'investissement	- 39 600,00	Virement vers la section d'investissement
TOTAL	157 000,00	

Recettes :

Chapitre	Montant	Objet
73- Impôts et Taxes	9 000,00	Participation GMVA à l'étude de mutualisation des services informatiques
74- Dotations et participations	148 000,00	Equilibre de la DM par l'enveloppe des droits de mutation
TOTAL	157 000,00	

DELIBERATION

En section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Montant	Objet
20- (hors 204) - Immobilisations Incorporelles	- 20 000,00	Virement entre autorisations de programme afin principalement d'apporter un complément de financement pour le stade de la Rabine pour 1 200 000 €
21- Immobilisations corporelles	- 165 000,00	
23- Immobilisations en cours	145 400,00	
45 - Opération pour compte de tiers	39 600,00	Opération pour compte de tiers
TOTAL	0,00	

Recettes :

Chapitre	Montant	Objet
021 - Virement de la section de fonctionnement	- 39 600,00	Virement de la section de fonctionnement
45 - Opération pour compte de tiers	39 600,00	Opération pour compte de tiers
TOTAL	0,00	

BUDGET RESTAURANTS MUNICIPAUX

La décision modificative des restaurants présente uniquement des variations de crédits en section de fonctionnement afin de financer un complément d'enveloppe pour la masse salariale de 10 000 € ainsi qu'une provision pour créances irrécouvrables à hauteur de 15 000 €.

Ces dépenses nouvelles sont financées par des diminutions de crédits sur le chapitre des charges générales et sur les admissions en non-valeur. Une recette complémentaire de 3 000 € au titre des indemnités journalières vient équilibrer la section de fonctionnement.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les décisions modificatives numéro 2 du budget principal et du budget annexe des restaurants pour l'exercice 2022 telles qu'elles vous sont présentées et détaillées dans les maquettes budgétaires annexées ;

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. UZENAT : En cohérence avec notre vote sur le budget, nous voterons contre.

M. AUFFRET : En cohérence avec notre vote sur le budget, nous nous abstiendrons.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix

Contre : 5 voix

Abstentions : 4 voix.

Point n° : 30

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Modification des autorisations de programmes et de crédits de paiements

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 2311-3 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 ;

Les autorisations de programmes (AP) correspondent à des opérations d'investissement exécutées sur plusieurs exercices comptables ;

17 AP récurrentes et 27 AP Projets reprennent l'intégralité des dépenses d'équipement phasées par année, tel qu'exposé dans les tableaux ci-annexés.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les opérations de création, de modifications, des autorisations de programmes telles qu'indiquées dans les tableaux ci-annexés ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Débat

M. UZENAT : Oui donc on a déjà eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises, nous ne pouvons que regretter la méthode, même s'il y a une progression sur le cadrage des dépenses d'investissement désormais, avec ces AP/CP. Nous ne sommes pas encore au fameux plan pluriannuel d'investissements que nous appelions de nos vœux. Par ailleurs, dans le contenu de ces autorisations de programme, nous avons eu l'occasion lors du débat budgétaire d'expliquer que nous ne placions pas le curseur au même endroit. Pour autant, il y a quand même quelques avancées donc en matière de sobriété énergétique en particulier. Donc nous nous abstenons sur cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix

Abstentions : 9 voix.

DELIBERATION PROGRAMME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Autorisations de programmes "Projet"

	CP antérieurs	CA estimé 2022	2023	2024	2025	2026	CP ultérieurs	Nouveau Montant	Montant BS	Montant initial
Total	14 690 101,16	27 702 333,21	30 900 000,00	36 341 111,03	30 436 400,00	19 691 154,60	4 350 000,00	164 111 100,00 €	150 481 134,00 €	149 789 134,46 €
Opérations récurrentes		13 542 200,00 €	16 880 690,00 €	13 691 300,00 €	13 200 000,00 €	12 559 810,00 €	150 000,00 €	70 024 000,00 €	66 881 900,00 €	66 189 900,00 €
Opérations "Projet"	14 690 101,16	14 160 133,21	14 019 310,00	22 649 811,03	17 236 400,00	7 131 344,60	4 200 000,00	94 087 100,00 €	83 599 234,00 €	83 599 234,46 €
Chapelle Saint Yves	8 632 267,67	705 000,00 €	142 710,00 €	40 022,33 €				9 520 000,00 €	9 361 000,00 €	9 361 000,00 €
Locaux Lien Social			538 000,00 €	230 000,00 €				768 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Stade Jo Courtel	1 692 961,12	1 250 000,00 €	26 000,00 €	77 038,88 €				3 046 000,00 €	3 046 000,00 €	3 046 000,00 €
opérations antérieures	1 692 961,12							1 692 961,12 €	1 692 961,12 €	1 692 961,12 €
mini synthé couvert		900 000,00 €						900 000,00 €	916 038,88 €	916 039,00 €
Grand synthétique		13 600,00 €						13 600,00 €	87 000,00 €	87 000,00 €
terrain A		336 400,00 €	26 000,00 €	77 038,88 €				439 438,88 €	350 000,00 €	350 000,00 €
Le Hangar Culturel		40 000,00 €	750 000,00 €	410 000,00 €				1 200 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Château Gaillard		- €	100 000,00 €	1 455 000,00 €	445 000,00 €			2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Batiments administratifs		160 000,00 €	1 500 000,00 €	340 000,00 €				2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
le Pargo (2ème tranche)				1 230 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €		2 830 000,00 €	2 830 000,00 €	2 830 000,00 €
Fin du jardin (530K€)				530 000,00 €				530 000,00 €	530 000,00 €	530 000,00 €
Boulevard des îles (2,3M€)				700 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €		2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €
L'Hermine		600 000,00 €	2 000 000,00 €	6 450 000,00 €	6 270 000,00 €	2 100 000,00 €		17 420 000,00 €	15 900 000,00 €	15 900 000,00 €
Les remparts		140 000,00 €	434 200,00 €	265 800,00 €	240 000,00 €	241 000,00 €	200 000,00 €	1 521 000,00 €	1 521 000,00 €	1 521 000,00 €
Burgault		60 000,00 €	255 000,00 €					315 000,00 €	196 000,00 €	196 000,00 €
Rue des vierges		80 000,00 €	179 200,00 €	25 800,00 €				285 000,00 €	25 000,00 €	285 000,00 €
Divers				240 000,00 €	240 000,00 €	241 000,00 €	200 000,00 €	921 000,00 €	1 300 000,00 €	921 000,00 €
Mur St Joseph		809 600,00 €	532 000,00 €	50 000,00 €	38 400,00 €			1 430 000,00 €	1 430 000,00 €	1 430 000,00 €
Regroupement d'écoles/alsh et crèches			20 000,00 €			1 980 000,00 €	4 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €
Stade La Rabine tribune musique - électricité - réseaux	550 950,18	5 900 000,00 €	804 000,00 €	5 049,82 €				7 260 000,00 €	5 271 000,00 €	5 271 000,00 €
Extension de la MDA		- €	40 000,00 €	960 000,00 €				1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
PEM		5 000,00 €	50 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	1 095 000,00 €		3 350 000,00 €	3 350 000,00 €	3 350 000,00 €
Groupe scolaire/Centre de loisirs Kerniol	31 655,40	120 000,00 €	740 000,00 €	5 320 000,00 €	4 465 000,00 €	103 344,60 €		10 780 000,00 €	10 058 134,00 €	10 058 134,46 €
Requalification de voirie structurante		- €	2 300 000,00 €	50 000,00 €				2 350 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Mail de la Rabine		1 190 000,00 €	10 000,00 €					1 200 000,00 €	1 120 000,00 €	1 120 000,00 €
Rue de Strasbourg			2 000 000,00 €	500 000,00 €	170 000,00 €			2 670 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €
Rénovation de la salle sportive Saint Exupéry salles + mur d'escalade et terrain synthétique Kerniol		1 511 500,00 €	820 500,00 €	4 000 000,00 €	2 708 000,00 €			9 040 000,00 €	4 700 000,00 €	4 700 000,00 €
Tennis club du Pargo (rénovation-extension)		50 000,00 €	38 000,00 €		1 000 000,00 €	812 000,00 €		1 900 000,00 €	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €
Terrain synthétique du FOSO		8 000,00 €	442 000,00 €					450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
Rive gauche		1 477 200,00 €	121 900,00 €	86 900,00 €				1 686 000,00 €	1 686 000,00 €	1 686 000,00 €
Acquisition foncière RG		1 460 000,00 €						1 460 000,00 €	1 546 000,00 €	1 546 000,00 €
Divers		17 200,00 €	121 900,00 €	86 900,00 €				226 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
PRU		140 000,00 €	580 000,00 €	70 000,00 €				790 000,00 €	790 000,00 €	790 000,00 €
Multi-accueil de Tohannic			30 000,00 €	10 000,00 €				40 000,00 €	- €	- €
Palais des Arts (fin AP)	582 116,27	36 883,73 €						619 000,00 €	619 000,00 €	619 000,00 €
Gymnase Le Foso (fin d'AP)	2 485 076,55	12 023,45 €						2 497 100,00 €	2 497 100,00 €	2 497 100,00 €
Le Pargo (1ère tranche)	715 073,97	4 926,03 €						720 000,00 €	720 000,00 €	720 000,00 €

DELIBERATION
PROGRAMME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2022- 2027

Opérations Récurrentes

	CA estimé 2022	2023	2024	2025	2026	2027	Nouveau Montant	Montant BS	Montant initial
Opérations récurrentes	13 542 200,00	16 880 690,00	13 691 300,00	13 200 000,00	12 559 810,00	150 000,00	70 024 000,00	66 881 900,00	66 189 900,00
Entretien d'espaces publics	1 900 000,00	2 613 500,00	1 925 000,00	1 775 000,00	1 776 500,00	-	9 990 000,00	9 990 000,00	9 990 000,00
Carrefours à feux et télégestion	250 000,00	250 000,00	250 000,00	240 000,00	240 000,00		1 230 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
Bornes escamotables, barrières	51 500,00	68 500,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
Horodateurs	150 000,00	450 000,00	-	-	-		600 000,00	150 000,00	150 000,00
Trottoirs	141 000,00	100 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00		481 000,00	400 000,00	400 000,00
Plateaux, aménagements de sécurité	221 000,00	250 000,00	250 000,00	240 000,00	240 000,00		1 201 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
Signalétique dynamique	140 000,00	140 000,00	140 000,00	70 000,00	70 000,00		560 000,00	560 000,00	560 000,00
Signalisation statique H et V	120 000,00	130 000,00	130 000,00	100 000,00	100 000,00		580 000,00	590 000,00	590 000,00
Jardins familiaux	17 660,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		97 660,00	100 000,00	100 000,00
illuminations	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		75 000,00	75 000,00	75 000,00
Réfection voie ferrée	10 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		70 000,00	75 000,00	75 000,00
Aires de jeux	50 000,00	50 000,00	50 000,00	40 000,00	40 000,00		230 000,00	250 000,00	250 000,00
Mise en place de coffrets électriques (complément 2021)		50 000,00					50 000,00	50 000,00	50 000,00
Propreté publique- Mobilier urbain (renouvellement)	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Maréchal Juin	128 840,00						128 840,00	200 000,00	200 000,00
Réfection voirie	600 000,00	1 070 000,00	930 000,00	910 000,00	911 500,00		4 421 500,00	4 775 000,00	4 775 000,00
	-						-	-	-
Opérations Spéifiques Espaces publics	1 000 000,00	2 343 050,00	1 665 000,00	1 625 000,00	1 616 950,00	-	8 250 000,00	8 250 000,00	8 250 000,00
Opérations 2022 soldée	716 500,00						716 500,00	1 053 000,00	300 000,00
Géoréférencement	135 000,00	70 000,00					205 000,00	155 000,00	155 000,00
Mobilier urbain (bancs,...)	50 000,00	50 000,00					100 000,00	50 000,00	50 000,00
Participation extension réseaux ENEDIS	44 500,00	112 400,00					156 900,00	134 000,00	50 000,00
Aires de jeux	47 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00		1 247 000,00	1 250 000,00	
Rue billault	7 000,00	250 000,00	750 000,00				1 007 000,00		72 000,00
Place Fareham		200 000,00					200 000,00	200 000,00	88 000,00
rue de l'hospital		325 650,00					325 650,00		75 000,00
Rue du 8 mai		300 000,00					300 000,00		410 000,00
Etude intersection rue Ampère et Tassigny		100 000,00					100 000,00		200 000,00
Rue Richemont et Unité		120 000,00					120 000,00		
Petites opérations de voirie		60 000,00					60 000,00		
Passerelles		100 000,00					100 000,00		
Rue du commerce / renforcement de talus	-	125 000,00					125 000,00	100 000,00	100 000,00
Arret de bus		230 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00		530 000,00		
non réparti			515 000,00	1 225 000,00	1 216 950,00		2 956 950,00	5 308 000,00	6 619 000,00
	-						-	-	-
Entretien / Travaux batiments (sauf sport et Education)	915 000,00	634 000,00	600 000,00	560 000,00	641 000,00	-	3 350 000,00	3 090 000,00	4 320 000,00
Travaux de rénovation	702 000,00	434 000,00	400 000,00	360 000,00	441 000,00		2 337 000,00	2 055 000,00	2 610 000,00
Gros entretien des batiments	507 000,00	394 000,00	350 000,00	350 000,00	431 000,00		2 032 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
Chauffage/Energie	195 000,00						195 000,00	195 000,00	750 000,00
travaux dans les cimetières		40 000,00	50 000,00	10 000,00	10 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
Obligations réglementaires	213 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	-	1 013 000,00	1 035 000,00	1 710 000,00
Etude décret tertiaire	35 000,00						35 000,00	35 000,00	710 000,00
Accessibilité	178 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00		978 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	-						-	-	-

DELIBERATION

Seance du 05-12-2022

	CA estimé 2022	2023	2024	2025	2026	2027	Nouveau Montant	Montant BS	Montant initial
Opérations spécifiques BATIMENT	1 250 000,00	694 000,00	350 000,00	350 000,00	348 000,00	-	2 992 000,00	2 992 000,00	2 852 000,00
Opérations 2022 soldée	474 000,00						474 000,00	346 000,00	1 850 000,00
Centre social Rohan	148 000,00	162 000,00					310 000,00		177 000,00
Toiture du Drezen	550 000,00	150 000,00					700 000,00	656 000,00	656 000,00
Restauration escalier ext. Limur	78 000,00	172 000,00					250 000,00		116 000,00
Etude structure CAM		15 000,00					15 000,00		
Etude sur Orgue Eglise ST Patern		45 000,00					45 000,00		
Sol Palais des Arts non réparti		150 000,00					150 000,00		
			350 000,00	350 000,00	348 000,00		1 048 000,00	1 990 000,00	
							-		
Politique éducative	450 000,00	450 000,00	370 000,00	370 000,00	360 000,00	-	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Entretien du patrimoine scolaire /Educative	235 000,00	200 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		885 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Cours et jeux d'école	45 000,00	80 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00		335 000,00	400 000,00	400 000,00
Végétalisation de la cour de Cliscouët	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		250 000,00	50 000,00	50 000,00
Opération individuelles (tvx neufs/Extension)	120 000,00	120 000,00	100 000,00	100 000,00	90 000,00		530 000,00	550 000,00	550 000,00
Equipements sportifs (moyenne rénovation)	350 000,00	533 000,00	520 000,00	520 000,00	527 000,00	-	2 450 000,00	2 450 000,00	2 450 000,00
Plein air /entretien des terrains, esplanade	80 000,00	145 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		675 000,00	700 000,00	700 000,00
Rajout de tvx neufs/extensions	110 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		710 000,00	800 000,00	800 000,00
Entretien des batiments	160 000,00	238 000,00	220 000,00	220 000,00	227 000,00		1 065 000,00	950 000,00	950 000,00
Démocratie participative	170 000,00	270 000,00	274 000,00	274 000,00	274 000,00	150 000,00	1 412 000,00	1 412 000,00	1 350 000,00
Budget participatif	50 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	150 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Conseils participatifs	120 000,00	70 000,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00		412 000,00	412 000,00	350 000,00
Ouvrages d'art	48 700,00	701 000,00	100 000,00	100 000,00	30 300,00		980 000,00	980 000,00	980 000,00
Travaux sur ouvrages	40 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	30 300,00		370 300,00	500 000,00	500 000,00
Le Pontois / Decker	8 700,00	601 000,00					609 700,00	480 000,00	480 000,00
Vidéoprotection	387 000,00	615 000,00	535 000,00	363 000,00			1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
Développement durable	2 172 000,00	2 826 400,00	2 785 900,00	2 695 900,00	2 419 800,00	-	12 900 000,00	9 122 800,00	9 122 800,00
Espaces verts ,	200 000,00	150 000,00	215 000,00	215 000,00	225 000,00		1 005 000,00	1 050 000,00	1 000 000,00
Chemins doux et pistes cyclables discontinuités	60 000,00	190 000,00	225 000,00	225 000,00	227 800,00		927 800,00	570 000,00	570 000,00
Chemins doux et pistes cyclables opérations		160 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00		760 000,00	1 130 000,00	1 180 000,00
Programme éclairage public	1 912 000,00	1 912 000,00	955 900,00	955 900,00	637 000,00		6 372 800,00	6 372 800,00	6 372 800,00
Petites opérations diverses		64 400,00							
Sobriété énergétique /chauffage		150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00				
Sobriété énergétique /GTC		50 000,00	50 000,00	50 000,00	55 000,00				
Sobriété énergétique /Décret tertiaire		150 000,00	500 000,00	500 000,00	515 000,00				
Sobriété énergétique /Eclairage des bâtiments			130 000,00	130 000,00	140 000,00				
Sobriété énergétique /Mise en leds Gymnases			60 000,00	70 000,00	70 000,00				
Sobriété énergétique /Mise en leds Plaines de jeux			200 000,00	200 000,00	200 000,00				
Sobriété énergétique / Production énergie solaire			100 000,00						

DELIBERATION

Seance du 05-12-2022

	CA estimé 2022	2023	2024	2025	2026	2027	Nouveau Montant	Montant BS	Montant initial
Matériel et mobilier	628 800,00	634 100,00	504 000,00	504 000,00	504 100,00	-	2 775 000,00	2 530 100,00	2 530 100,00
Enveloppe commune	408 000,00	405 000,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00		1 833 000,00	1 610 360,00	
Culture	117 000,00	148 600,00	95 000,00	95 000,00	96 100,00		551 700,00	511 600,00	
Sports	13 700,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00		65 700,00	92 000,00	
Loisirs	2 400,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		10 400,00	10 450,00	
Événementiel	30 000,00	40 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00		148 000,00	134 000,00	
Education	41 500,00	25 500,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00		136 000,00	133 730,00	
Administration	16 200,00	-	5 000,00	5 000,00	4 000,00		30 200,00	37 960,00	
Véhicules	250 000,00	450 000,00	435 000,00	435 000,00	430 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Prospective urbaine	1 541 000,00	1 369 200,00	1 090 000,00	1 090 000,00	1 109 800,00	-	6 200 000,00	6 110 000,00	5 870 000,00
Acquisitions foncières	1 300 000,00	1 000 000,00	900 000,00	900 000,00	904 800,00		5 004 800,00	5 092 782,00	5 000 000,00
Etudes aides à la décision	76 600,00	80 000,00	50 000,00	50 000,00	60 000,00		316 600,00	438 299,81	430 000,00
Etude Bd de la Paix	-	135 000,00	90 000,00	90 000,00	95 000,00		410 000,00	261 618,19	185 000,00
PLU	53 400,00	129 200,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		332 600,00	250 000,00	250 000,00
Etude parkings et stationnement	59 800,00	25 000,00					84 800,00	59 800,00	
Opérations 2022 soldée	51 200,00						51 200,00	7 500,00	7 500,00
Ressources numériques	706 700,00	730 000,00	590 000,00	590 000,00	583 300,00		3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
Ville numérique / plan stratégique numérique	400 000,00	300 000,00	335 000,00	335 000,00	330 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
Subventions d'équipement et participation	1 100 000,00	1 217 440,00	1 112 400,00	1 113 100,00	1 112 060,00	-	5 655 000,00	5 655 000,00	5 511 000,00
Logement social,	146 700,00	150 700,00	150 000,00	150 700,00	150 000,00		748 100,00	750 700,00	750 000,00
Subv d'équipement	27 400,00	30 500,00	30 500,00	30 500,00	30 500,00		149 400,00	235 400,00	250 000,00
Attribution de compensation,	705 900,00	705 900,00	705 900,00	705 900,00	705 900,00		3 529 500,00	3 529 500,00	3 511 000,00
Sub Equipt B. annexe Restaurants	220 000,00	330 340,00	226 000,00	226 000,00	225 660,00		1 228 000,00	1 139 400,00	1 000 000,00
Rénovation de façades	273 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	497 000,00	-	2 270 000,00	2 270 000,00	2 270 000,00
Programme OPAH -RU	273 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	497 000,00		2 270 000,00	2 270 000,00	2 270 000,00

Point n° : 31

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Admissions en non valeur

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Le chef des services comptables de Vannes Municipale nous a fait parvenir des états de créances irrécouvrables pour le budget principal.

Ces admissions en non-valeur sont motivées par des poursuites infructueuses et des créances minimales. Le montant total de ces créances s'élève à la somme de 66 315,65 € TTC se décomposant comme suit :

	MOTIF		TOTAL
	Créances minimales	Poursuites infructueuses	
Budget principal (hors Eau et Assainissement)	19,74	269,37	289,11
Dont Eau	3 385,72	33 934,56	37 320,28
Dont Assainissement	2 823,98	25 685,08	28 509,06
Budget RESTAURANTS	27,49	169,71	197,20
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	6 256,93 €	60 058,72 €	66 315,65 €

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'admettre en non-valeur les créances ci-dessus pour un montant de 66 315,65 € TTC ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point n° : 32

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Constitution et reprise de provisions

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Par délibération du 13 décembre 2021, la Ville de Vannes a décidé la constitution d'une provision d'un montant de 1 023 158,23 € afin de faire face aux créances irrécouvrables des anciens budgets annexes de l'eau et de l'assainissement présentées par le comptable public ;

Compte tenu des montants de créances éteintes et de créances irrécouvrables relatives à l'eau et à l'assainissement votés par le Conseil municipal en 2022 (110 302,02 € HT), il est proposé de faire une reprise de provision d'un montant de 1 023 158,23 € et d'émettre une nouvelle provision au titre des créances douteuses (« dépréciations des actifs circulants ») pour un montant de 912 856,21 €.

La nomenclature M57 nous impose également de constituer une provision au titre des créances douteuses pour le budget annexe des restaurants qui doit correspondre a minima à 15% des créances non recouvrées datant de plus de deux ans. Le comptable a ainsi calculé un montant de provision à hauteur de 11 983 €.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de procéder à la reprise de la provision d'un montant de 1 023 158,23 € constituée au titre des créances non recouvrées des ex-budgets de l'eau et de l'assainissement ;
- de constituer une nouvelle provision d'un montant de 912 856,21 € au titre des créances douteuses ;
- de constituer une provision d'un montant de 11 983 € pour le budget Restaurants ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point n° : 33

Séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Exercice 2022 - Décision Modificative N°2 - Budget annexe des Restaurants

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

La décision modificative N°2 qui vous est présentée concerne le **Budget Principal**.

BUDGET PRINCIPAL

La modification du budget principal proposée s'élève globalement à **157 000 €**
dont en section de **fonctionnement** **157 000 €**
et en section **d'investissement** **0 €**

En section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Montant	Objet
011- Charges à caractère Général	38 600,00	Etude de mutualisation des services informatiques et expertise pour les abords du Mur Saint Joseph
012- Frais de personnel	150 000,00	Complément d'enveloppe
65- Autres charges de gestion courante	8 000,00	Licence informatique.
023 - Virement vers la section d'investissement	- 39 600,00	Virement vers la section d'investissement
TOTAL	157 000,00	

Recettes :

Chapitre	Montant	Objet
73- Impôts et Taxes	9 000,00	Participation GMVA à l'étude de mutualisation des services informatiques
74- Dotations et participations	148 000,00	Equilibre de la DM par l'enveloppe des droits de mutation
TOTAL	157 000,00	

En section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Montant	Objet
20- (hors 204) - Immobilisations Incorporelles	- 20 000,00	Virement entre Autorisations de programme afin principalement d'apporter un complément de financement pour le stade de la Rabine pour 1 200 000 €
21- Immobilisations corporelles	- 165 000,00	
23- Immobilisations en cours	145 400,00	
45 - Opération pour compte de tiers	39 600,00	Opération pour compte de tiers
TOTAL	0,00	

Recettes :

Chapitre	Montant	Objet
021 - Virement de la section de fonctionnement	- 39 600,00	Virement de la section de fonctionnement
45 - Opération pour compte de tiers	39 600,00	Opération pour compte de tiers
TOTAL	0,00	

BUDGET RESTAURANTS MUNICIPAUX

La décision modificative des restaurants présente uniquement des variations de crédits en section de fonctionnement afin de financer un complément d'enveloppe pour la masse salariale de 10 000 € ainsi qu'une provision pour créances irrécouvrables à hauteur de 15 000 €.

Ces dépenses nouvelles sont financées par des diminutions de crédits sur le chapitre des charges générales et sur les admissions en non-valeur. Une recette complémentaire de 3 000 € au titre des indemnités journalières vient équilibrer la section de fonctionnement.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les décisions modificatives numéro 2 du budget principal et du budget annexe des restaurants pour l'exercice 2022 telles qu'elles vous sont présentées et détaillées dans les maquettes budgétaires annexées.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix

Contre : 5 voix

Abstentions : 4 voix.

DELIBERATION

PROJET DE DELIBERATION DEPOSE PAR GUILLAUME AUFFRET DU GROUPE "VANNES POUR TOUS"

M. AUFFRET : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'initiative Stand With Ukraine, des communes françaises sont invitées à soutenir leurs homologues ukrainiennes en finançant des générateurs électriques. Ces générateurs serviront à chauffer des hôpitaux, en particulier les salles d'opération, les écoles ou des services publics en général. L'initiative a été mise à l'honneur lors du dernier Congrès des maires il y a deux semaines. La ville de Vannes et ses habitants ont jusqu'ici été exemplaires depuis le déclenchement de la guerre, de l'accueil des réfugiés à la récolte d'aide pour l'Ukraine. Chaque samedi depuis 20 semaines, la Maison de l'Europe, le mouvement européen organisent une manifestation de soutien sur le port de Vannes. A la lueur de l'urgence sur place du fait des coupures d'électricité organisées par la Russie, il nous apparaît important d'engager une nouvelle étape dans notre collaboration, dans notre coopération avec l'Ukraine. Ce projet de délibération vise à engager les discussions avec l'association Stand With Ukraine en vue d'organiser un jumelage avec une commune ukrainienne d'une taille similaire. Ce jumelage aurait vocation à prendre une autre dimension une fois que la paix sera revenue.

M. LE MAIRE : Sans esprit de polémique M. AUFFRET je ne proposerai pas votre délibération au vote, je rappelle que sur la demande de M. LE MOIGNE en Conseil municipal, en avril, la ville s'est manifestée auprès de l'AMF pour se jumeler avec une ville ukrainienne. La Ville a rappelé au mois de septembre dernier l'AMF, en lui disant que nous étions en attente de trouver une ville sœur en Ukraine, c'est en instruction aujourd'hui donc je ne souhaite pas multiplier les canaux du jumelage. Je vous propose de ne pas délibérer sur cette demande de jumelage qui est en cours avec l'AMF et qu'on appelle de nos vœux.

QUESTION ORALE DE GUILLAUME AUFFRET DU GROUPE "VANNES POUR TOUS"

M. AUFFRET : Une question orale qui fait suite à votre dernière réunion de quartier à Tohannic, vous avez été interrogé par une habitante au sujet d'une situation personnelle mais qui visiblement, en tout cas c'est ce qu'elle revendiquait concernaient d'autres personnes, en l'occurrence l'inaccessibilité des cavurnes du columbarium du cimetière de Calmont depuis plus de trois mois ce qui fait qu'elle n'avait pas pu enterrer ou disposer des cendres de son mari depuis plus trois mois. C'est une situation que vous avez semblé découvrir ce soir-là, du coup, c'était l'occasion de cette question pour savoir ce qu'il en était par rapport à cette situation, si ces délais anormaux sont confirmés ? Qu'est-ce qui a été mis en place pour revenir à des délais beaucoup plus normaux ?

M. LE MAIRE : Chaque groupe d'opposition, chaque élu municipal a le droit de poser les questions qui le souhaitent. Sur un sujet aussi sensible, je ne pense pas que je serais venu en Conseil municipal mais chacun sa philosophie ! Pour la bonne compréhension de l'assemblée communale, vous m'avez envoyé une question orale vendredi en parlant des crématoriums, vous l'avez refaite vendredi soir en parlant des columbariums et maintenant vous me parlez des cavurnes. Donc voilà nous parlons de quoi, crématorium, cavurne ou columbarium M. AUFFRET ? En ce qui concerne les cavurnes effectivement, nous avons un souci d'approvisionnement d'armatures métalliques des cavurnes, 16 familles étaient en attente de cavurnes dont au cimetière de Calmont. Pour que tout le monde comprenne bien, des

cavernes c'est dans le sol effectivement, columbarium c'est plutôt vertical. Ces 16 familles ont été rappelées entre jeudi, vendredi et ce matin par Mme JEAN, certaines ont été rencontrées et tout va rentrer dans l'ordre d'ici une dizaine de jours, Mme JEAN si vous voulez préciser.

Mme JEAN : Oui vous évoquiez M. AUFFRET les problèmes de l'Ukraine tout à l'heure, la guerre en Ukraine, vous n'êtes pas sans savoir que, en raison de tous ces événements internationaux il y a eu des problèmes d'approvisionnement et c'est la raison pour laquelle il y a eu des cavernes qui n'ont pas pu être installées définitivement. Les pompes funèbres prévenaient les familles concernées systématiquement, puisqu'ils avaient été informés des problèmes d'approvisionnement que nous avions. A ces familles, nous leur avons proposé une situation intermédiaire. Elles ont refusé. La personne qui a pris la parole l'autre soir en réunion, nous lui avons proposé le jardin du souvenir, nous lui avons proposé un columbarium et elle a refusé. Donc voilà maintenant, les 16 personnes qui étaient en attente, ont toutes été reçues, des rendez-vous sont pris pour qu'elles puissent faire le deuil de leur famille dans des bonnes conditions. Ce sera fait d'ici à quelques jours et avant la fin de l'année.

Fin de séance : 20 h 35

Seance du 05.12.2022
On signe les membres présents :

ROBO David	
LE GUERNEVE Fabien	
THEPAUT Gérard	
JEAN Monique	
AZGAG Mohamed	
PENHOUE ET Christine	
ARS François	
LE PAPE Hortense	
GILLET Michel	
PÉLERIN Nadine	
BAKHTOUS Latifa	
LE BRUN Olivier	
DELATTRE Chrystel	
TALMON Virginie	
MAHE O'CHINAL Patrick	
MANCHEC Armelle	
LALOUEX Patrick	
RICHER Alain Michel	
ROUILLON Eric	
CLEQUIN Marie	
RIVERY Jean-Pierre	
BAROIN Violaine	
PAGE Jean-Jacques	

BODIGUEL Annaïck	
KERMORVANT Patrice	
LE HENANFF Anne	
D'ABOVILLE Frank	
SCHMID Karine	
HUGÉ Maxime	
GICQUEL Vincent	
DEVOILLE Pascale	
KERGUERIS Elen	
BOEDEC Claire	
MENIER Marc-Antoine	
LE TUTOUR Catherine	
UZENAT Simon	
POIRIER Franck	
LE MOIGNE Christian	
BERTHIER Sandrine	
DUMAS Laetitia	
LE MESTRE Patrick	
MONNET Odile	
KERGOSIEN Marie-Noëlle	
AUFFRET Guillaume	
RIOU François	